LA COOPÉRATION
LUXEMBOURGEOISE
AU DÉVELOPPEMENT

Lëtzebuerger
Entwécklungszesummenaarbecht

RAPPORT ANNUEL 2005

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires Etrangères
et de l'Immigration

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE AU DÉVELOPPEMENT

Lëtzebuerger
Entwécklungszesummenaarbecht

RAPPORT ANNUEL 2005

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires Etrangères
et de l'Immigration

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

TABLE DES MATIÈRES

6 Préface par Monsieur le Ministre
8 Les objectifs du millénaire pour le développement
10 L'aide publique au développement du Luxembourg en 2005

19 La coopération avec les pays cibles
23 Afrique
51 Amérique centrale
61 Asie
71 Proche-Orient

77 La coopération bilatérale dans d'autres pays

89 La coopération multilatérale

99 La coopération avec les ONG

105 L'action humanitaire

121 L'assistance technique

125 Annexes
126 Déclaration du Ministre Jean-Louis Schiltz sur la politique de coopération au développement Chambre des Députés, 15 mars 2006
134 Extrait du rapport annuel du Ministère des Finances
148 Adresses utiles
150 Direction de la coopération au développement (D5)
152 Direction de la coopération - organigramme fonctionnel
154 Liste des ONG agréées

PRÉFACE PAR MONSIEUR LE MINISTRE

L'année 2005 était assurément placée sous le signe de la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Si au 1er janvier nous avions une certitude quant au calendrier, nous n'en avions aucune quant aux résultats. Ce que nous savions également dès le 1er janvier, c'était que si le Luxembourg allait échouer à engager les Etats-membres de l'Union européenne à consacrer d'ici 2015 0,7% de leur Revenu National Brut à la coopération au développement, l'année 2005 avait très peu de chances de devenir l'année du développement que le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres appelaient de leurs vœux.

Aujourd'hui, et depuis le 24 mai 2005, nous pouvons dire « mission accomplie » : l'Union européenne se trouve désormais clairement engagée sur la voie des 0,7% d'ici 2015. D'aucuns ont qualifié cette décision d'historique, d'autres ont dit leur fierté quant à cet engagement. Qu'il me soit permis de remercier ici tous ceux qui – luxembourgeois ou non – ont contribué à ce que ce palier important dans la lutte contre la pauvreté ait pu être franchi. Il nous appartient désormais de veiller, année après année, d'ici 2015 à la mise en application de cette décision de mai 2005. Voilà le défi qui se trouve devant nous.

S'il nous faut aider plus, il nous faut aussi aider mieux. La qualité de la coopération sera ainsi l'un des principaux chantiers du développement dans les années à venir. Les bases de notre action future commune ont été jetées lors du Forum de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en mars 2005. C'est ce forum - réunissant des représentants de plus de cent pays du Sud et du Nord - qui, sous l'impulsion de l'Union européenne, a adopté une déclaration fondamentale pour le renforcement de l'efficacité de l'aide dans les années à venir. Ce texte met l'accent sur les principes cardinaux suivants : appropriation du processus de développement par les pays partenaires, harmonisation des procédures de délivrance de l'aide, alignement sur les priorités des pays partenaires, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle des donneurs et des pays partenaires. De par son caractère opérationnel, la déclaration de Paris devrait contribuer à un changement de comportement tant des donneurs que des pays partenaires dans le sens d'une utilisation plus efficace des ressources. Utile en soi, ce nouveau cadre de coopération voit sa signification accrue dans un contexte d'augmentation considérable des flux mondiaux en matière de coopération au développement.

L'année 2005 a encore été marquée par la révision de l'accord de Cotonou, menée à bien sous présidence luxembourgeoise. L'accord de Cotonou – « version luxembourgeoise » – permettra, je l'espère, d'instaurer un partenariat renouvelé entre les ACP et l'Union européenne. Je voudrais dire ici ma satisfaction que la capitale de notre pays ait pu prêter son cadre à la signature de l'accord le 24 juin 2005 tout en formulant le vœu que tout un chacun accorde à la mise en œuvre de cet accord un soin et une attention qui doivent être en tous points exemplaires.

Quid de la coopération luxembourgeoise face à cet agenda international richement garni ? J'aurais tendance à dire que les tâches de la présidence ne nous ont pas empêchés de poursuivre résolument sur notre lancée.

En termes de volumes d'aide, nous avons ainsi poursuivi notre progression. Cinq ans après avoir franchi le cap hautement symbolique de 0,7%, nous nous retrouvons en 2005, avec 0,85%, à mi-chemin de l'objectif d'1%.

Dans le domaine bilatéral, nous avons conclu l'année dernière deux programmes indicatifs de coopération de deuxième génération avec le Cap Vert, d'une part, et le Vietnam, d'autre part. En 2006, six autres accords de ce type suivront (Mali, Namibie, Sénégal, Laos, El Salvador, Nicaragua). Le Burkina Faso et le Niger boucleront en 2007 ce cycle de renouvellement des programmes indicatifs de coopération avec nos dix pays cibles. Il m'importe dans ce contexte de renforcer les moyens financiers mis à la disposition de la coopération avec les pays cibles, alors que ces dernières années la part relative des fonds consacrée à nos pays cibles a été en diminution. Le renouvellement des programmes indicatifs de coopération nous permettra d'inverser cette tendance et de replacer nos pays cibles solidement au centre de notre action tout en ayant à cœur de concentrer davantage nos moyens en direction de nos pays partenaires les moins avancés, principalement en Afrique de l'Ouest.

La lutte contre la pauvreté est un combat de tous les jours. Il ne souffre aucun répit. La tâche est immense, mais s'il est un combat qui vaut la peine d'être mené avec acharnement et ténacité, c'est bien celui-là.

Jean-Louis Schiltz
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

En septembre 2005, les chefs d'Etat du monde entier se sont réunis à New York sous l'égide de l'ONU afin de dresser un premier bilan depuis la Déclaration du Millénaire de 2000 et l'établissement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et pour s'engager à continuer et à augmenter leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs fixés.

Rappelons que la Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'issue du sommet de 2000, prévoit une vaste gamme d'engagements dans de nombreux domaines tels que les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie. Cet engagement collectif a en particulier permis d'adopter un programme visant à réduire de moitié la pauvreté jusqu'en 2015. Ce programme prend la forme de huit objectifs du millénaire pour le développement (voir tableau).

Depuis 2000, l'ensemble de la communauté internationale, y inclus le Luxembourg, prend les objectifs du millénaire pour le développement comme base de ses actions de développement, assurant ainsi une action concertée vers des objectifs communs.

Cinq ans plus tard, avec la guerre d'Irak comme toile de fond, le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, a déclaré que le sommet de 2005, initialement convoqué pour évaluer uniquement la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, en particulier en ce qui concerne les OMD, devait désormais s'interroger sur les défis et menaces nouvelles que doit affronter l'humanité dans le contexte spécifique de ce début de siècle et rechercher un nouveau consensus, notamment en matière de sécurité collective. Il est aujourd'hui universellement reconnu que les questions de sécurité, de droits de l'Homme et de développement sont interdépendantes et que seule une approche multilatérale pourra permettre de venir à bout de ces défis complexes.

Les chefs d'Etat présents au sommet de septembre 2005 ont adopté un document commun dans lequel ils prennent des engagements fermes pour continuer et augmenter leur action en vue de l'éradication de la pauvreté.

Ce document important réaffirme tout d'abord la volonté et l'engagement de tous les pays à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement. Il rappelle et retient ensuite l'objectif que tous les pays développés réservent au moins 0,7% de leur RNB pour l'aide au développement d'ici 2015. Il fixe également comme objectif commun l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins pour tous d'ici 2010. Le document adopté retient encore des engagements dans plusieurs domaines du développement ou liés à celui-ci : l'éducation, l'emploi, le commerce, les migrations, le développement durable ou encore le développement rural et agricole. De plus, le sommet a lancé un processus de réforme de l'architecture internationale de la coopération au développement, notamment des agences et programmes qui dépendent directement de l'ONU, dans le but d'avoir des outils plus efficaces pour mettre en œuvre les politiques internationales de développement.

Le sommet et son résultat doivent être vus comme un nouvel élan dans le long processus menant de 2000 à 2015. Nous avons pu constater les avancées réalisées en 5 ans et les efforts qui sont encore nécessaires pour réaliser tous les objectifs du millénaire pour le développement. La présence de plus de 150 chefs d'Etat ou de gouvernement a montré qu'il existe une réelle volonté politique de mener les politiques internationales nécessaires à plus de développement et de paix.

Le Luxembourg a placé sa coopération au développement sous le signe des OMD. L'augmentation progressive de notre aide au développement reflète l'ampleur de la tâche réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

Le Luxembourg est guidé plus spécifiquement par les OMD et leur inscription dans le contexte local de ses pays cibles quand il s'agit de fixer les lignes directrices de sa coopération bilatérale. Les lignes directrices des programmes indicatifs de coopération (PIC) sont arrêtées d'un commun accord entre les autorités des pays bénéficiaires et le Luxembourg. Celles-ci se basent sur les priorités nationales pour le développement qui sont fixées dans les documents stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté qui concourent également à la réalisation des OMD.

Le Luxembourg veille également à ce que sa coopération multilatérale contribue de la meilleure manière possible aux OMD et à la réalisation des priorités nationales dans le domaine de la réduction de la pauvreté, en l'intégrant dans le processus de planification et d'identification des nouveaux PIC.

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim 1, 2 milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour	- Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour - Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous Cent treize millions d'enfants ne vont pas à l'école	- Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes Deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes, et 80% des réfugiés sont des femmes et des enfants.	- Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard
4. Réduire la mortalité infantile Onze millions de jeunes enfants meurent chaque année	- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle Dans les pays en développement, le risque de mourir en couches est de 1 sur 48.	- Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies Des maladies meurtrières ont annulé les progrès de développement d'une génération.	- Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle - Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle
7. Assurer un environnement durable Plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable.	- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ; - Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable - Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement Trop de pays en développement dépensent davantage pour le service de la dette que pour les services sociaux	- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme - En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement - En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2005

1. EVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

En 2005, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a dépassé pour la première fois les 200 millions pour atteindre un montant record de 207.387.692 EUR. Il s'agit d'une augmentation de près de 20 millions par rapport au montant de l'APD en 2004.

Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée à 0,82% en 2005, alors qu'en 2004 elle était de 0,81%.

Cette progression traduit la volonté du gouvernement de renforcer ses actions et ses contributions dans le domaine de l'aide au développement, conformément à son objectif d'atteindre à terme une APD équivalente à 1% du RNB.

Sur le plan international, le Luxembourg figure en bonne position parmi les 5 bailleurs de fonds[1] qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies de consacrer 0,7% de leur RNB au développement.

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend l'évolution entre 1995 et 2005 de l'APD en valeur absolue ainsi qu'exprimée en pourcentage du RNB.

TABLEAU RÉCAPITULATIF : EVOLUTION ENTRE 1995 ET 2005 DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL BRUT [2]

Exercice	APD (en EUR)	RNB (en mio. EUR)	APD en % du RNB
1995	46.113.310	14.062.600.000	0,328
1996	63.077.277	14.826.900.000	0,425
1997	79.596.940	15.735.400.000	0,506
1998	98.829.652	16.991.000.000	0,582
1999	110.118.154	18.336.500.000	0,601
2000	133.433.659	19.284.800.000	0,692
2001	155.128.137	20.505.500.000	0,757
2002	155.735.183	20.914.600.000	0,745
2003	171.677.042	21.232.300.000	0,809
2004	188.981.534	23.271.900.000	0,812
2005	207.387.692	25.223.000.000	0,822

EVOLUTION DE L'APD DE 1995 À 2005

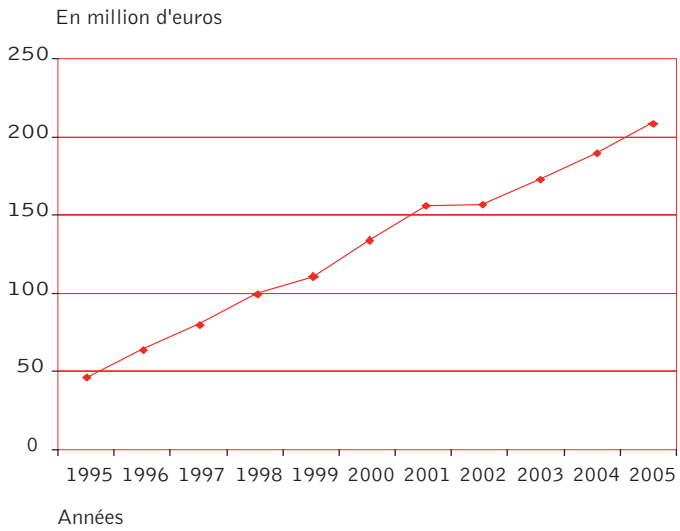

[1] Les quatre autres pays qui respectent cet engagement sont la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède.
[2] Les données concernant le RNB font l'objet de révisions régulières par le STATEC. Ainsi, le RNB de 2004 a été récemment revu à la hausse. Quant au RNB de 2005, celui-ci a été obtenu en appliquant au RNB 2004 le taux de croissance du PIB estimé par le STATEC pour 2005.

2. L'APD EN 2005 PAR MINISTÈRE

En 2005, le Ministère de Affaires étrangères a géré et mis en œuvre près de 83% de l'aide au développement, soit 172,5 millions d'euros. Les 17% restants résultent de contributions effectuées par le Ministère des Finances (10%), plusieurs autres Ministères (1%) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE (en dehors du Fonds Européen de Développement) qui est affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement (6%).

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par Ministère effectuées en 2005 qui peuvent être notifiées comme APD au Secrétariat du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

MINISTÈRE / ARTICLE BUDGÉTAIRE (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2005	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2005
I. Etat – Communications			
00.8.12.300	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	440.000	18.202
	Contribution à l'Union internationale des télécommunications (UIT)		
00.8.35.030	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	92.160	12.808
	Contribution à l'Union postale universelle (UPU)		
	TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2005 : I. Etat – Communications		**31.010**
II. Affaires étrangères			
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales (autres que l'UE) et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	3.676.376	149.972
	a) Bureau International du Travail (BIT)		26.334
	b) Organisation des Nations Unies (ONU)		123.638
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales (autres que l'UE) ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.100.000	333.000
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales	2.200.000	159.876
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	44.621	2.677
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	520.000	175.000
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique ; subventions et dépenses diverses dans le même but	3.500.000	2.005.311

MINISTÈRE / ARTICLE BUDGÉTAIRE (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2005	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2005
01.7.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	350.000	340.460
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	450.000	274.783
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche	400.000	131.202
01.7.12.250	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	928.642	563.733
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	900.000	699.613
01.7.33.010	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	380.000	318.480
01.7.33.011	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1.150.000	1.242.593
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne ; dépenses diverses dans le même but	8.209.341	8.045.110
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes d'assistance économique et technique d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	7.450.000	7.450.000
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	9.550.000	9.549.356
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	495.770	346.069
01.7.35.060	Subsides au titre de l'aide d'urgence et d'actions de réhabilitation, aides à des populations victimes de catastrophes de la nature	18.650.000	24.049.615
	a) Tsunami		6.046.575 [3]
	b) Autres aides d'urgence		18.003.040
01.7.35.090	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	10.000	2.850
01.7.93.000	Alimentation du Fonds de la coopération au développement	111.900.000	122.615.730
31.7.74.250	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	181.508	97.855
	TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2005 II : Affaires étrangères		172.537.721

[3] Les dépenses au titre du tsunami ne sont pas comptabilisées dans l'APD.

MINISTÈRE / ARTICLE BUDGÉTAIRE (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2005	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2005
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)	320.000	49.278
03.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux Contribution à l'Agence de la Francophonie	180.000	40.589,68
	TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2005 : III : Culture, Enseignement supérieur et Recherche		89.868
IV. Fonction publique et Réforme administrative			
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires Frais de personnel du Ministère des Affaires étrangères (traitements & salaires)	51.330.204	2.129.337
	TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2005 : IV. Fonction publique et Réforme administrative		2.129.337
V. Santé			
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux Contribution à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	298.000	173.467
	TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2005 : V : Santé		173.467
VI. Economie			
20.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	333.000	879
	Contribution à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)		
	TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2005 : VI : Economie		879
VII. Finances (dépenses en capital)			
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	2.500.000	2.131.168
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition	1.000.000	700.000
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF : actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	700.000	270.000
34.0.54.033	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	1.500.000	1.277.294
34.0.84.105	Banque asiatique de développement : souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	1.000.000	894.290

MINISTÈRE / ARTICLE BUDGÉTAIRE (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2005	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2005
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	13.500.000	12.674.855
	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants (FLCTS)	hors budget	2.578.466
	TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2005 : VII. Finances		21.066.420
IX. Union européenne			
	Contribution au budget de l'UE (Cf. article 5 du budget des dépenses pour ordre)	1.728.888.900	11.390.000
Total APD			207.387.692

3. VENTILATION DE L'APD PAR TYPE DE COOPÉRATION

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation par type de coopération des dépenses d'APD effectuées par la Direction de la coopération du Ministère des Affaires étrangères.

Il ressort que la coopération bilatérale et la coopération multilatérale représentent à elles seules près des deux tiers de ces dépenses.

	En milliers d'euros	En %
Cooperation bilatérale	68.121	40,15
Coopération multilatérale	43.113	25,41
Coopération avec les ONG	28.868	17,01
Action humanitaire	25.023	14,76
Assistance technique	3.195	1,88
Divers	1.331	0,78
Total	169.680	100,00

4. L'APD GÉRÉE À TRAVERS LE FONDS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN 2005

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au Ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

En 2005, un montant total de 122.615.730 EUR a été déboursé à charge de ce fonds.

Près de 55% de ce montant ont été consacrés à des projets et des programmes qui relèvent de la coopération bilatérale, 22% à la coopération avec les ONG alors que 14% ont permis de financer des projets multi-bi.

Déboursements à charge du FCD en 2005 par rubrique (en EUR)	Montant en euros	En %
Coopération bilatérale gouvernementale dont :	67.080.621	54,71
- programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	60.488.392	49,33
- autres programmes et projets bilatéraux	6.592.229	5,38
Coopération avec les ONG	27.306.890	22,27
Coopération multi-bi	17.722.405	14,45
Aide humanitaire	7.050.000	5,75
Assistance technique	3.094.467	2,52
Divers	361.347	0,30
Total	122.615.730	100,00

Les chapitres suivants du présent rapport reprennent le détail des dépenses imputées aux différentes rubriques précitées.

5. VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD GÉRÉE À TRAVERS LE FCD EN 2005

La ventilation sectorielle des dépenses du FCD présentée ci-dessous correspond aux différents secteurs définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Comme par le passé, il ressort que la majeure partie des contributions est destinée à la catégorie des infrastructures et services sociaux (72%), qui inclut les principaux secteurs prioritaires de la coopération luxembourgeoise. Plus spécifiquement, le secteur de la santé a représenté 24% de la dépense, l'éducation 21% et la distribution d'eau et l'assainissement 9%.

Répartion sectorielle de l'aide bilatérale	Montant en euros	En %
Infrastructures et services sociaux	**77.046.586**	**72,01**
Éducation, niveau non spécifié	15.824.592	14,79
Éducation de base	1.316.061	1,23
Éducation secondaire	5.217.247	4,88
Éducation post-secondaire	289.612	0,27
Total Education	**22.647.511**	**21,17**
Santé, général	11.660.082	10,90
Santé de base	14.473.391	13,53
Total Santé	**26.133.473**	**24,43**
Politique en matiere de population/sante et fertilite	7.956.114	7,44
Distribution d'eau et assainissement	9.991.628	9,34
Gouvernement et société civile	3.047.437	2,85
Infrastructure et services sociaux divers	7.270.422	6,80
Total Infrastructures et services sociaux	**28.265.602**	**26,42**
Infrastructures et services économiques	**4.424.770**	**4,14**
Transports et entreposage	888.007	0,83
Communications	6.757	0,01
Production et distribution d'energie	650.408	0,61
Banques et services financiers	1.027.680	0,96
Entreprises et autres services	1.851.918	1,73
Secteurs de production	**8.171.921**	**7,64**
Agriculture	3.794.697	3,55
Sylviculture	1.767.059	1,65
Pêche	9.297	0,01
Total agriculture, syviculture, pêche	**5.571.053**	**5,21**
Industries manufacturières	1.096.782	1,03
Construction	7.761	0,01
Total industries manufacturières et contruction	**1.104.544**	**1,03**
Commerce	257.834	0,24
Tourisme	1.238.491	1,16
Total Commerce et Tourisme	**1.496.325**	**1,40**
Destination plurisectorielle et transversale	**17.351.180**	**16,22**
Protection de l'environnement	240.890	0,23
Femmes et développement	503.622	0,47
Autres multi secteurs	16.606.669	15,52
Total	**106.994.457** [4]	**100,00**

[4] Ce montant est inférieur aux dépenses globales au titre du FCD en raison de différentes dépenses qui ne relèvent pas des secteurs susmentionnés (aide humanitaire, frais administratifs des ONG et autres)

LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS CIBLES

LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS CIBLES

Depuis plusieurs années, notre coopération avec les pays cibles est encadrée par un Programme indicatif de coopération (PIC) avec chacun d'entre eux. Le PIC est un outil stratégique pluriannuel dont l'objectif est de favoriser une approche programmatique de notre coopération et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'aide. Il est élaboré conjointement sur base d'un dialogue renforcé avec les pays partenaires, notamment lors des commissions de partenariat qui se tiennent chaque année.

Par la signature avec le Cap Vert du premier PIC de deuxième génération, l'année 2005 a marqué le début d'une phase de renouvellement des PIC. Sept autres accords de ce type seront signés en 2006 (Mali, Namibie, Sénégal, Laos, El Salvador, Nicaragua et Vietnam). Les PIC avec le Burkina Faso et le Niger seront quant eux renouvelés en 2007. Les PIC de deuxième génération intègreront les recommandations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours des premiers PIC et renforceront les moyens financiers mis à la disposition de la coopération avec les pays cibles, plus particulièrement avec les pays les moins avancés de l'Afrique de l'Ouest.

Dans ce rapport, la présentation de la coopération luxembourgeoise avec les pays cibles en 2005 comporte une brève description de la position du pays cible face aux objectifs du millénaire pour le développement, accompagnée d'un tableau reprenant les indicateurs de mesure des OMD. Ensuite, les événements marquants de l'année 2005 ainsi que nos actions de coopération seront également développés dans cette section.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le Ministère des Affaires étrangères a déboursé en 2005 la somme de 80,79 millions EUR en faveur des dix pays partenaires privilégiés et des territoires occupés palestiniens, un chiffre en croissance de 13,8% par rapport à 2004. Bien que la part consacrée aux interventions dans les pays cibles représente déjà quelque 45,2% de l'APD du Ministère des Affaires étrangères, la concentration des moyens sur ceux-ci sera renforcée à l'aide des PIC de deuxième génération.

Pays cible	Projets bilatéraux	Projets multi-bi	Assistance technique	Aide humanitaire / alimentaire	ONG	Bureau coopération	Divers	Total
Burkina Faso	4.322.349	125.000	321.629	245.752	3.842.679	-	-	8.857.409
Cap Vert	10.995.645	204.198	115.713	-	500.594	140.695	45.000	12.001.846
El Salvador	4.507.967	425.062	87.480	270.000	161.507	-	66.608	5.518.625
Laos	4.991.978	1.089.670	41.120	-	366.222	-	28.283	6.517.273
Mali	5.122.444	950.798	148.668	500.000	2.012.007	-	271.214	9.005.131
Namibie	3.964.324	150.000	-	-	-	-	-	4.114.324
Nicaragua	5.295.455	1.358.847	53.465	-	490.054	-	116.833	7.314.653
Niger	4.451.139	338.250	53.848	1.100.000	399.649	-	19.145	6.362.030
Sénégal	6.149.257	674.933	461.015	-	571.162	326.253	110.682	8.293.303
Vietnam	5.374.651	3.171.673	97.586	500.000	280.064	149.233	13.754	9.586.960
Territoires palestiniens occupés	490.000	1.700.000	-	1.004.695	24.091	-	41	3.218.827
Total	55.665.209	10.188.431	1.380.524	3.620.447	8.648.027	616.181	671.560	80.790.379

COOPÉRATION PAR PAYS CIBLE

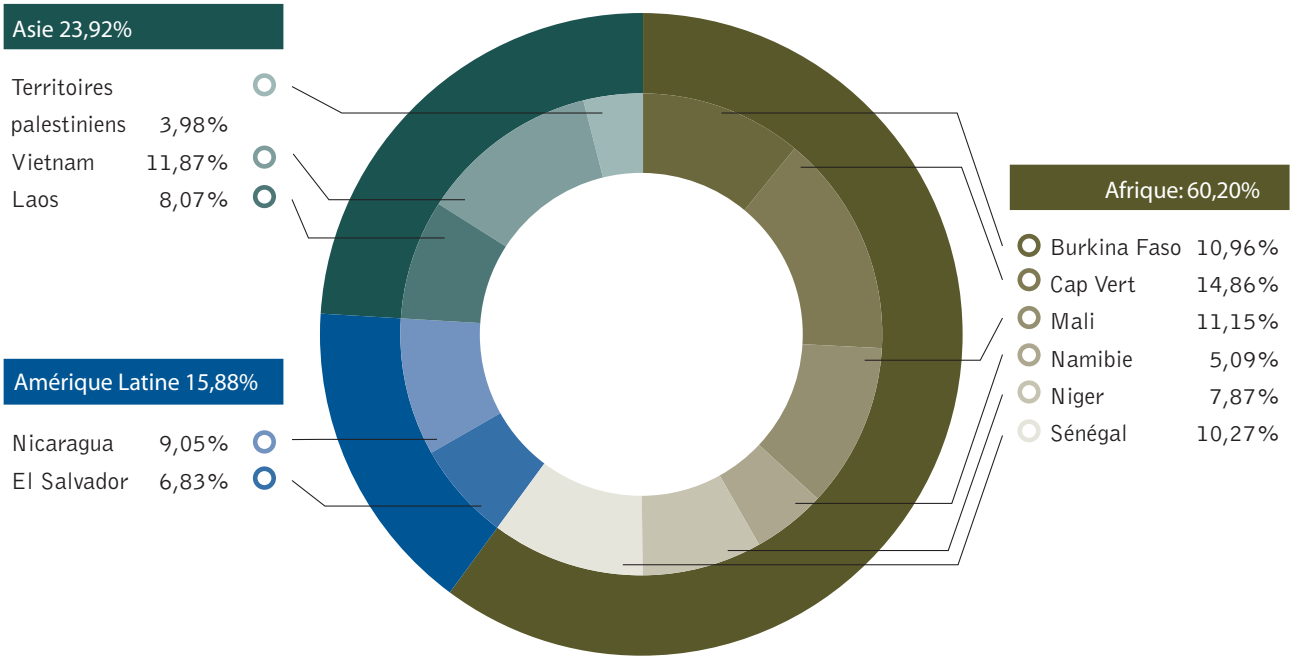

1	Cap Vert	12.001.845
2	Vietnam	9.586.960
3	Mali	9.005.131
4	Burkina Faso	8.857.409
5	Sénégal	8.293.303
6	Nicaragua	7.314.653
7	Laos	6.517.273
8	Niger	6.362.030
9	El Salvador	5.518.625
10	Namibie	4.114.324
11	Territoires palestiniens occupés	3.218.827

AFRIQUE

BURKINA FASO
CAP VERT
MALI
NAMIBIE
NIGER
SENEGAL

AFRIQUE

BURKINA FASO

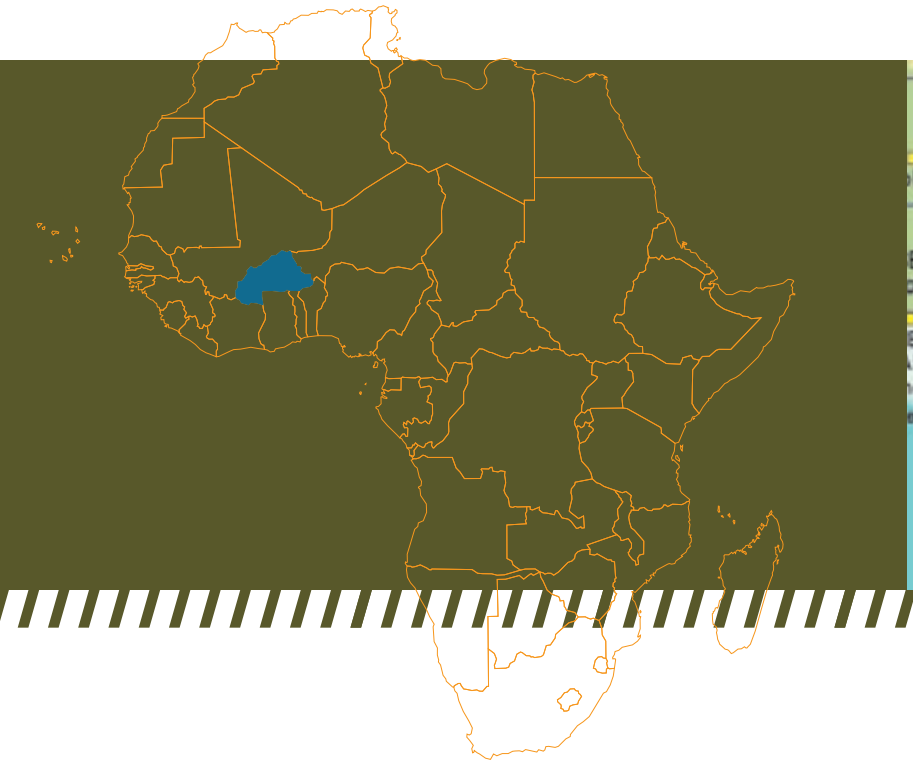

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU BURKINA FASO

2000	2001	2002	2003	2004	2005
1.735.255	960.000	3.118.020	3.025.303	3.409.232	4.322.349

LE BURKINA FASO FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Burkina Faso a produit son premier rapport national sur les OMD en décembre 2003. Un deuxième rapport est en cours de rédaction.

Le Burkina Faso a consenti des efforts importants en matière de développement au cours de la dernière décennie. Cependant, en raison des retards accumulés dans plusieurs domaines, certains objectifs comme la réduction de la pauvreté et l'éducation primaire universelle et obligatoire seront difficilement atteints d'ici 2015. En matière de pauvreté, le gouvernement vise une réduction du taux à 30% pour 2015 contre un objectif international de 23,2%. En matière d'éducation, l'objectif international de 100% est trop ambitieux pour le Burkina Faso. Le taux de scolarisation attendu d'ici 2015 sur la base d'une progression annuelle de 2,8 points est d'environ 86%, alors que pour atteindre les OMD en matière d'éducation, il faudrait réaliser un accroissement annuel de 4 points du taux actuel de scolarisation. La parité filles/garçons dans l'enseignement primaire sera également difficile à atteindre en 2015 en raison de progrès actuellement insuffisants. Le ratio était de l'ordre de 0,77 en 2003 contre 0,74 en 1998.

Dans le domaine de la santé, les résultats obtenus par le Burkina Faso en matière de mortalité juvénile (enfants de 1-4 ans) sont encourageants : le taux est passé de 187‰ en 1993 et 127‰ en 1998 à 111‰ en 2003. L'objectif national est d'atteindre 33‰ en 2015 (contre un objectif international de 62‰). La réalisation de ce résultat nécessite la poursuite et l'intensification des efforts dans les domaines de la lutte contre le paludisme et de la vaccination. Pour la mortalité maternelle, l'objectif national serait probablement atteint en 2015 (209 décès pour 100.000 naissances vivantes) mais restera au-dessus de celui fixé par la communauté internationale (142 décès).

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Lors des élections présidentielles du 13 novembre 2005, le Président sortant, Monsieur Blaise Compaoré, a été réélu dès le premier tour avec 80,3% des voix. L'opposition a de son côté subi une défaite sans appel. Porté au pouvoir en 1987 par un coup de force, le chef de l'Etat burkinabé continue toutefois à pâtir d'un manque de légitimité au sein des populations urbaines. Les tensions inflationnistes nées de la montée du prix du pétrole, le creusement des inégalités, la dégradation du pouvoir d'achat, l'incapacité du secteur formel à intégrer une jeunesse désœuvrée constituent autant de défis pour les autorités.

	2000	2005
Population (millions)	11	12,4
PIB par habitant (PPA)	965	1.174
Classement selon l'indicateur du développement humain	172e/174	175e/177
APD nette reçue en % du PIB	16%	11%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	N/C	44,9%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	25%	34%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	32%	36%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième.	N/C	66%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87%	73%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	67%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	N/C	34%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	138 (2001)	207
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	109	107
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	46%	76%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	N/C	480
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	31%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
*Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	2% (2002)
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	42%	51%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	N/C	12%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

Le taux de croissance de l'économie burkinabé reste principalement déterminé par les résultats de l'agriculture. Les trois-quarts du taux de croissance de 7,5% atteint en 2005 sont imputables au seul secteur agricole. Cette performance est due à l'excellente saison des pluies 2005 et à l'essor de la filière cotonnière, qui a établi un nouveau record. Néanmoins, dans un contexte de hausse du prix du pétrole et de stagnation du prix du coton, principal produit d'exportation du Burkina Faso, le solde commercial et le solde de la balance des paiements se sont dégradés en 2005.

L'initiative du président Compaoré sur le coton à l'OMC, visant le démantèlement des subventions à l'exportation des pays développés à leurs producteurs de coton, ses nombreux déplacements à l'étranger et la tenue de nombreuses réunions à Ouagadougou (Union africaine, Francophonie, CENSAD, UEMOA, BAD) ont contribué à le faire sortir de l'isolement diplomatique. Cette diplomatie active donne au Burkina Faso une visibilité particulière dans la région et sur le continent africain. La proximité avec la Libye lui vaut une attention particulière et nouvelle de la part des Américains. Ainsi, le Burkina a joué un rôle dans la normalisation des relations entre Washington et Tripoli, et il a été intégré au dispositif américain AGOA (African Growth Opportunity Act) en février 2005, puis au Millenium Challenge Corporation, qui pourrait soutenir le pays à hauteur de 250 millions de dollars sur 5 ans.

Vis-à-vis de la crise ivoirienne, le Burkina Faso a gardé une position légaliste, craignant pour la sécurité de ses deux millions de ressortissants émigrés chez son voisin. Les relations économiques ont cependant repris depuis 2004 (fonctionnement du chemin de fer entre Abidjan et Bobo Dioulasso).

AFRIQUE

BURKINA FASO

Compte tenu de la présidence luxembourgeoise de l'UE au premier semestre 2005 et des échéances électorales au Burkina Faso, aucune visite officielle luxembourgeoise n'a été effectuée au Burkina en 2005. La commission de partenariat prévue a été reportée d'un commun accord à l'année 2006.

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) conclu entre le Burkina Faso et le Luxembourg couvre la période 2003-2007. La revue à mi-parcours du PIC a été lancée en janvier 2005, et ses résultats serviront de base à la rédaction du PIC 2008-2012.

La coopération au développement avec le Burkina Faso a bien évolué en 2005 en ce qui concerne la mise en œuvre des projets bilatéraux exécutés en partenariat avec des structures gouvernementales. En 2005 les faits marquants sont :

- l'organisation des évaluations finales de deux projets majeurs de la coopération : le projet de transfusion sanguine BKF/004 et le projet de gestion forestière BKF/007.
- le démarrage de la phase II du projet d'alphabétisation (BKF/010) dont l'évaluation à mi-parcours sera avancée pour permettre de recentrer les activités sur l'objectif général du projet.
- l'inauguration des centres de transfusion sanguine réalisés dans le cadre du BKF/004 et le retour au Burkina Faso du personnel technique formé à l'étranger et chargé des opérations de fabrication des produits sanguins à partir du sang collecté. Une évaluation finale a permis de dégager des recommandations qui serviront de cadre pour la consolidation des acquis de ce projet.
- le recentrage du projet d'appui à la réduction de la pauvreté des jeunes défavorisés autour de la mise en œuvre des recommandations de la revue tripartite qui ont porté sur la nécessité de mieux impliquer la partie nationale dans la prise en charge des jeunes et dans la conduite opérationnelle des actions du projet.

Une spécificité de la coopération entre le Luxembourg et le Burkina Faso est la faiblesse de la composante multi-bi (budget inférieur à 200.000 EUR/an). A noter aussi que les déboursements et prévisions de déboursement en faveur des ONG restent presque aussi importants que le volet bilatéral.

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU BURKINA FASO

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Secteur de l'environnement et de la conservation de la nature		
Projet d'aménagement participatif des Forêts classées de Dindérosso et du Kou BKF 007	2002-2006	2.600.000
Artisanat		
Artisanat II - Consolidation du Village Artisanal de Ouagadougou BKF 009	2002-2007	975.000
Secteur de la santé		
Transfusion sanguine BKF 004	2001-2006	4.350.000
Secteur de l'éducation non formelle (Education)		
Alphabétisation II BKF010	2004-2008	4.000.000
Secteur sociaux		
Projet d'appui à la réduction de la pauvreté des jeunes défavorisés ou marginalisés dans la région des Hauts Bassins BKF/02/V01 REPAJE -	2003-2008	2.054.251

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU BURKINA FASO

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	3.409.232	4.322.349	+27
Projets multi-bi	0	125.000	∞
Assistance technique	167.128	321.629	+92
ONG	2.278.916	3.842.679	+69
Aide humanitaire - alimentaire	100.000	245.752	+145
Total	5.955.276	8.857.409	+48

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU BURKINA FASO

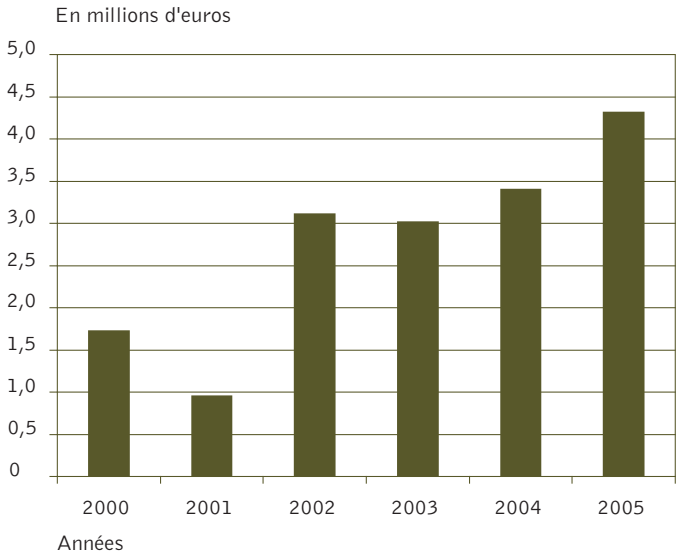

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU BURKINA FASO

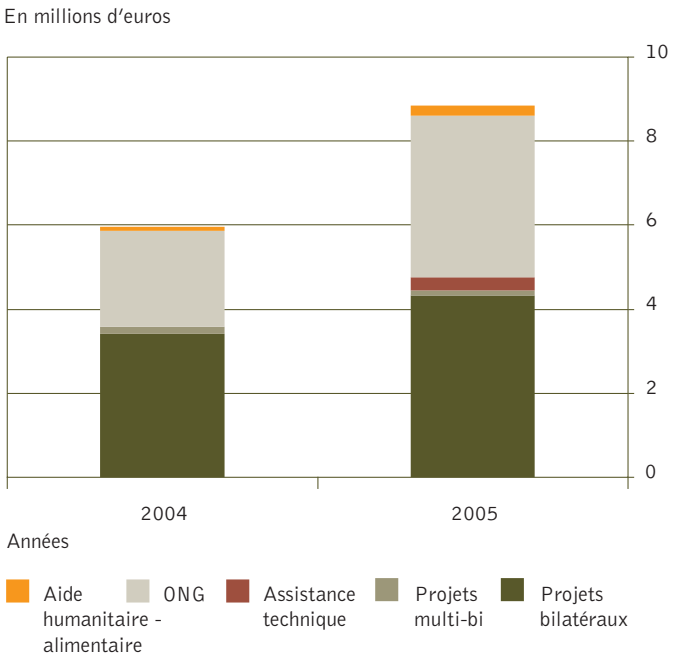

AFRIQUE

CAP VERT

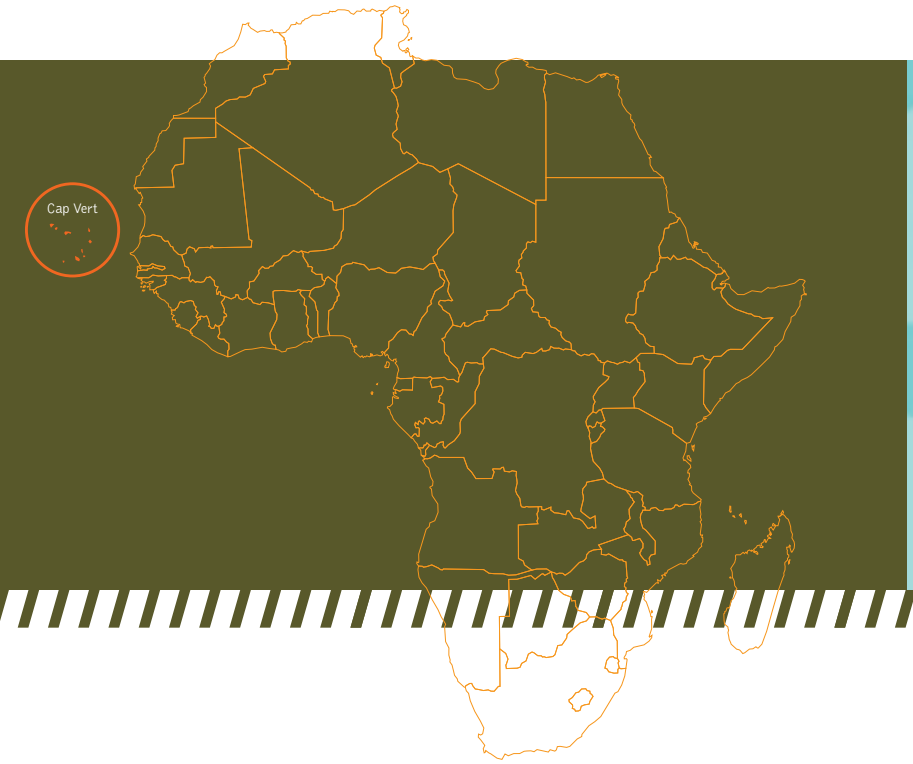

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU CAP VERT

2000	2001	2002	2003	2004	2005
8.793.640	5.739.152	7.156.222	7.616.735	10.307.952	10.995.645

LE CAP VERT FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Cap Vert a fait des progrès considérables vers la réalisation des OMD et a d'ores et déjà dépassé la plupart d'entre eux. A titre d'exemple, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire se rapproche des 100%, la mortalité infantile est en baisse et la santé maternelle s'améliore. Tous les indicateurs de santé sont en nette amélioration. En ce qui concerne le VIH/Sida, le taux de prévalence reste assez faible, mais la situation est préoccupante, étant donné qu'un certain nombre de facteurs propices à son augmentation semblent être réunis.

Le Cap Vert se distingue dans la sous-région non seulement par une culture démocratique désormais bien ancrée et une bonne gouvernance, mais aussi par ses performances en matière de croissance économique et de développement humain. Il n'empêche que le pays reste largement dépendant de l'aide au développement et des transferts de ses émigrés, deux flux qui se maintiennent pour l'instant à un niveau élevé, mais qui pourraient connaître une diminution assez nette à moyen terme. Il s'agit donc pour la coopération luxembourgeoise d'accompagner le pays dans la réduction de sa vulnérabilité dans le cadre de sa graduation de la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En octobre 2005, un Programme indicatif de coopération (PIC) de deuxième génération a été signé avec le Cap Vert par Monsieur le Ministre Jean-Louis Schiltz et le Ministre des Affaires étrangères capverdien, Monsieur Victor Borges. Le Cap Vert a ainsi été le premier pays cible à signer un tel accord de deuxième génération avec le Luxembourg.

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le nouveau PIC, signé à Luxembourg en marge de la 7ème commission de partenariat, comporte un budget indicatif de 45 millions EUR sur une période de cinq ans (2006 à 2010), ce qui représente une progression de près de 11% par rapport au PIC précédent. Le document s'inscrit dans la continuité des relations de coopération entre les deux pays et continue de faire de la lutte contre la pauvreté le thème principal du partenariat. Les trois secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé et de l'eau et de l'assainissement sont maintenus, mais la coopération se voit élargie à toutes les îles de l'archipel, dans la mesure où seront mis en oeuvre de plus en plus de projets et programmes à portée nationale.

	2000	2005
Population (millions)	0,4	0,5
PIB par habitant (PPA)	3.233	5.214
Classement selon l'indicateur du développement humain	105e /174	105e /177
APD nette reçue en % du PIB	28,9%	18%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	N/C	N/C%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14%	14%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	99%	99%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	N/C	88%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	98%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	94%	111%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	N/C	109%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	73	35
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	54	26
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	66%	68%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	55	76
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	N/C	89%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	N/C
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	65%	80%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	27%	42%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

- **Education**
  Au début de l'année 2005, une évaluation externe des activités de la coopération luxembourgeoise dans le secteur de l'éducation a présenté des conclusions très positives. En effet, le Luxembourg avait contribué largement à l'amélioration quantitative de l'enseignement, avec notamment la construction et l'amélioration des infrastructures scolaires. Ainsi, avaient été financées au cours des dernières années la construction de six lycées et écoles techniques ainsi que de plusieurs résidences estudiantines. La coopération luxembourgeoise poursuit actuellement sa transition vers l'amélioration de la qualité de l'enseignement avec notamment la formation de près de 250 enseignants du secondaire technique. En soutien aux priorités du gouvernement capverdien, le deuxième PIC met l'accent sur l'éducation technique et professionnelle, avec entre autres l'identification d'un projet/programme important de soutien à la mise en oeuvre du plan stratégique national de formation professionnelle et la création d'une école d'hôtellerie et de tourisme à Praia afin d'appuyer le pays dans son secteur économique le plus prometteur.

- **Santé**
  En matière de santé, les interventions de la coopération luxembourgeoise se concentrent actuellement sur le centre et le nord de l'île de Santiago, c'est-à-dire l'une des régions les plus défavorisées, là où les indicateurs sont les plus faibles. Outre des interventions localisées, dont la construction d'un hôpital régional à Assomada constitue la composante la plus visible, le Luxembourg appuie la politique nationale de santé, notamment dans le contexte de la mise en place du concept de région sanitaire.

AFRIQUE

CAP VERT

- **Eau et assainissement**
  Si l'accès à l'eau reste une préoccupation majeure dans un pays qui connaît un climat de type sahélien, des progrès importants ont d'ores et déjà été réalisés. Le plus grand défi pour les années à venir se situera principalement au niveau de l'assainissement. Durant l'année 2005, le Luxembourg a continué son soutien au secteur avec la finalisation d'un projet d'adduction d'eau dans la municipalité de São Domingos à Santiago et l'identification d'une nouvelle intervention sur les îles de Fogo et Brava.

- **Autres**
  En dehors des trois secteurs de concentration, la coopération luxembourgeoise apporte aussi un soutien dans d'autres domaines prioritaires pour le pays :

  Une aide alimentaire substantielle, fournie annuellement, a pour but d'alléger le déficit alimentaire structurel sévère du pays. Une nouvelle convention d'aide alimentaire pour les années 2006 à 2010 est par ailleurs en préparation.

  En matière de sécurité et de lutte contre les stupéfiants, le Fonds de Lutte contre les Stupéfiants finance deux projets au Cap Vert : Un soutien est donné en matière de réduction de l'offre de drogues illicites à travers l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et en matière de réduction de la demande par un projet bilatéral de traitement et de réhabilitation des toxicomanes.

  Dans le domaine de la coopération financière, l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) continue de proposer des séminaires de formation bancaire.

  S'ajoutent à ces initiatives notamment la construction d'une route sur l'île de Santo Antão, en co-financement avec la Commission européenne, et la construction d'un marché dans la municipalité de Tarrafal.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU CAP VERT

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	10.307.952	10.995.645	+7
Projets multi-bi	0	204.198	∞
ONG	72.357	500.594	+592
Aide humanitaire-alimentaire	0	0	0
Assistance technique	164.931	115.713	-30
Bureau de Coordination	80.000	140.695	+76
Divers	0	45.000	∞
Total	10.625.240	12.001.846	+13

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU CAP VERT

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Education		
Complexe scolaire Santa Catarina	1998-2005	5.999.023
Complexe scolaire Porto Novo	1998-2005	5.428.868
Ecoles et Santé = Santé scolaire	2001-2005	2.057.516
Lycée São Miguel	2001-2005	5.204.360
Lycée de Coculi	2002-2006	4.178.000
Infrastructures scolaires	2002-2006	6.759.000
Renforcement de l'enseignement technique	2003-2008	3.460.000
Santé		
Bloc opératoire	2001-2005	2.600.000
Région sanitaire Santiago Nord	2004-2008	9.868.000
Eau et assainissement		
Déchets São Nicolau	2001-2005	1.335.000
Eau potable São Domingos	2001-2005	2.435.300
Aide alimentaire		
Convention Aide Alimentaire	2003-2005	3.000.000
Développement rural et social		
Habitat économique Ribeira Grande	1996-2006	1.586.519
Route Janela-Porto Novo	1997-2006	5.705.000
Marché de Tarrafal	2002-2006	1.488.000
Lutte contre la toxicomanie	2002-2005	1.342.000

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU CAP VERT

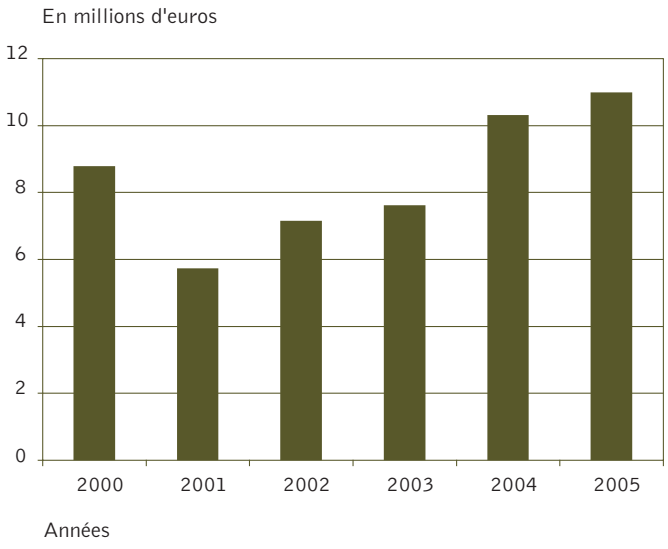

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU CAP VERT

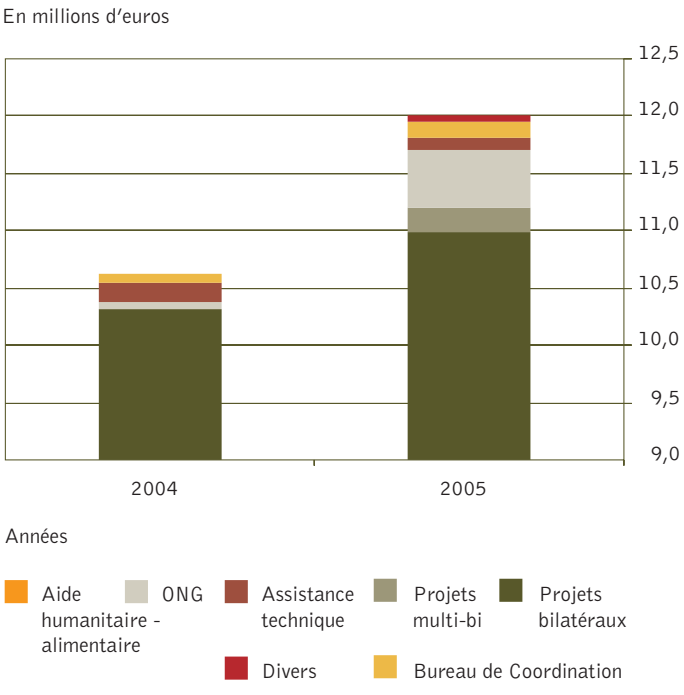

AFRIQUE

MALI

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU MALI

2000	2001	2002	2003	2004	2005
1.345.384	2.714.023	3.278.851	2.310.896	2.202.198	5.122.444

LE MALI FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les OMD originels constituent une plate-forme minimum de huit objectifs, déclinés en dix-huit cibles ou sous-objectifs quantifiés. Des discussions menées au niveau international ont abouti à la définition d'un ensemble de quarante-huit indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre de ces objectifs.

Toutefois, dans le souci d'adapter les OMD aux réalités et préoccupations du Mali, il a été retenu lors de l'Atelier de lancement des OMD au Mali en décembre 2003, huit objectifs, dix-neuf cibles et soixante-et-un indicateurs dont certains nécessitent des appuis en terme de renforcement des capacités, pour pouvoir générer les données et informations permettant de les construire, de les suivre et de les analyser convenablement.

Un premier rapport national sur les ODM a été publié en 2004, un deuxième est attendu au cours de l'année 2006.

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Plus de quatorze ans après la transition menée par le général Amadou Toumani Touré, la démocratie malienne continue à faire référence dans un environnement régional troublé.

Sur le plan extérieur, le Mali reste très actif dans le domaine du maintien de la paix, qu'il s'agisse du renforcement des structures de prévention des conflits au sein de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou de sa participation aux forces de maintien de la paix (RCA, Sierra Leone et Libéria). Préoccupé par la situation en Côte d'Ivoire, où vivent plus d'un million de Maliens, le Président Touré s'est personnellement engagé dans une tentative de conciliation et il a appuyé résolument les initiatives extérieures pour résoudre la crise.

Entretenant de bonnes relations avec tous ses voisins, le Mali a développé une diplomatie sage mais active qui s'est traduite notamment par la nomination de personnalités maliennes de premier plan à la tête d'organisations clés du continent : l'ancien chef de l'Etat Konaré à la présidence de la Commission de l'Union africaine et Soumaïla Cissé à la tête de la Commission de l'UEMOA.

	2000	2005
Population (millions)	10,96	12,7
PIB par habitant (PPA)	681	994
Classement selon l'indicateur du développement humain	165e/174	174e/177
APD nette reçue en % du PIB	13,2%	12,2%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	72,8%	72,3%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	40%	33%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	38,1%	45%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	N/C	75%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87%	73%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	67%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	N/C	34%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	237	220
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	144	122
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	57%	68%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	580	580
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	41%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
* Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	2% (2003)
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66%	48%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	N/C	34%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

Comme ses voisins du Sahel, mais à moindre envergure, le Mali a été victime en 2004 de l'invasion de criquets pèlerins, qui, conjuguée à une mauvaise pluviométrie, a mené à une crise alimentaire début 2005. Le Luxembourg a contribué à lutter contre ces deux crises à travers des agences du système des Nations Unies et à travers des ONG.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, s'est rendu les 18 et 19 avril 2005 pour une visite de travail au Mali. La visite comportait deux volets : un volet bilatéral consacré aux efforts de la coopération luxembourgeoise au Mali (projets bilatéraux et projets d'ONG) et un volet international constitué d'une réunion de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. « Entre le Luxembourg et le Mali, ce n'est pas seulement une action de solidarité, mais aussi une affaire de cœur », a souligné Jean-Louis Schiltz lors de cette visite.

Ce constat s'est vérifié en novembre 2005 à l'occasion de la visite d'Etat du Président malien Amadou Toumani Touré au Luxembourg. Cette visite d'Etat était le premier voyage officiel au Luxembourg d'un président africain depuis celle du Président du Sénégal Léopold Sédar Senghor en 1970. Elle s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement chaleureuse et était accompagnée de nombreuses manifestations culturelles destinées à présenter à la population luxembourgeoise la richesse culturelle du Mali. Deux accords bilatéraux portant sur de nouveaux projets ont par ailleurs été signés au cours de cette visite.

AFRIQUE

MALI

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La revue à mi-parcours du PIC Mali - Luxembourg, réalisée d'octobre 2004 à avril 2005, a confirmé les grandes orientations de la coopération entre les deux pays et a permis d'aboutir à un ensemble de recommandations, devant conduire à une amélioration de cette coopération déjà très fructueuse. Ces recommandations ont été entérinées le 18 avril 2005 à Bamako à l'occasion de la 3e commission de partenariat coprésidée par le Ministre Jean-Louis Schiltz et le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane. Elle serviront en 2006 de base à la rédaction du prochain PIC qui devrait couvrir la période 2007-2010.

La coopération au développement avec le Mali est caractérisée par sa diversité et par l'importance de la place qu'elle occupe dans le développement du pays. Le Grand-Duché de Luxembourg a été aux côtés du Mali au lendemain de la signature du Pacte de paix du Nord en 1996, en initiant un projet de développement dans la région de Kidal, berceau de la rébellion touarègue.

En 2005 les faits marquants en matière de coopération au développement ont été les suivants :

- l'achèvement et l'inauguration de deux adductions d'eau qui ont permis d'améliorer l'accès à l'eau potable dans deux quartiers périphériques de Bamako. Dans le secteur de l'eau, la coopération luxembourgeoise s'est engagé dans une première expérience de coopération triangulaire Mali-Tchéquie-Luxembourg, qui a permis de formuler un projet de réhabilitation du réseau d'approvisionnement en eau du cercle de Barouéli (MLI/008) ;
- la lutte contre la pauvreté dans un contexte de décentralisation a été mise en œuvre dans les régions de Kidal et de Ségou. Elaborés conformément aux axes stratégiques du PIC I, les projets d'appui à la lutte contre la pauvreté sont exécutés en parfaite cohérence avec les plans locaux et les programmes sectoriels de développement. En 2005 a été lancée la deuxième phase du projet Développement Durable de la Région de Kidal (DDRK II), alors que les projets MLI/004 et MLI/005 vont faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours ;
- le secteur de l'éducation a inauguré son centre de formation pré-professionnelle de Missabougou qui a fait l'objet d'une évaluation finale au deuxième semestre 2005. L'optimisation de cette réalisation au profit des jeunes faiblement scolarisés est une préoccupation qui motive le partenariat avec le programme GERME (Gérer mieux son entreprise ») du Bureau International du Travail (BIT).

La coopération au développement avec le Mali offre une structuration et une gestion plus intégrée dans cadre stratégique et politique du développement du Mali.

Contrairement aux projets, la modalité bi-multi principalement exécutée avec le PNUD pour trois projets (PASED[1], FAGEL[2] et PAREHF[3] II), avec l' UNFPA (Lutte contre l'excision), avec le BIT et l'APEJ[4] (PEJIMO[5]) et avec l'UNESCO (Manuscrits de Tombouctou) reste insuffisament intégrée dans les préoccupations conjointes arrêtées par les deux pays et consignées dans le PIC I. Le PIC II, qui sera achevé en 2006, s'attachera à corriger cela.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU MALI

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	2.202.198	5.122.444	+133
Projets multi-bi	918.808	950.798	+3
Assistance technique	312.485	148.668	-52
ONG	2.316.013	2.012.007	-13
Aide humanitaire - alimentaire	375.805	500.000	+33
Divers	0	271.214	∞
Total	**6.125.309**	**9.005.131**	**+47**

[1] PASED : Projet d'Appui au Système Educatif Décentralisé
[2] FAGEL : Fonds d'Appui à la Gouvernance Environnementale Locale
[3] PAREHF II : Programme d'appui au renforcement de l'équité hommes/femmes (phase II)
[4] APEJ : Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
[5] PEJIMO : Projet d'appui à l'Emploi des Jeunes en Intensité de Main d'Oeuvre

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU MALI

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Secteur de l'eau et de l'assainissement		
AEP Missabougou MLI/007	2004-2005	998.000
Eau potable Bamako MLI/003	2004-2005	600.000
Coopération Triangulaire - Hydraulique Ségou MLI/008	2006-2008	1.780.000
Appui à la décentralisation, gouvernance locale et lutte contre la pauvreté		
Décentralisation et services sociaux MLI/005	2004-2007	3.300.000
Développement Durable Kidal II	2005-2009	4.400.000
Environnement Urbain Bamako MLI/009	2006-2008	1.750.000
Plaine de San Ouest MLI/004	2004-2007	3.300.000
Fonds de solidarité MLI/010	2004-2006	450.000
Secteur de l'éducation non formelle et de formation pré professionnelle		
Missabougou MLI/001	2001-2006	2.400.000
Suivi et évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté		
Statistiques pauvreté au Mali MLI/012	2006-2007	250.000

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU MALI

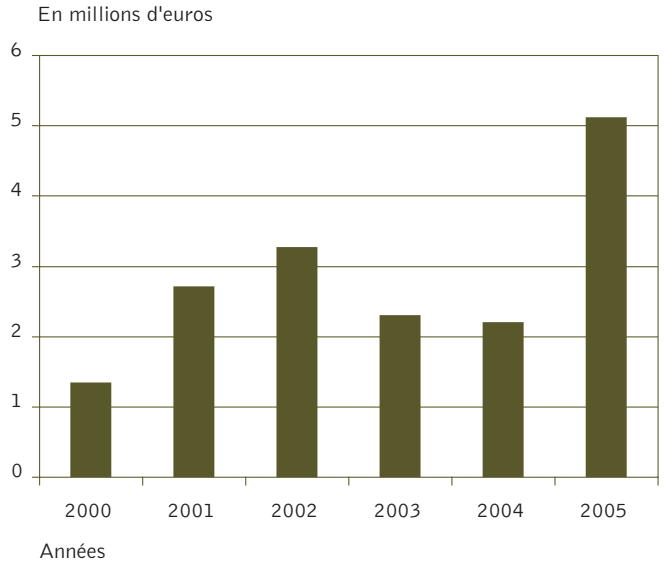

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU MALI

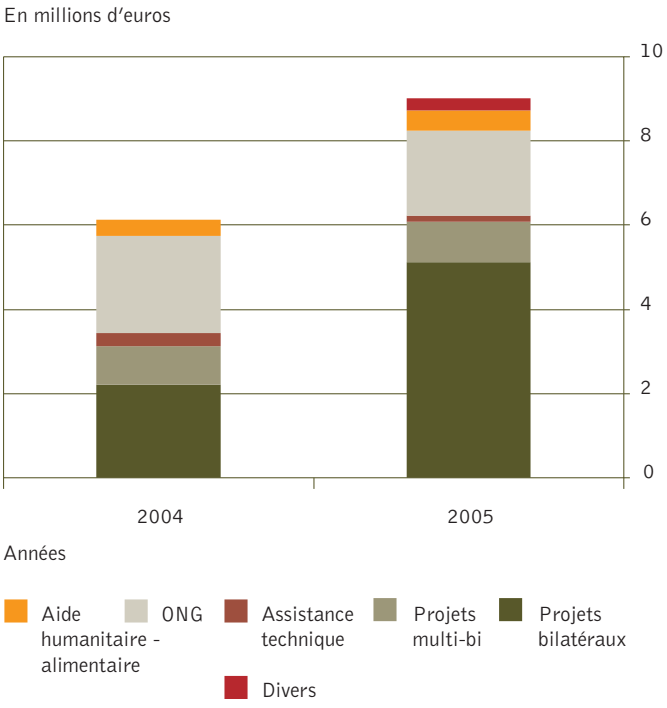

AFRIQUE

NAMIBIE

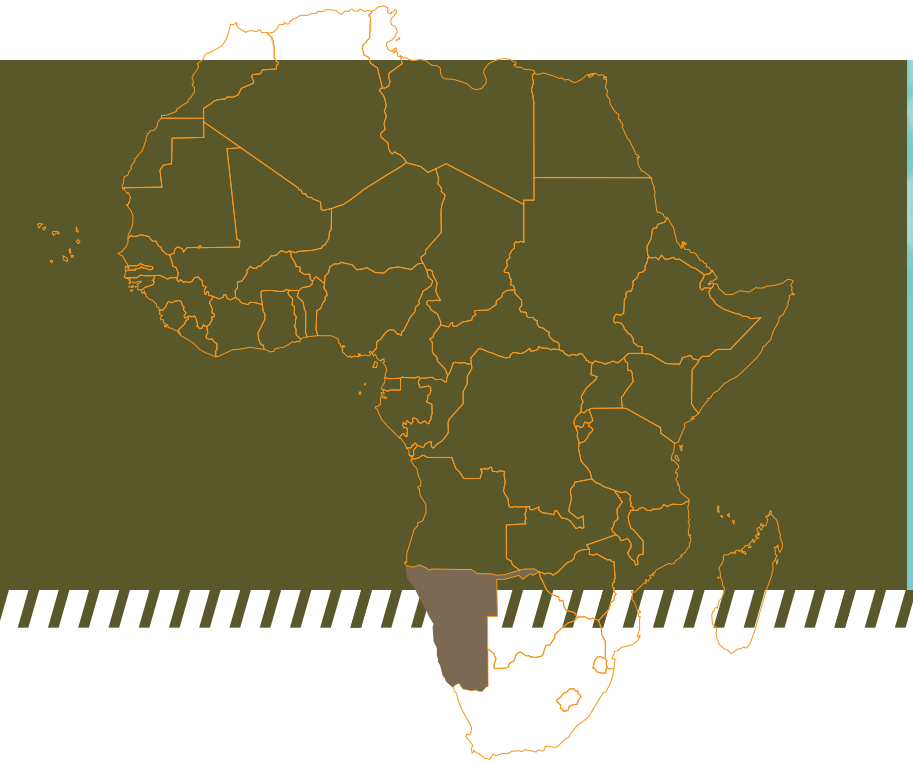

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN NAMIBIE

2000	2001	2002	2003	2004	2005
4.214.190	3.600.000	4.486.418	5.180.084	5.523.019	3.964.324

LA NAMIBIE FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

En Namibie, l'analyse des indicateurs relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement est à la fois source d'inquiétude et d'optimisme. D'une part, de réelles améliorations ont été réalisées au niveau de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement, de même qu'au niveau de la gestion des ressources économiques et naturelles. D'autre part, la Namibie doit encore relever de grands défis, tels que la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et surtout combattre la pandémie du VIH/SIDA qui menace d'anéantir les nombreux progrès enregistrés depuis l'indépendance du pays en 1990.

La Namibie se situe actuellement dans la tranche inférieure des pays à revenu moyen et présente un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant relativement élevé pour un pays en développement. Toutefois, les revenus restent encore très inégalement distribués dans le pays : les 20% de la population les plus riches se partagent 78,7% de la part du revenu et de la consommation alors que les 20% les plus pauvres n'y participent que pour 1,4%. Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de distribution des revenus, révèle que la Namibie demeure le pays le plus inégalitaire au monde. Il en résulte que malgré son PIB élevé, 34,9% de la population vivent encore en dessous du seuil de pauvreté monétaire de 1$ par jour.

Depuis 1995, la Namibie doit également faire face à un recul continu de son indice de développement humain. Ce revers peut être en grande partie expliqué par la progression du taux de prévalence du VIH/SIDA, qui se situe actuellement pour la population de 15 à 24 ans à 21,3%, avec une forte incidence sur l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci est tombée de 58,8 ans en 1995 à 44,7 ans en 2002, entraînant des répercussions néfastes sur toutes les politiques de développement. Cependant, selon les indicateurs publiés dans le rapport mondial sur le Développement humain de 2005, il semble que le taux de prévalence du VIH/SIDA se soit stabilisé aux alentours de 21% et que l'évolution de l'espérance de vie à la naissance ait retrouvé une tendance positive.

	2000	2005
Population (millions)	1,7	2
PIB par habitant (PPA)	5.176	6.180
Classement selon l'indicateur du développement humain	115e /174	125e /177
APD nette reçue en % du PIB	5,7%	3,4%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	34,9%	34,9%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	26%	24%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	91,4%	78%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	86%	95%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	106%	107%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	129%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	154%	89%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	74	65
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	57	48
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	63%	70%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	230	270
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	N/C	78%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	N/C
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	N/C	80%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	N/C	30%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE DANS LE PAYS

Le 21 mars 2005, après des élections présidentielles et législatives démocratiques, le Président Hifikepunye POHAMBA a succédé au Président fondateur de la République de Namibie, Samuel NUJOMA. M Nahas ANGULA quant à lui a été nommé Premier Ministre.

Le 7 septembre 2005, le gouvernement namibien a approuvé le *Joint United Nations Development Assistance Framework 2006-2010* en le qualifiant d'appui incontestable pour la réalisation des objectifs définis dans la Vision 2030, les OMD et le troisième Plan de Développement National. Les 3 futurs défis auxquels la Namibie devra faire face sont les suivants : (i) la nécessité de s'attaquer aux multiples impacts du VIH/SIDA au travers de la prévention, du traitement et des soins, avec une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et aux orphelins, (ii) la nécessité de garantir la sécurité alimentaire des ménages à travers la croissance économique et la création d'emplois tout en tenant compte de l'environnement et en portant une attention particulière à la pauvreté extrême et aux disparités et (iii) la nécessité de renforcer les capacités de gouvernance au niveau national, régional et local, afin d'ancrer la démocratie, ainsi que l'offre de services sociaux de base, notamment aux groupes les plus vulnérables.

AFRIQUE

NAMIBIE

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération 2004-2006 prévoit une concentration géographique dans les régions les plus pauvres de la Namibie (Kavango, Caprivi, Omaheke et Otjozondjupa) ainsi qu'une concentration sectorielle sur (i) le développement rural/urbain intégré, (ii) l'éducation et la formation professionnelle et (iii) la santé de base. Au cours de l'année 2006, un programme de consolidation pour la période 2007-2010 sera négocié avec les autorités namibiennes.

En 2005, le projet de soutien à 2 hôpitaux de district de la région du Kavango et la seconde phase du projet de *Geographical Information* System sont arrivés à terme. Les projets hydrauliques à Rundu et dans les régions d'Otjozondjupa et Omaheke ainsi que le développement urbain de la ville de Katima Mulilo suivent leur cours. Le projet de développement de l'Institut agricole de Mashare (MADI) continue d'épauler le Ministère de l'Agriculture namibien pour la mise en œuvre du plan vert.

Cette année, un projet de développement de la formation professionnelle à Katima Mulilo a débuté et deux mandats de formulation ont été transmis à Lux-Development pour consolider nos actions de développement rural/urbain dans les régions du Kavango et du Caprivi.

Au niveau multilatéral, la coopération luxembourgeoise soutient l'UNICEF dans son programme « *Girl's Education in Namibia* » qui vise à réduire le décrochage scolaire des jeunes filles en Namibie.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN NAMIBIE

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	5.523.019	3.964.324	-28
Projets multi-bi	0	150.000	∞
Assistance technique	82.135	0	-100
Aide humanitaire - alimentaire	200.000	0	-100
ONG	0	0	0
Total	5.805.154	4.114.324	-29

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN NAMIBIE

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Education		
NAM/337 : Support Basic Education III	2001-2005	4.286.440
NAM/339 : Support to the Zambezi Vocational Training Center	2005-2008	3.370.200
Santé		
NAM/333 : Kavango Hospitals	2001-2005	2.700.000
Agriculture		
NAM/334 : MADI	2000-2006	2.967.745
Développement rural/urbain		
NAM/335 : Water in Rundu	2001-2006	3.991.600
NAM/338 : Water in Otjozondjupa et Omaheke	2002-2006	4.500.000
NAM/340 : Open Market Katima Mulilo	2003-2007	2.552.000
NAM/341 : Urban development in Katima	2004-2007	648.000
Assistance technique		
NAM/328 : Mapping and GIS for regional management	1997-2005	1.441.065

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN NAMIBIE

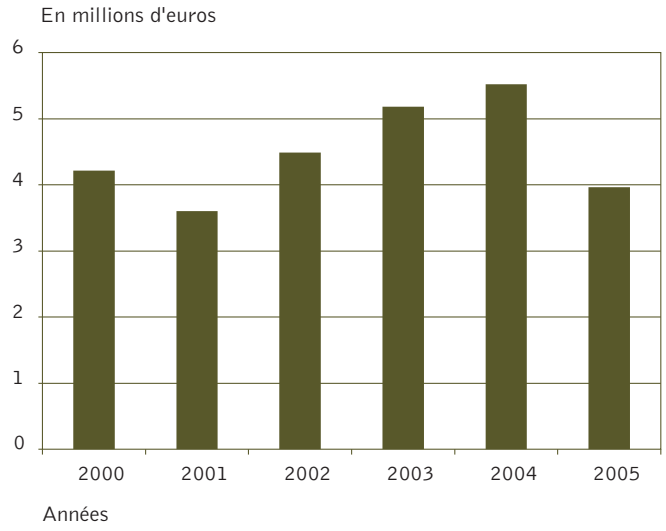

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION EN NAMIBIE

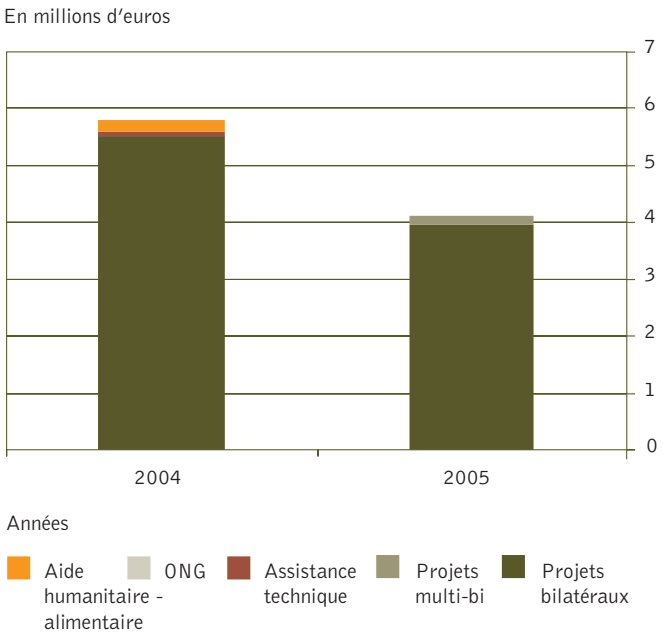

AFRIQUE

NIGER

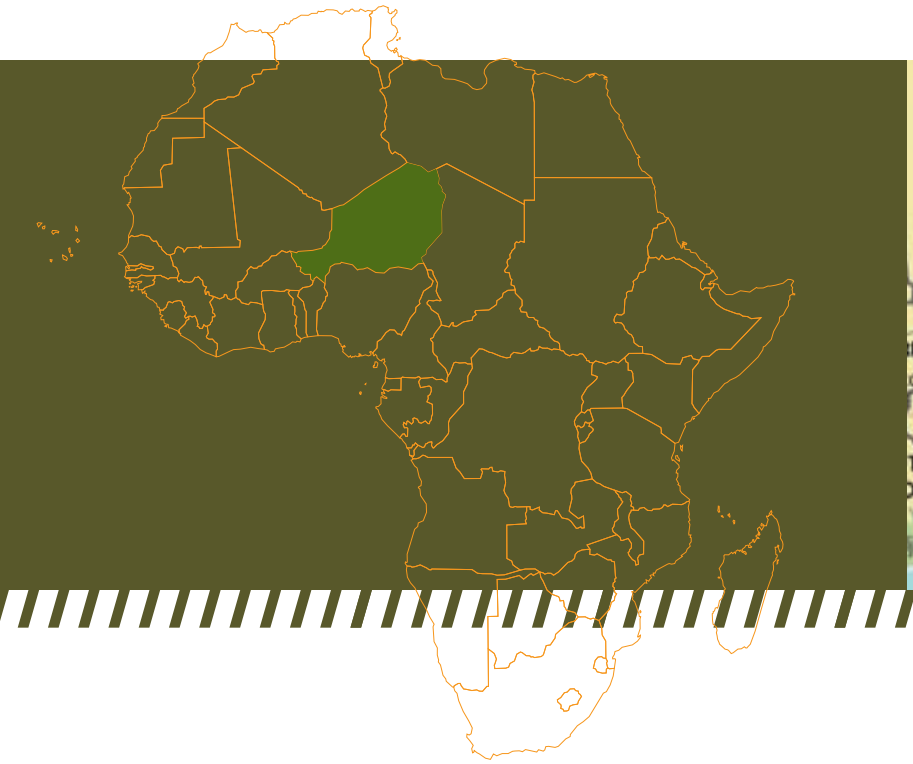

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NIGER

2000	2001	2002	2003	2004	2005
2.974.722	2.300.000	3.538.112	3.918.058	5.443.545	4.451.139

LE NIGER FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Niger a élaboré en 2002 son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) basé sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La préparation d'une version révisée de ce document a débuté en 2004 et devrait aboutir en 2006.

A ce stade, aucun rapport récent sur les perspectives de réalisation des ODM par le Niger n'est encore disponible, mais les analyses préliminaires rédigées en 2003/2004 semblent largement rester valables :

- les estimations financières de la première DSRP sont irréalistes au regard des très grands écarts entre les niveaux actuels des indicateurs de référence et les niveaux visés ;
- le niveau actuel des capacités humaines et matérielles consacrées au suivi de la réalisation des OMD et son corollaire (analyse des politiques et corrections éventuelles) reste faible malgré des efforts sincères ;
- la réalisation des OMD ne semble pas faire l'objet d'une attention particulière et spécifique.

Malgré des progrès, notamment dans le domaine de la scolarité pour tous et de la santé, la réalisation totale des OMD dans les conditions matérielles actuelles est hautement improbable dans les délais fixés, ceci surtout dans les domaines du revenu, du genre, du logement et de la scolarité.

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Sur le plan politique, le premier fait marquant de l'année 2005 pour le Niger était, le 16 janvier 2005, l'élection du Président de la République, Monsieur Tandja, à la présidence de la CEDEAO. A ce titre, le Président Tandja s'est personnellement investi dans la médiation qui a convaincu les autorités togolaises d'accepter une solution à la crise institutionnelle ouverte à la suite du décès du président Eyadéma. Membre fondateur de la CEDEAO, le Niger a par ailleurs été parmi les premiers à signer et ratifier l'acte constitutif de l'Union Africaine. Un contingent militaire nigérien de 300 hommes est déployé en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'ONUCI.

En politique étrangère, le deuxième fait marquant était la résolution d'un différend frontalier entre le Niger et le Bénin portant sur une trentaine d'îles situées sur le fleuve Niger. La Cour internationale de justice a été saisie de ce différend en octobre 2001 et a rendu son jugement le 12 juillet 2005. Les deux pays

	2000	2005
Population (millions)	10,1	13,1
PIB par habitant (PPA)	739	835
Classement selon l'indicateur du développement humain	173e/174	177e/177
APD nette reçue en % du PIB	15%	16,6%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	61,4%	61,4%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	50%	40%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	24,4%	38%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	73%	69%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	61%	69%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	53%	67%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	N/C	34%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	280	262
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	166	154
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27%	64%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	590	590
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	16%	16%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
* Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	N/C
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	14,7%	46%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	N/C	12%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

ont annoncé qu'ils se conformeraient à l'arbitrage de la CIJ, ils ont ainsi résolu ce litige de façon pacifique et responsable.

Sur le plan intérieur, l'année 2005 a de nouveau été marquée par une crise alimentaire grave. Les causes premières en remontent à l'été 2004 lorsque le Niger fut, comme l'ensemble des pays sahéliens, victime de la plus importante invasion de criquets pèlerins depuis 1987-1989. La fin de l'année 2004 fut ensuite marquée par une sécheresse localisée combinée, ailleurs, à une forte irrégularité des précipitations. Les effets conjugués de l'invasion acridienne (pour environ 30%) et de la sécheresse (pour environ 70%) ont entraîné un déficit céréalier, tandis que le déficit fourrager a atteint un niveau record. L'impact de ces déficits a été extrêmement fort, notamment dans les zones agro-pastorales touchées, et l'on estimait que près de 3,3 millions de personnes se sont retrouvées dans une situation d'extrême vulnérabilité alimentaire.

Du fait de l'ampleur de la crise, le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires qui est à la fois un cadre de concertation entre l'Etat et les partenaires en matière de sécurité alimentaire et un instrument de gestion coordonnée des crises, a éprouvé de grandes difficultés à couvrir la totalité des besoins. En effet, ayant atteint sa pleine capacité de réaction, il a connu quelques balbutiements pour répondre partout de façon satisfaisante aux besoins.

AFRIQUE

NIGER

La coopération luxembourgeoise a suivi de près et avec préoccupation l'évolution de la situation dans tous les pays de la zone du Sahel à la suite de l'invasion des criquets pèlerins. Dès septembre 2004, le gouvernement luxembourgeois avait attribué une contribution financière à la FAO en vue de la mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte anti-acridienne. En avril 2005, le Luxembourg a été parmi les tout premiers bailleurs à libérer des fonds importants en faveur des populations du Niger touchées par la crise alimentaire, et le Ministre Schiltz a adressé à plusieurs reprises un appel à la communauté internationale pour réagir à temps et ne pas attendre « l'effet CNN ». Cette première contribution a été suivie par d'autres qui sont allées tant au PAM qu'à des ONG luxembourgeoises actives au Niger (cf. le chapitre « aide humanitaire et aide alimentaire » du présent rapport). Parallèlement, la coopération luxembourgeoise a envoyé au cours de l'année trois missions sur place pour évaluer et suivre la situation, et pour identifier de futures interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier PIC signé avec le Niger couvre la période 2003-2007 et constitue un cadre programmatique à moyen terme, favorisant une meilleure cohérence avec les priorités du Niger, dont la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du gouvernement (SRP, 2002/2005) est la principale référence.

Les secteurs prioritaires du PIC sont le développement rural, l'éducation et la formation des ressources humaines, l'artisanat et la santé. La coopération est ciblée géographiquement sur la capitale Niamey et sur la région de Dosso. Il est à noter que certaines des activités de la coopération luxembourgeoise dans les secteurs de l'artisanat et de la santé ont une envergure nationale.

Comme tous les PIC que le Luxembourg a signés avec ses pays partenaires, celui avec le Niger prévoit une évaluation à mi-parcours qui doit entre autres servir à la réflexion pour l'élaboration d'un PIC de deuxième génération. Le rapport d'évaluation à mi-parcours a été finalisé en automne 2005 et il a été examiné ensemble avec les autorités du Niger à l'occasion de la commission de partenariat qui s'est tenue le 4 novembre 2005 à Niamey. La prochaine réunion de la commission de partenariat au niveau ministériel, prévue au cours de l'année 2006, devrait en tirer les conclusions pour la rédaction du prochain PIC suivant (2008 à 2012) dont la signature est programmée pour 2007.

Le programme de coopération au Niger est en pleine expansion avec le renforcement des activités dans la région de Dosso et l'ajout d'une importante composante (« appui à la décentralisation - approches intégrées et participatives associant fortement les autorités et les élus locaux ») aux projets exécutés par Lux-Development dans cette région. En effet, les deux nouveaux projets qui ont démarré en 2005 à Dosso non seulement travaillent avec un budget plus importants et sur une durée plus longue que les projets précédemment exécutés au Niger, mais intègrent de façon volontaire cette dimension de renforcement des capacités locales.

Les deux projets en question prennent la relève de deux projets clôturés en 2005 dont ils consolident et renforcent les activités tout en en élargissant la portée géographique. Il s'agit du projet « Dosso Ma Za'ada - Appui au développement territorial dans le département de Dosso, 2005 à 2009 », et du projet « Programme régional d'appui au développement de l'éducation de base à Dosso (Ecoles et Santé Dosso, phase III), 2005 à 2009 ».

Ces interventions sont renforcées par des partenariats avec les agences onusiennes et les organisations de la société civile. Le partenaire onusien le plus important dans ce contexte reste le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNPFA), qui à partir de l'année 2006 va devenir l'agence d'exécution principale pour les projets financés par le Luxembourg dans le secteur de la santé. En effet, la décision a été prise de concentrer à l'avenir les efforts luxembourgeois de façon plus large sur la sensibilisation pour la santé reproductive auprès des jeunes, et dans ce domaine, c'est l'UNPFA qui possède un avantage comparatif certain comme agence d'exécution.

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NIGER

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Développement rural		
NIG 010 Développement rural Dosso	2000-2005	5.450.000
Education		
NIG 011 Ecoles et Santé II	2001-2005	5.410.000
Santé reproductive		
NIG 012 SIDA II	2002-2005	3.545.100
Secteur privé		
NIG 014 Artisanat	2003-2006	2.064.000
Développement rural		
NIG 015 Développement rural Dosso phase II	2005-2009	8.000.000
Education		
NIG 016 Ecoles et Santé III	2005-2009	5.710.820

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU NIGER

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	5.443.545	4.451.139	-18
Projets multi-bi	215.530	338.250	+57
Assistance technique	59.356	53.848	-9
ONG	242.901	399.649	+65
Aide humanitaire - alimentaire	0	1.100.000	∞
Divers	0	19.145	∞
Total	5.961.332	6.362.030	+7

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NIGER

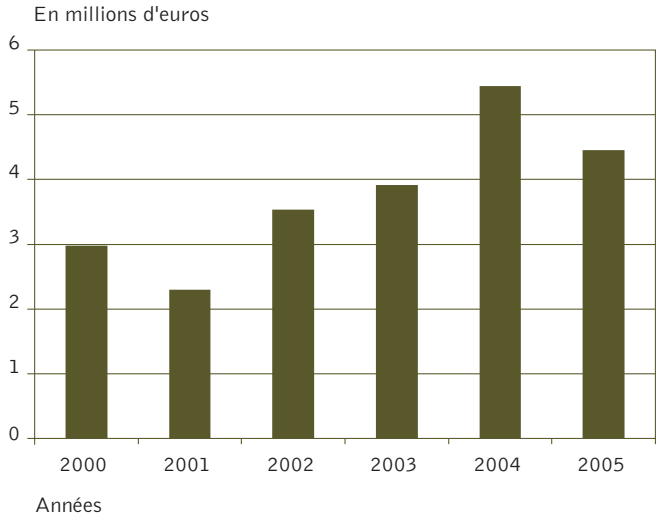

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU NIGER

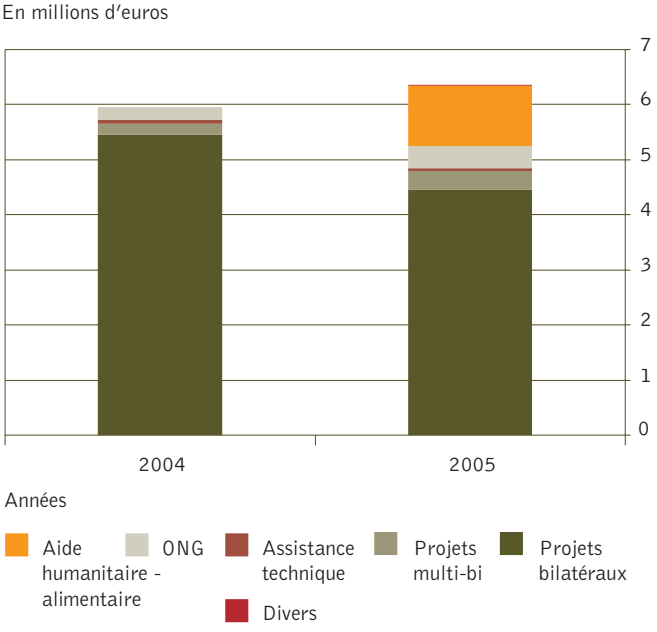

AFRIQUE

SÉNÉGAL

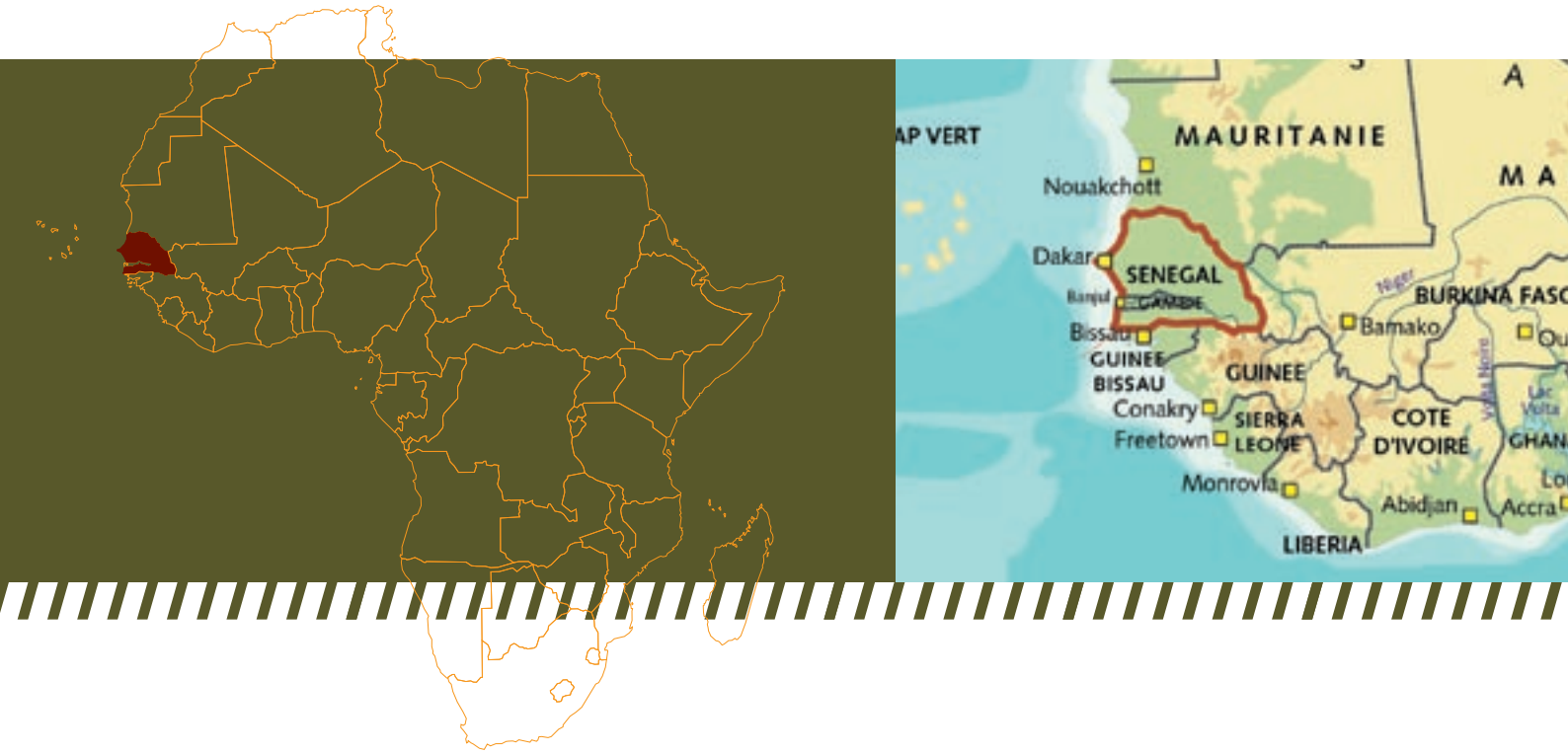

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SÉNÉGAL

2000	2001	2002	2003	2004	2005
3.270.000	894.944	4.369.566	3.337.104	5.601.014	6.149.257

LE SÉNÉGAL FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les stratégies et le plan d'action du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal, qui devrait permettre au pays d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, ont été retenus en 2002 à l'issue d'un processus participatif ayant impliqué aux différentes échelles toutes les catégories d'acteurs de la société civile, de l'administration, des collectivités locales et du secteur privé.

Les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires :

- doubler le revenu par tête d'ici à 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
- généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;
- éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015.

A court terme et sous réserve de la non-occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7% à 8% en vue de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres, de redresser significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité entre filles et garçons dans l'éducation et d'atteindre le plus rapidement possible les recommandations de l'OMS en ce qui concerne la consommation en eau potable, soit 35 litres d'eau par habitant et par jour.

L'analyse du profil de pauvreté, de ses causes et manifestations, a permis de retenir une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux que sont la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de hase, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et un dispositif de mise en oeuvre et de suivi évaluation décentralisé et participatif.

	2000	2005
Population (millions)	9	11,1
PIB par habitant (PPA)	1.307	1.648
Classement selon l'indicateur du développement humain	165e/174	157e/177
APD nette reçue en % du PIB	10,6%	6,9%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	25%	26,3%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	22%	23%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	59,5%	58%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	87%	N/C
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87%	89%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	N/C
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	N/C	N/C
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	121	137
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	70	78
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	65%	60%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	560	560
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	N/C	58%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
*Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	1% (2002)
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	81%	72%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	N/C	52%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005
(*) Source : OMS- UNICEF- ONUSIDA

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2005, le Sénégal est resté un modèle de stabilité et de démocratie sans cependant être un modèle de développement : la pauvreté ne recule pas malgré une croissance économique soutenue. Classé dans la catégorie des PMA depuis 2001, le pays cumule tous les handicaps du sous-développement : difficultés d'accès de la population aux services de base, étroitesse d'une base économique viable, absence de perspectives pour la jeunesse etc.

La vie politique intérieure est dominée par les prochaines élections et reste marquée par les divisions au sein du parti au pouvoir (PDS), qui ont culminé en juillet 2005 avec l'arrestation de Monsieur Idrissa Seck, Député-Maire de Thiès. Depuis, Monsieur Seck a bénéficié d'un non-lieu et a été libéré le 7 février 2006. Le 16 décembre 2005, le Parlement sénégalais a entériné une décision du Président Wade de reporter d'un an les élections législatives prévues initialement en mai 2006 afin de les coupler à l'élection présidentielle prévue en février 2007.

En Casamance, le ministre sénégalais de l'Intérieur a signé, le 30 décembre 2004, un accord de paix avec l'abbé Diamacoune, président du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Dans cet accord, le MFDC renonçait définitivement à la lutte armée. Malgré cet accord, les perspectives d'une paix durable sont restées éloignées durant toute l'année 2005, notamment en raison de querelles intestines au sein du MFDC et d'une politique gouvernementale ambiguë.

AFRIQUE

SÉNÉGAL

Le 7 janvier 2005, l'Assemblée nationale du Sénégal a adopté la loi d'amnistie "Ezzan" qui prévoit l'amnistie pour les crimes même de sang commis pour des raisons politiques. Le 17 février 2005, sous présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, la Troïka de l'UE à Dakar a effectué, dans le cadre du dialogue politique régulier de l'Union avec le Sénégal sur base de l'article 8 de la Convention de Cotonou, une démarche auprès du Ministère des Affaires Etrangères de la République du Sénégal concernant cette loi pour réaffirmer l'attachement de l'UE au respect sans concession des principes de l'Etat de droit et des droits de l'homme, auxquels le Sénégal a également montré l'importance qu'il leur accordait en ratifiant différents traités internationaux, et pour réitérer la position de l'UE selon laquelle aucun acte criminel ne devrait bénéficier de l'impunité, quelle qu'en soit la motivation.

Sur le plan de la politique extérieure, les relations avec la Gambie se sont tendues pendant l'été 2005 en raison notamment de la décision prise de façon unilatérale par Banjul de doubler le tarif du bac permettant de traverser le fleuve Gambie. Une rencontre à Dakar entre les présidents sénégalais et gambien a permis de désamorcer la crise. Depuis, la commission mixte sénégalo-gambienne s'est réunie en décembre 2005 et a proposé de résoudre le problème par la construction d'un pont sur le fleuve Gambie.

Membre actif des Nations Unies, le Sénégal a officiellement présenté sa candidature à un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité. Dakar participe à de nombreuses opérations de maintien de la paix avec plus de 1.000 hommes engagés à l'extérieur (dans la MONUC en République Démocratique du Congo sous commandement d'un général sénégalais, dans l'ONUCI en Côte d'Ivoire également sous commandement d'un général sénégalais, dans l'ECOMIL au Liberia, et au Darfour). En décembre 2005, le Ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a effectué une visite de travail au Sénégal. Il y a visité un certain nombre de projets mis en œuvre par la coopération luxembourgeoise, notamment dans le secteur de l'accès à l'eau et l'assainissement ainsi que dans celui de l'éducation et la formation socio-professionnelle. Le Ministre a inauguré le Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin à Saint-Louis après s'être fait une idée de l'avancée des travaux de construction du Lycée Technique de Thiès. La visite a aussi été l'occasion de tenir la 3ème commission de partenariat.

Le Ministre Schiltz a eu une série de rendez-vous politiques dont une audience auprès du Président de la République, Maître Abdoulaye Wade. Il a aussi eu des entrevues avec des personnalités de la société civile comme Cheick Hamidou Kane, le Président de l'ONG ENDA Tiers Monde avec laquelle la coopération luxembourgeoise entretient des relations étroites, et Monsieur Mouhamed Mbodj, Coordonnateur du Forum Civil (la section sénégalaise de Transparency international).

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours viendra à terme fin 2006. La 3e commission de partenariat tenue en décembre 2005 à Dakar a été l'occasion de discuter des orientations du prochain PIC qui sera signé fin 2006. Celle-ci, a l'issue des discussions, a retenu deux axes principaux pour le prochain PIC (2007-2011) :

1. Enseignement technique, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle,
2. Santé de base avec une dimension eau/assainissement et une focalisation sur la réduction de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile.

Ces axes ont été validés par les deux parties qui sont convenues de faire également du transfert de savoir-faire une modalité du prochain PIC. A côté de ces deux programmes, on gardera un volet multilatéral qui fonctionnera en synergie avec les programmes sectoriels. La composante « bonne gouvernance » deviendra une composante opérationnelle dans le nouveau programme.

Sur base de ces décisions, le processus d'identification des réalisations concrètes de ces programmes a été lancé par la Mission de la coopération du Luxembourg à Dakar ensemble avec les autorités sénégalaises dès la fin de l'année 2005.

Les projets de la coopération avec le Sénégal sont essentiellement repartis entre trois secteurs principaux (l'eau et l'assainissement, la santé et l'éducation). Les activités opérationnelles de coopération ont été marquée en 2005 par :

- l'achèvement de toutes les activités des trois projets d'hydraulique rurale. L'intervention luxembourgeoise dans le secteur a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2005. Le Sénégal a finalisé son programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM) durant l'année 2005. Le schéma d'organisation et de gestion des ouvrages adopté pour les projets hydrauliques de la coopération luxembourgeoise a été le modèle retenu dans ce vaste programme national.
- la réalisation des activités de consolidation des acquis en matière de santé. Deux des trois projets de santé ont été prolongés pour consolidation des acquis. Le projet de renforcement de la chaîne de froid a pour sa part été clôturé dans de bonnes conditions. Le projet santé de la région de Saint Louis a bénéficié d'une rallonge de 12 mois et se déroule comme prévu.

- la poursuite des activités de renforcement des capacités du Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle du Sénégal par la réalisation d'établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle. Durant l'année, les travaux de construction et d'équipement des Centres d'Education et de Formation Professionnelle ont été achevés. Le Centre Régional de Formation de Saint Louis a même été inauguré en décembre 2005. La construction du lycée de Thiès a par contre connu un retard dans le démarrage des travaux, si bien que 2005 a été une année de chantier. Une reprogrammation des activités du projet a permis une prolongation de la durée afin que, parallèlement à la construction, la formation du personnel soit entamée.

L'activité multilatérale a porté sur trois projets, dont les deux suivants ont débuté en 2005 :

- Un projet d'appui à la décentralisation dénommé Fonds de Développement Local exécuté avec le PNUD comme une composante du programme national de réduction de la pauvreté (budget 555.060 USD) ;
- Un projet de développement de la petite enfance d'un budget de 600.000 EUR. Ce projet est exécuté par l'UNICEF et le gouvernement du Sénégal. Le projet a permis de concevoir et de valider les référentiels de formation des enfants et de gestion communautaire des cases des tous petits. A la fin de l'année 2005, 12.000 enfants d'âge préscolaire de cinq départements - dont deux péri-urbains et urbains - ont pu ainsi avoir accès à des activités d'éveil au niveau communautaire, ce qui correspond à 20% de l'objectif.

AFRIQUE

SÉNÉGAL

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU SÉNÉGAL

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	5.601.014	6.149.257	+10
Projets multi-bi	708.580	674.933	-5
Assistance technique	136.359	461.015	+238
ONG	584.548	571.162	-2
Mission de la coopération	280.251	326.253	+16
Divers	0	110.682	∞
Total	7.310.752	8.293.303	+13

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SÉNÉGAL

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Secteur de l'eau et de l'assainissement		
Hydraulique villageoise Tivaoune (SEN/011	1997-2005	3.772.194
Hydraulique villageoise Région de Louga (SEN/012	2000-2006	5.158.115
CIFOP (SEN/017)	2001-2005	600.000
Secteur de la santé		
Santé dans la Région de Saint Louis (SEN/010)	1998-2006	2.174.857
Centre Hospitalier Abas Ndao II (SEN/014)	2002-2006	2.685.000
Chaîne du froid (SEN/020)	2002-2005	1.020.000
Secteur de la formation technique et professionnelle		
Lycée de Thiès (SEN/016	2003-2007	10.483.000
CETF Saint-Louis (SEN/018	2002-2006	3.960.000

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SÉNÉGAL

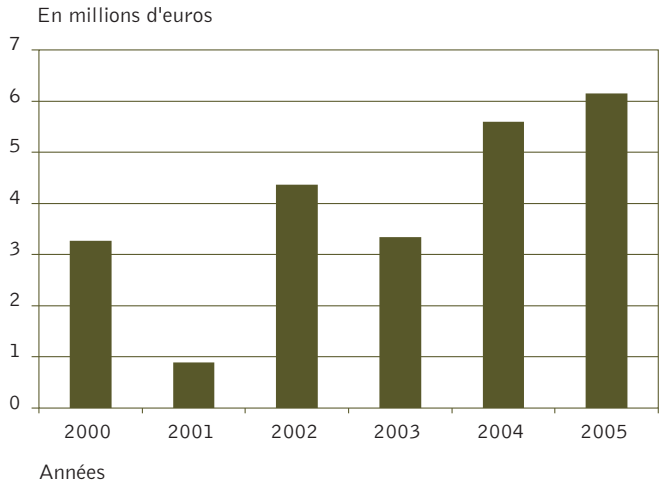

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU SÉNÉGAL

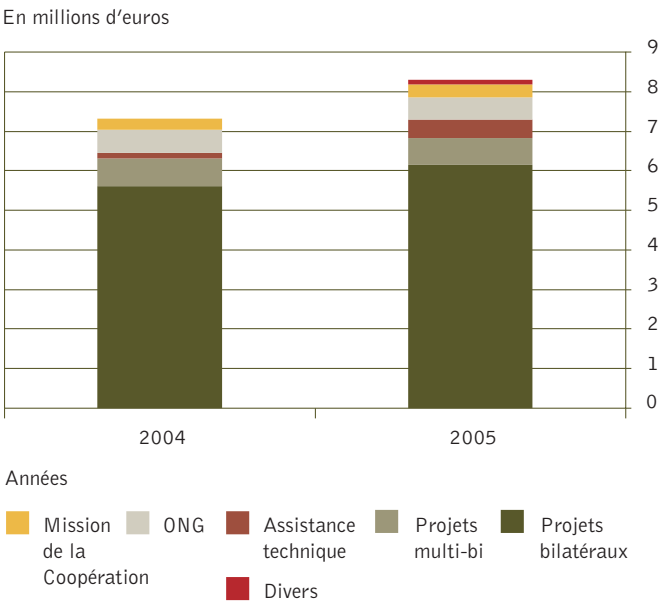

JLM

AMÉRIQUE CENTRALE

EL SALVADOR

NICARAGUA

AMÉRIQUE CENTRALE

EL SALVADOR

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SALVADOR

2000	2001	2002	2003	2004	2005
3.994.643	5.081.950	4.951.984	4.277.851	5.438.732	4.507.969

LE SALVADOR FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Depuis 1990, l'évolution de la quasi totalité des indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement est positive. D'importants progrès ont été réalisés et la totalité des objectifs peuvent être atteints d'ici 2015 sous condition qu'une politique soit mise en place qui donne priorité à ces mêmes objectifs. D'une part, il sera nécessaire d'augmenter l'investissement social et de le rendre prioritaire dans le budget national et, d'une autre part, de favoriser la croissance économique afin d'accroître la création d'emploi.

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Le nouveau gouvernement du Président Saca a mis en place une politique de lutte contre la pauvreté, appelée « Red Solidaria », qui vise à élargir l'accès à l'éducation, la santé et la nutrition des familles démunies par le biais de transferts monétaires conditionnés.

En octobre 2005, l'ouragan Stan a touché de plein fouet le Salvador, causant des inondations et des glissements de terrain. Dans le cadre des ses actions d'aide humanitaire, la coopération luxembourgeoise a réagi de manière immédiate à l'appel d'urgence lancé par les agences des Nations Unis sur place.

En décembre 2005 a eu lieu la troisième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Salvador. Elle a été présidée par le Ministre Jean-Louis Schiltz et Monsieur Eduardo Cálix, Vice-Ministre des Affaires Etrangères du Salvador.

Les conclusions de cette Commission retiennent le principe d'un changement au niveau des orientations de la coopération entre les deux pays. Ainsi le Programme de consolidation qui remplacera l'actuel Programme indicatif de coopération à partir de 2007 aura pour objectif de contribuer au renforcement des acquis de plus de dix ans de développement socio-économique du pays et de presque douze ans de rélations de coopération bilatérale. Le Programme de consolidation jettera les bases d'un retrait à moyen terme de la coopération luxembourgeoise du Salvador.

	2000	2005
Population (millions)	6,0	6,6
PIB par habitant (PPA)	4.036	4.781
Classement selon l'indicateur du développement humain	104e /174	104e /177
APD nette reçue en % du PIB	1,5%	1,3%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	48,3%	48,3%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	11%	10%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	89,1%	90%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	77%	69%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	100%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	102%	102%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	97%	121%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	34	36
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	30	32
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	98%	99%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	150
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	N/C	69%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	N/C
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66%	82%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	90%	63%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

Signalons qu'au cours de l'année 2005, les municipalités de Préizerdaul et de San Agustín ont signé un accord de jumelage. La ville de San Agustín a bénéficié d'un important projet de reconstruction suite aux tremblements de terre de début 2001 et déjà antérieurement d'un projet d'eau potable, tous deux financés par la coopération luxembourgeoise.

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La coopération luxembourgeoise continue de se concentrer sur la région orientale du pays qui est la plus démunie. Elle vise à accompagner le développement social de cette région qui pourrait connaître au cours des prochaines années un développement économique considérable, grâce principalement à la construction d'un port maritime international, au renforcement du réseau routier et à la connexion de la côte pacifique et des Caraïbes par un canal sec.

AMÉRIQUE CENTRALE

EL SALVADOR

Dans le domaine de l'éducation, le projet d'appui à l'enseignement de base a été élargi à toute la région orientale qui connaît des taux de scolarisation très bas. Les activités demeurent les mêmes et comportent agrandissements et constructions d'établissements scolaires, formation des enseignants, etc.

Dans le secteur de la santé, un projet s'inscrivant dans le processus national de décentralisation de la gestion des prestations de santé selon le modèle des systèmes de base de santé intégrale (SIBASI) vise, à côté de l'appui institutionnel aux SIBASI le renforcement des hôpitaux de référence afin qu'ils épaulent valablement les actions des unités de santé et des dispensaires. En même temps, la coopération luxembourgeoise soutient les activités de l'UNFPA en matière de santé reproductive dans la même région.

Un nouveau projet d'infrastructure dans le secteur de l'eau vise à améliorer l'accès et la disponibilité en eau potable ainsi que l'assainissement dans onze communautés de la région Oriente. D'autre part, considérant sa longue expérience dans le domaine de l'eau au Salvador, la coopération luxembourgeoise prépare un projet d'appui institutionnel à l'entreprise nationale de l'eau potable et de l'assainissement, ANDA, qui a pour objectif d'améliorer et d'augmenter la capacité d'exploitation et le service d'ANDA en considérant la région orientale comme zone pilote.

Enfin, depuis 2005 et sur demande de l'Association des banquiers salvadoriens, l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) met en œuvre un programme au Salvador. Ce Programme témoigne d'un changement qualitatif de l'aide luxembourgeoise qui prend en considération le développement socio-économique de ce pays cible.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU SALVADOR

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	5.438.732	4.507.969	- 17
Projets multi-bi	0	425.062	∞
Projets avec des ONG	75.904	161.507	+113
Aide alimentaire et humanitaire	0	270.000	∞
Assistance technique	70.165	87.480	+25
Divers	0	66.608	∞
Total	5.584.802	5.518.625	-1

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SALVADOR

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Eau et assainissement		
Eau et Assainissement en Oriente	2005-2008	5.560.000
Santé		
Santé Oriente	2002-2005	5.700.000
Education		
Education Oriente I et II	2002-2006	12.791.000
Formation professionnelle		
ATTF	annuel	54.030

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SALVADOR

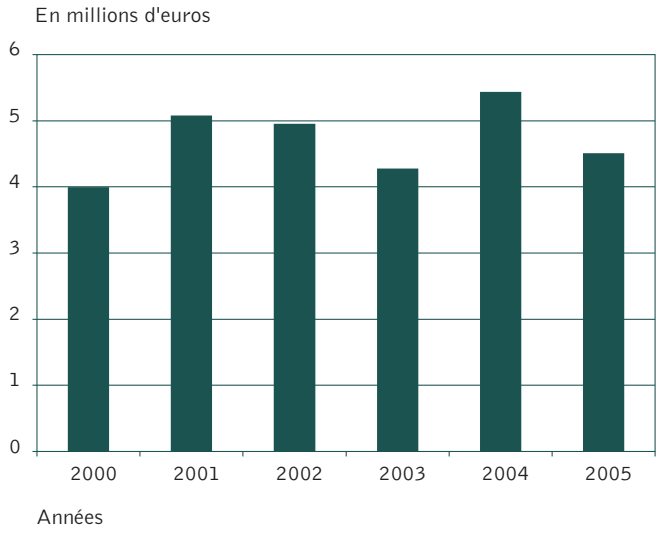

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU SALVADOR

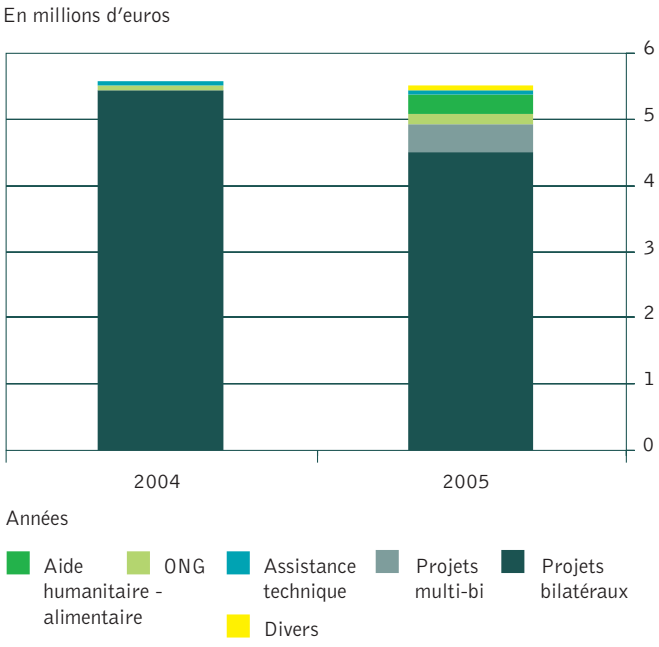

AMÉRIQUE CENTRALE

NICARAGUA

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NICARAGUA

2000	2001	2002	2003	2004	2005
6.301.034	4.360.043	2.500.000	4.995.303	3.782.182	5.295.455

LE NICARAGUA FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Nicaragua doit saisir l'opportunité qu'offre la transition démographique vers un taux de natalité plus faible pour être en mesure d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Il sera nécessaire d'étendre la couverture des services de planification familiale. L'investissement dans le capital humain jouera un rôle primordial. Ainsi, il conviendra d'assurer une éducation pertinente et de qualité et de favoriser la création d'emploi. Les ressources financières de l'Etat doivent considérablement augmenter en vue des dépenses additionnelles qu'implique l'augmentation de la couverture des services sociaux. Dans ce contexte, l'utilisation efficace et transparente du budget national doit constituer une priorité.

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En marge du Forum de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en février 2005, le Ministre Jean-Louis Schiltz a rencontré une délégation nicaraguayenne menée par Monsieur Enrique Bolaños, Président de la République du Nicaragua. Le Nicaragua fait en effet partie des pays précurseurs en matière d'harmonisation et d'alignement.

En novembre 2005 a eu lieu la deuxième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua. Elle a été présidée par Monsieur Jean-Louis Schiltz et Monsieur Mauricio Gómez, Vice-Ministre des Relations Economiques et de la Coopération du Nicaragua.

Les deux parties ont examiné les relations entre le Luxembourg et le Nicaragua en vue de la signature d'un deuxième Programme indicatif de coopération (PIC). Celui-ci devrait couvrir la période 2007-2010 et s'inscrire dans la continuité par rapport à l'approche actuelle.

	2000	2005
Population (millions)	4,8	5,3
PIB par habitant (PPA)	2142	3262
Classement selon l'indicateur du développement humain	116e /174	112e /177
APD nette reçue en % du PIB	30,2%	20,4%
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	50,3%	47,9%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14%	10%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	78,6%	86%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	51%	65%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	104%	100%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	118%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	110%	110%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	48	38
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	39	30
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	93%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	150	97
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	N/C	67%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	N/C	N/C
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	78%	81%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	85%	66%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au Nicaragua, la coopération luxembourgeoise concentre ses activités dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la formation professionnelle et de la santé de base. La prise en compte des thèmes transversaux de l'environnement, de la bonne gouvernance, du genre et du transfert de savoir devra être renforcée.

Le projet actuellement en cours dans le secteur de l'eau et de l'assainissement vise à améliorer le service d'eau potable et les conditions sanitaires et environnementales dans 5 localités des départements de Nueva Segovia et de Madriz au Nord du Nicaragua, région durement frappée par l'ouragan Mitch en 1998.

Le projet de santé de base, qui vise à améliorer la qualité et la couverture des services de santé dans les départements de Masaya, Carazo et Rivas, a été prolongé d'une année et sera poursuivi à travers une deuxième phase à partir de 2007. L'objectif est de s'aligner sur les nouvelles priorités du secteur et de renforcer de manière durable le fonctionnement des services de santé de base.

AMÉRIQUE CENTRALE
NICARAGUA

En 2005, une nouvelle intervention visant le renforcement des banques de sang au niveau national a démarré. Elle est mise en œuvre conjointement avec le Ministère de la Santé du Nicaragua et la Croix-Rouge nicaraguayenne.

En matière de formation professionnelle, le projet de construction d'une école hôtelière à Managua a avancé en 2005. Ce projet vise à combler les déficiences actuelles, tant en qualité qu'en offre quantitative, des services d'hôtellerie et de tourisme, afin de faire bénéficier le Nicaragua plus amplement de la croissance soutenue que connaît le secteur touristique depuis un certain temps. Une prolongation de cette intervention est en préparation afin d'accompagner la phase de démarrage du fonctionnement de l'école à partir du début de l'année scolaire 2006.

Suite à une demande du Ministère de l'Education du Nicaragua de prolonger nos efforts conjoints dans le domaine des écoles normales, une évaluation des activités de la coopération luxembourgeoise dans ce secteur a eu lieu. Les résultats serviront comme éléments d'appui à la définition des priorités d'une éventuelle troisième phase d'un projet qui vise à améliorer la qualité de la formation des enseignants du système scolaire primaire.

Le Luxembourg soutient par ailleurs l'UNFPA dans le domaine de la santé reproductive et sexuelle de même que les activités de l'ONG « Etica y Transparencia » dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU NICARAGUA

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	3.782.182	5.295.455	+40
Projets multi-bi	1.005.580	1.358.847	+35
Projets avec des ONG	508.836	490.054	-4
Aide alimentaire et humanitaire	200.000	0	-100
Assistance technique	62.415	53.465	-14
Divers	0	116.833	∞
Total	5.559.013	7.314.653	+32

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NICARAGUA

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Santé		
SILAIS Masaya, Carazo, Rivas	2002-2005	6.050.000
Banques de sang	2005-2009	5.900.000
Education		
Ecole hôtelière	2003-2006	3.683.000
Eau et assainissement		
Eau potable Nueva Segovia et Madriz	2003-2005	4.875.000
Bonne gouvernance		
Monitoring du Ministère de la Santé	2004-2005	55.000
Monitoring du Ministère de l'Infrastructure	2005-2006	55.000

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NICARAGUA

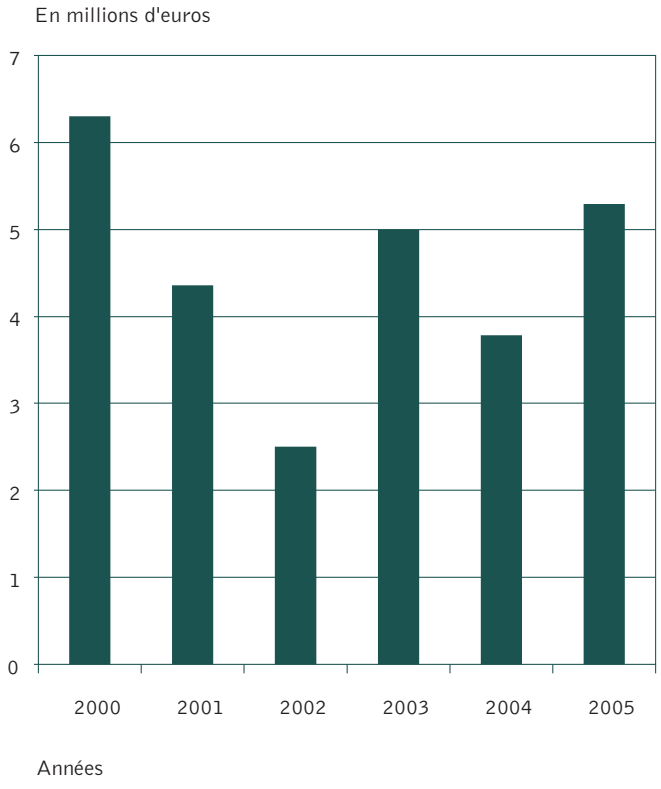

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU NICARAGUA

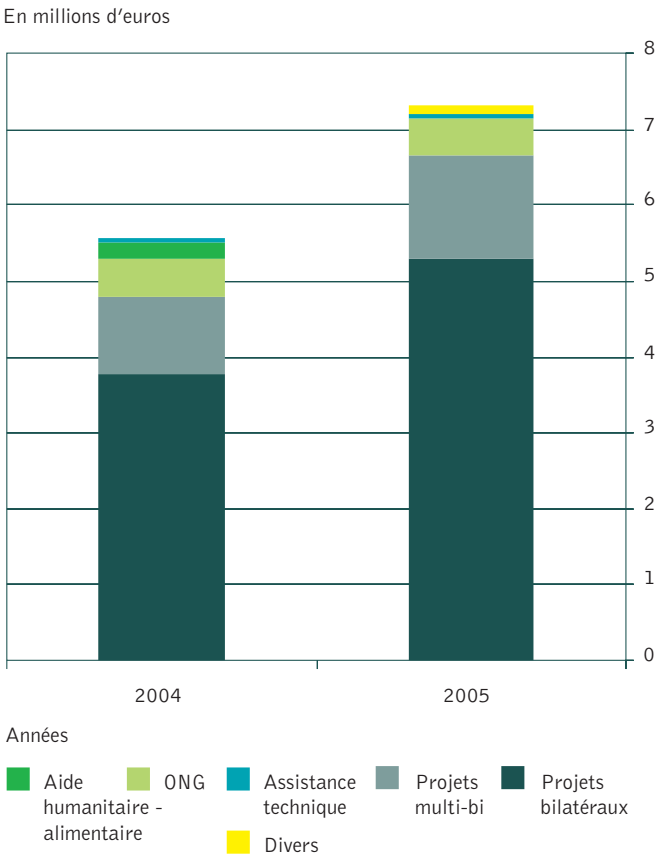

ASIE

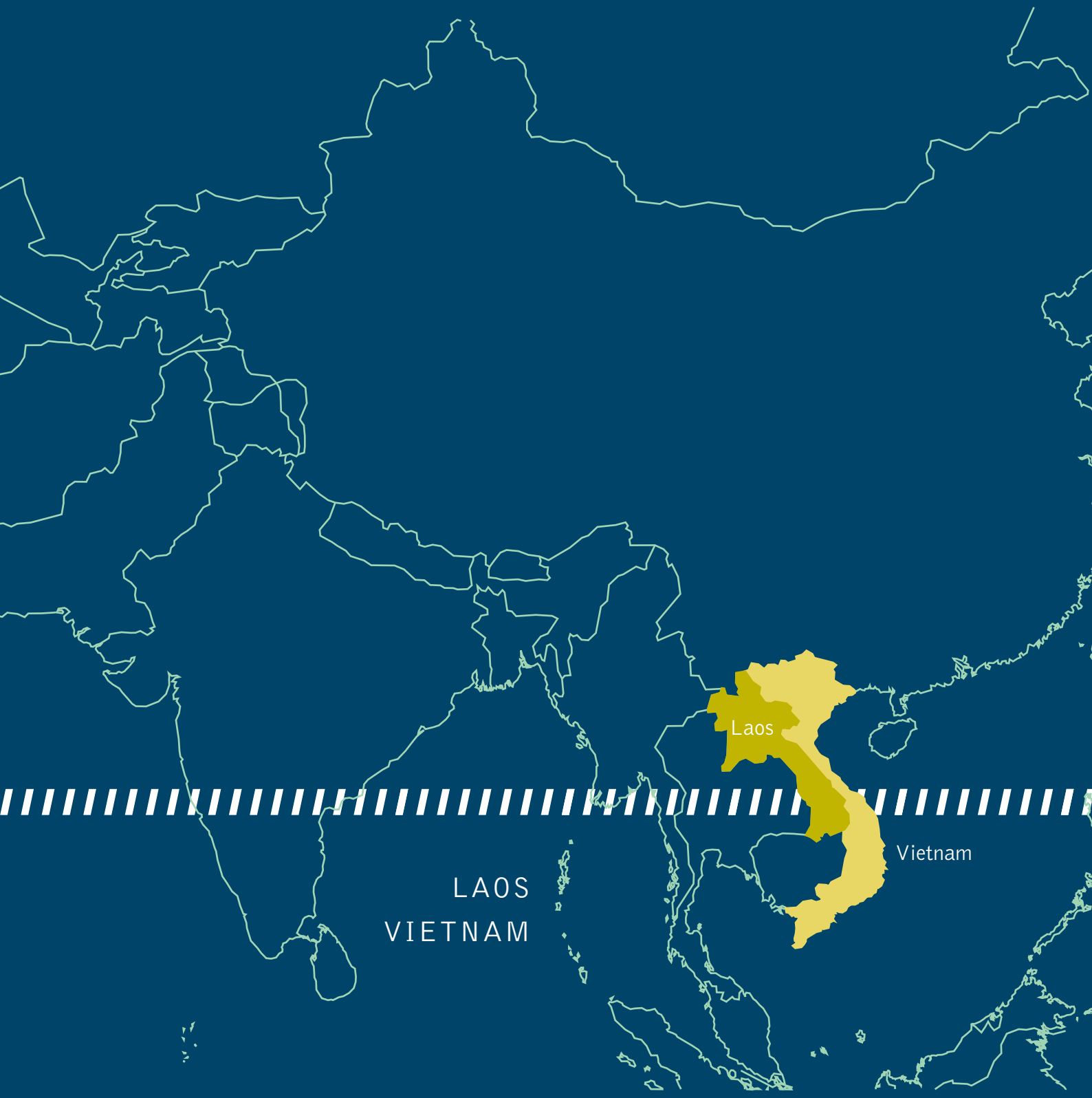

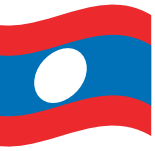

ASIE

LAOS

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU LAOS

2000	2001	2002	2003	2004	2005
2.415.722	1.855.316	2.947.337	3.159.898	3.964.714	4.991.978

LE LAOS FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

En dépit des progrès réalisés par le pays ces vingt dernières années, le Laos fait toujours partie des pays les moins avancés. La réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est donc particulièrement importante pour le développement de ce pays enclavé qui se classe au 133ème rang parmi 177 pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD de 2005.

Pour guider son développement, le Laos s'est doté d'une stratégie nationale pour la croissance et l'éradication de la pauvreté dénommée « NGPES » (National Growth and Poverty Eradication Strategy). Cette stratégie vise la croissance économique et le développement social du pays et les OMD y sont pleinement intégrés. La plupart des indicateurs sociaux utilisés pour les OMD le sont également dans la NGPES.

Parmi les priorités du Laos figurent une évolution vers une économie de marché, des investissements en infrastructures, une amélioration des prestations de services sociaux, une plus grande sécurité alimentaire tout en conservant l'environnement ainsi que le développement culturel de ce pays multiethnique. L'objectif global est de ne plus figurer parmi les PMA d'ici 2020.

A plus court terme, la mise en œuvre de la stratégie est guidée par des plans de développement socio-économiques quinquennaux. Parmi les signes encourageants figurent, par exemple, la proportion du budget d'Etat allouée à l'éducation, qui est passée de 7% à 11,2% entre 2000 et 2003. Il en est de même pour le budget alloué à la santé, qui est passé sur la même période de 3,5% à 8,7%. Des investissements importants sont également prévus au niveau des infrastructures sociales, qui devraient consommer 34% du budget d'ici 2006. Le Laos reste toutefois largement dépendant de l'aide internationale pour le financement des investissements publics.

Un point positif important est la croissance du PIB, qui est estimée à quelque 7,2% pour l'année 2005. Les perspectives de croissance pour les prochaines années restent également favorables, notamment grâce à la construction du barrage hydro-électrique Nam Theun 2, à des projets miniers et à une intégration plus poussée dans l'économie régionale.

	2000	2005
Population (millions)	5,2	5,7
PIB par habitant en USD (PPA)	1.734	1.759
Classement selon l'indicateur du développement humain	140e/174	133e/177
APD nette reçue en % du PIB	21,8	14,1
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	N/C	26,3%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	N/C	40%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	73%	85%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	55%	64%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	90%	93%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	32%	83%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	44%	57%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	116	91
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	96	82
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	42%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	650	530
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	N/C	19%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans[1]	N/C	0,1%
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	N/C	43%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	N/C	24%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

Il n'en reste pas moins que 80% de la population reste dépendante de l'agriculture pour sa survie et que ce secteur compte toujours pour 45% du PIB. Avec plus de 60% de la population âgée de moins de 25 ans et la coexistence de quelque 47 ethnies différentes, un investissement significatif dans les ressources humaines, techniques et financières du pays s'avère indispensable.

Malgré les nombreuses réformes administratives et institutionnelles en cours, la situation en matière de bonne gouvernance et de droits de l'Homme reste préoccupante. Un plus grand effort de coordination entre les différents partenaires du développement est de mise en la matière.

Le plus grand défi pour la réalisation des OMD au Laos est donc d'assurer une croissance équitable du pays et d'inclure les populations des régions rurales enclavées, souvent des minorités ethniques, dans le processus de développement. La NGPES prévoit à cet effet qu'une attention particulière soit accordée aux 47 districts les plus pauvres du pays.

[1] Taux moyen de prévalence pour l'ensemble de la population.

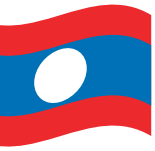

ASIE
LAOS

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

L'événement majeur de l'année pour la coopération lao-luxembourgeoise était la commission de partenariat qui s'est tenue le 29 septembre à Luxembourg. A cette occasion, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères lao, Monsieur Somsavat LENGSAVAD, et le Ministre Jean-Louis Schiltz ont pu poser les jalons de la coopération future entre les deux pays :

Il a été convenu de maintenir la stratégie actuelle de concentration géographique et sectorielle, notamment au niveau des secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que du développement local. Les deux parties se sont par ailleurs déclarées ouvertes à explorer de nouveaux domaines d'activités comme le développement du secteur privé, la microfinance et l'accès au marché du travail.

Dans un souci d'efficacité de l'aide, une évaluation externe des interventions dans le secteur de la santé a été effectuée en 2005. L'importance du rôle de la coopération luxembourgeoise dans ce secteur a pu être confirmée, le Luxembourg étant en effet, après le Japon, le deuxième bailleur bilatéral en matière de santé au Laos. Il a par conséquent été suggéré que la coopération luxembourgeoise joue un rôle plus actif dans la coordination de ce secteur.

L'évaluation recommande par ailleurs de concentrer les efforts davantage sur les plus démunis, notamment dans les régions plus reculées du Laos. Un des plus grands défis pour le futur sera sans conteste le renforcement des ressources humaines dans le secteur de la santé, surtout dans ces régions enclavées.

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exécution du PIC 2003-2006 et des cinq projets bilatéraux en cours a considérablement progressé en 2005, à tel point que le budget indicatif retenu pour la période sera vraisemblablement dépassé.

Dans le secteur du développement rural, les deux projets d'appui à la province de Borikhamxay ont été rapprochés afin de pouvoir profiter pleinement des synergies et des économies d'échelle identifiées. En matière de santé, le Luxembourg a pu consolider les acquis des nombreuses initiatives, notamment en concentrant les efforts sur les districts et communes plus éloignés et en renforçant les capacités des ressources humaines. La prévention et la durabilité ont également joué un rôle important en 2005, à travers la mise en œuvre de projets en matière de sécurité sociale et de gestion des équipements médicaux. La construction d'une nouvelle école pour infirmières et infirmiers et les premières formations ont également pu démarrer en 2005.

Suite aux recommandations résultant de la revue à mi-parcours du projet de formation professionnelle à Khammouane, il a été décidé d'accorder au projet une augmentation budgétaire et une prolongation de deux ans afin d'assurer la durabilité des résultats impressionnants obtenus jusqu'ici.

Les relations de coopération entre le Laos et le Luxembourg doivent s'intensifier dans les années à venir, notamment au cours de la période du deuxième PIC 2007-2010. Lors de la dernière commission de partenariat, le gouvernement lao a soumis de nouvelles requêtes de projets au gouvernement luxembourgeois. De nouveaux projets seront donc prochainement formulés dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle et de la formation bancaire.

Une approche plus programmatique a également été instaurée au niveau de la collaboration avec les agences multilatérales. Cette coopération, qui est complémentaire aux projets et programmes bilatéraux, se focalisera dorénavant sur six agences partenaires privilégiées, à savoir l'OMS, le PNUD, le FENU, l'UNICEF, l'UNFPA et l'ONUDC.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU LAOS

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	3.964.714	4.991.978	+26
Projets multi-bi	778.957	1.089.670	+40
ONG	830.384	366.222	-56
Aide humanitaire - alimentaire	0	0	0
Assistance technique	1.525	41.120	+2596
Divers	0	28.283	∞
Total	**5.575.580**	**6.517.273**	**+17**

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU LAOS

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Santé		
LAO/015 : Santé phase III	2003-2008	5.294.052
LAO/009 : Maintenance équipements médicaux	2003-2005	923.000
LAO/010 Ecole infirmières	2005-2008	1.475.550
Développement rural		
LAO/014 : Borikhamxay phase III	2004-2008	2.100.000
LAO/011 : Dév. rural Pakkading	2004-2008	5.900.000
Education		
LAO/008 : Ecole professionnelle	2001-2007	3.295.997

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU LAOS

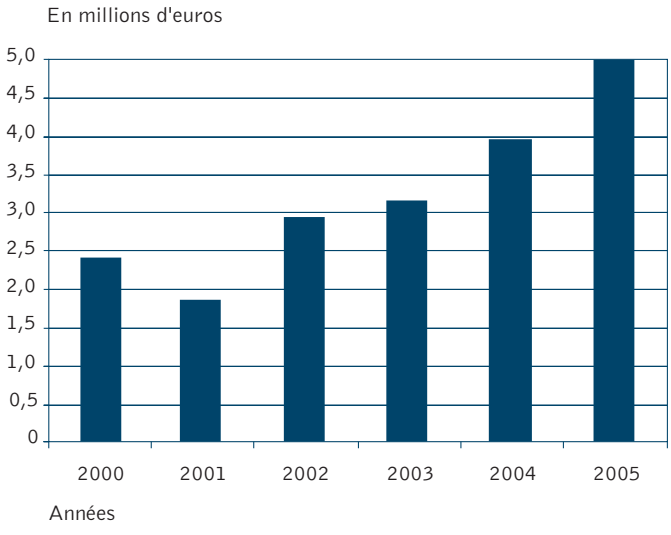

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU LAOS

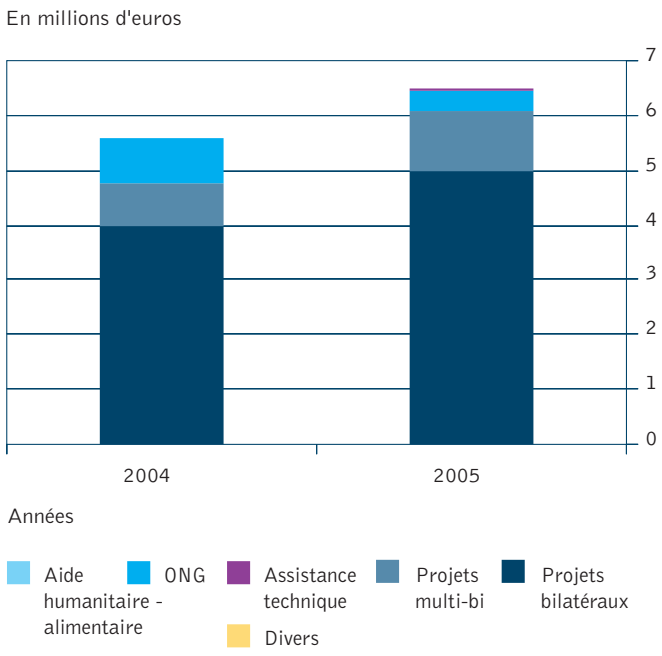

ASIE

VIETNAM

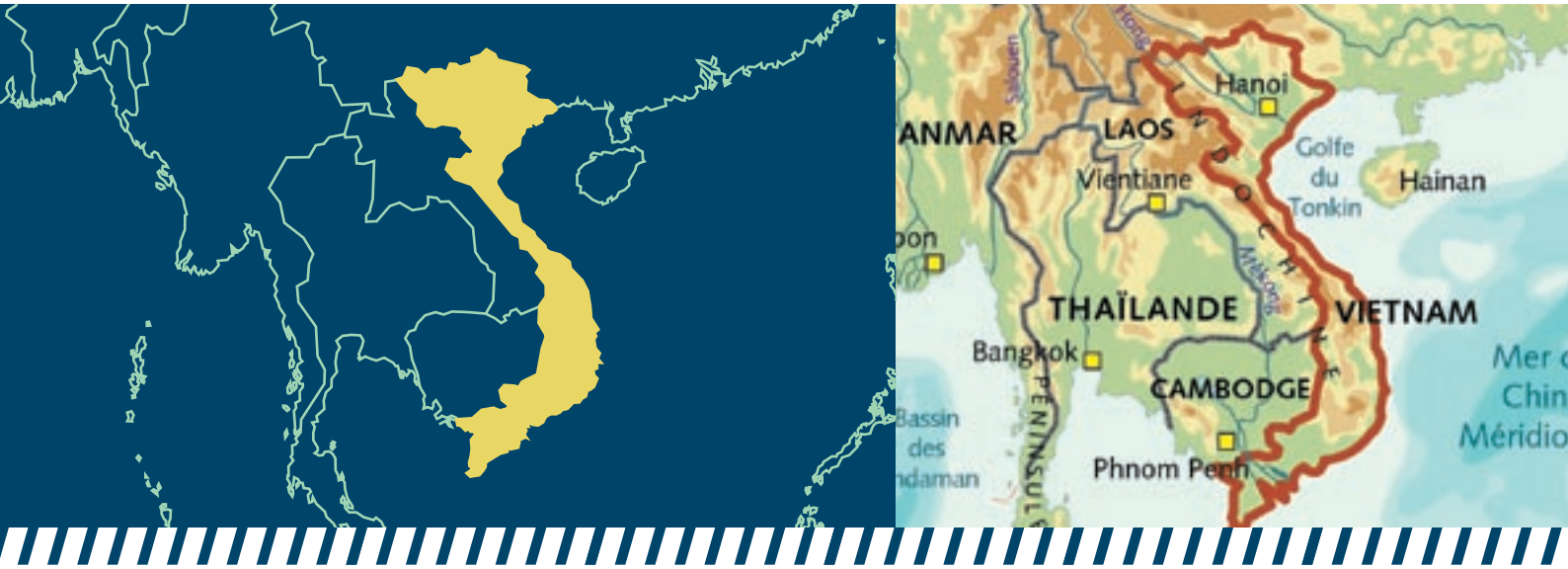

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU VIETNAM

2000	2001	2002	2003	2004	2005
4.392.700	3.121.216	4.151.219	6.631.824	5.977.952	5.374.651

LE VIETNAM FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Vietnam fait partie des pays ayant pleinement souscrit aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment en les insérant dans le cadre de ses propres stratégies de développement. Sur la base des OMD, le Vietnam a élaboré douze objectifs nationaux de développement spécifiques au pays afin de mieux cibler les actions de mise en œuvre.

La stratégie de développement socio-économique 2001-2010 a pour objectif de sortir le pays du sous-développement et d'améliorer considérablement le niveau de vie de la population. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement du Vietnam a promulgué plusieurs textes relatifs à la réalisation des OMD, notamment la Stratégie globale de croissance et de lutte contre la pauvreté « CPRGS » (en 2002) et les orientations stratégiques de développement durable (communément appelé « Agenda 21 du Vietnam », en 2004).

Les succès du Vietnam en matière de lutte contre la pauvreté sont d'ores et déjà impressionnants : en l'espace de quinze ans, entre 1990 et 2004, le PIB national a été multiplié par trois et la proportion de la population pauvre a été réduite de 58% en 1993 à 24% en 2004. Une croissance soutenue du PIB de plus de 7% par an a permis la création de quelque 7,5 millions d'emplois au cours des cinq dernières années. D'autre part, les relations internationales ont été considérablement élargies, notamment dans le domaine du commerce et des investissements étrangers directs. Le Vietnam n'a toutefois pas réussi à adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2005 comme il le souhaitait.

En dépit du rythme de développement considérable du pays, le Vietnam reste confronté à de nombreux défis liés à la qualité du développement et à l'efficacité de l'utilisation des ressources. Les disparités de revenus entre régions (64 provinces) et groupes de population (54 ethnies) tendent à s'accroître. D'autres problématiques endogènes qui persistent sont la corruption, la pollution de l'environnement et les inégalités entre les sexes. Face à ces défis, la coopération luxembourgeoise joint ses efforts à ceux du gouvernement vietnamien et de la communauté internationale pour atteindre les OMD d'ici 2015.

	2000	2005
Population (millions)	77,6	82
PIB par habitant en USD (PPA)	1,689	2,490
Classement selon l'indicateur du développement humain	108e/174	108e/177
APD nette reçue en % du PIB	4,7	4,5
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)[1]	N/C	N/C
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	41%	33%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	99,9%	94%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	N/C	87%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	94%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	97%	N/C
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	N/C	76%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	42	23
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	31	19
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	89%	93%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	95
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	N/C	85%
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans [2]	N/C	0,4%
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	55%	73%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	N/C	41%

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2005

EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2005, le gouvernement du Vietnam a promulgué le plan de développement socio-économique (SEDP) 2006 à 2010, qui, pour la première fois, a été intégré avec le CPRGS et prend donc également en compte les OMD. Ce plan ambitionne un doublement du PIB par habitant par rapport à l'année 2000 pour atteindre quelque 1.000 USD d'ici 2010 et une réduction du taux de pauvreté à 16% de la population en 2010. Le plan prévoit en outre l'éducation secondaire de base universelle et le désenclavement des régions montagneuses éloignées.

En matière d'efficacité de l'aide, on peut se féliciter de l'élaboration à Hanoi du document intitulé « Feuille de route/plan d'action sur une coordination et une harmonisation plus étroites des donateurs européens au Vietnam ». Ce document a d'ailleurs été présenté à Paris lors de la réunion à haut niveau du CAD sur l'efficacité de l'aide en mars 2005. Le Vietnam étant un pays pilote en matière d'efficacité de l'aide pour l'UE, les Etats membres ont également pu élaborer, en collaboration avec le gouvernement du Vietnam, le « Hanoi Core Statement » qui est la déclinaison locale de la Déclaration de Paris.

[1] Selon les statistiques vietnamiennes, 24% de la population vivait en-deçà du seuil de pauvreté en 2004.

[2] Taux moyen de prévalence pour l'ensemble de la population.

ASIE
VIETNAM

Au niveau de l'APD (aide publique au développement), le dernier groupe consultatif (CG) sous la présidence conjointe du gouvernement vietnamien et de la Banque Mondiale s'est tenu les 6 et 7 décembre 2005 à Hanoi et a permis de mobiliser quelque 3,74 milliards USD pour l'année 2006, dons et crédits confondus. Il est à noter que la qualité du dialogue entre le gouvernement et les bailleurs continue de progresser fortement, notamment à travers des discussions sur des sujets autrefois jugés tabou comme le VIH/SIDA, la corruption, la discrimination des ethnies minoritaires, les droits de l'homme ou encore la liberté d'expression.

PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier Programme indicatif de coopération (PIC) entre le Luxembourg et le Vietnam couvrait la période 2002-2005 et l'année 2005 était donc particulièrement importante pour la coopération entre les deux pays. Année charnière entre le premier et le deuxième PIC, 2005 était vouée, d'une part, à l'analyse des résultats obtenus et, d'autre part, à l'élaboration du PIC 2006-2010.

Au cours de la mise en œuvre du PIC 2002-2005 des résultats de taille ont pu être atteints dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que du développement rural. Quelque 30 millions d'euros ont été effectivement déboursés durant cette période. Le deuxième PIC, qui a été signé en janvier 2006, prévoit la consolidation des acquis du premier programme avec une concentration géographique sur les régions les plus défavorisées. Une enveloppe de 50 millions d'euros a été réservée à cet effet.

Dans ce contexte, six projets bilatéraux étaient en phase d'exécution en 2005 et trois projets supplémentaires ont été formulés. Il s'agit plus particulièrement d'un projet d'école professionnelle et d'un projet d'irrigation dans les deux provinces montagneuses du Nord, Bac Kan et Cao Bang. Un troisième projet pilote dans le secteur de l'énergie renouvelable à travers l'utilisation de la jacinthe d'eau sera mis en œuvre dans la province de Hau Giang, au sud du Vietnam. Ces projets débuteront en 2006.

Parallèlement, trois nouveaux projets ont été identifiés et sont en cours de formulation. Un premier projet visera la bonne gouvernance et le développement local dans la province de Huê et deux autres projets renforceront la chaîne du froid dans les domaines de la sécurité sanguine et des vaccins à travers le pays.

En matière de formation professionnelle, le programme de formation bancaire en collaboration avec l'ATTF (Agence de transfert de technologie financière) a été sensiblement renforcé. D'autre part, le projet de formation hôtelière de jeunes Vietnamiens au LTAH (Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck) se poursuit.

Une approche plus programmatique a également été instaurée au niveau de la collaboration avec les agences multilatérales au Vietnam. Cette coopération, qui est complémentaire aux projets et programmes bilatéraux, se focalisera dorénavant sur quatre agences partenaires privilégiées, à savoir l'OMS, le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG AU VIETNAM

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	5.977 952	5.374.651	-10
Projets multi-bi	1.632.643	3.171.673	94
ONG	777.153	280.064	-64
Aide humanitaire - alimentaire	50.000	500.000	900
Assistance technique	122.083	97.586	-20
Bureau de la coopération	159.083	149.233	-6
Divers	0	13.754	∞
Total	**8.718.914**	**9.586.961**	**10**

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU VIETNAM

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Projets avec LD		
Développement rural		
VIE/014 : Développement rural Nghe An II	2002-2007	7.758.000
Eau et assainissement		
VIE/012 : Nam Dinh	2002-2006	2.643.500
Santé		
VIE/013 : Santé Hue	2002-2006	1.075.500
VIE/017 : Santé Hung Yen II	2002-2006	2.987.200
Formation professionnelle		
VIE/018 : Chaîne du froid	2002-2005	5.334.000
VIE/015 : Formation hôtelière III	2003-2006	2.991.000
Projets Bi-MAE		
Formation professionnelle		
ATTF (formation bancaire)	2005	226.664
Assistance Technique		
Formation professionnelle		
Formation de jeunes Vietnamiens au LTHAH	2005	104.325

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU VIETNAM

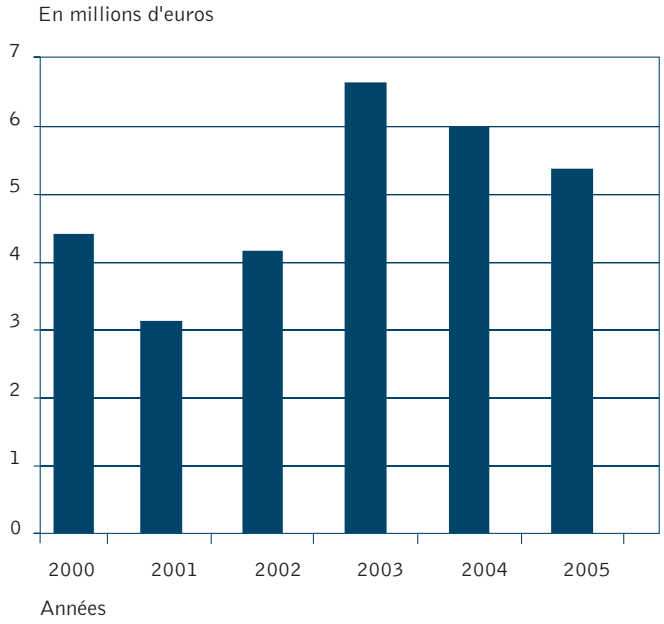

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU VIETNAM

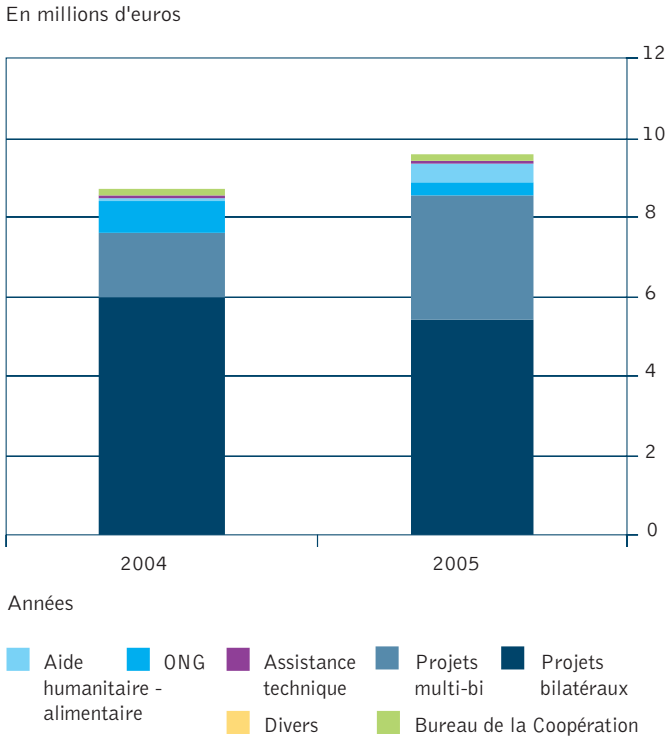

UNICEF

PROCHE-ORIENT

TERRITOIRES
PALESTINIENS
OCCUPÉS

PROCHE-ORIENT

TERRITOIRES PALESTINIENS

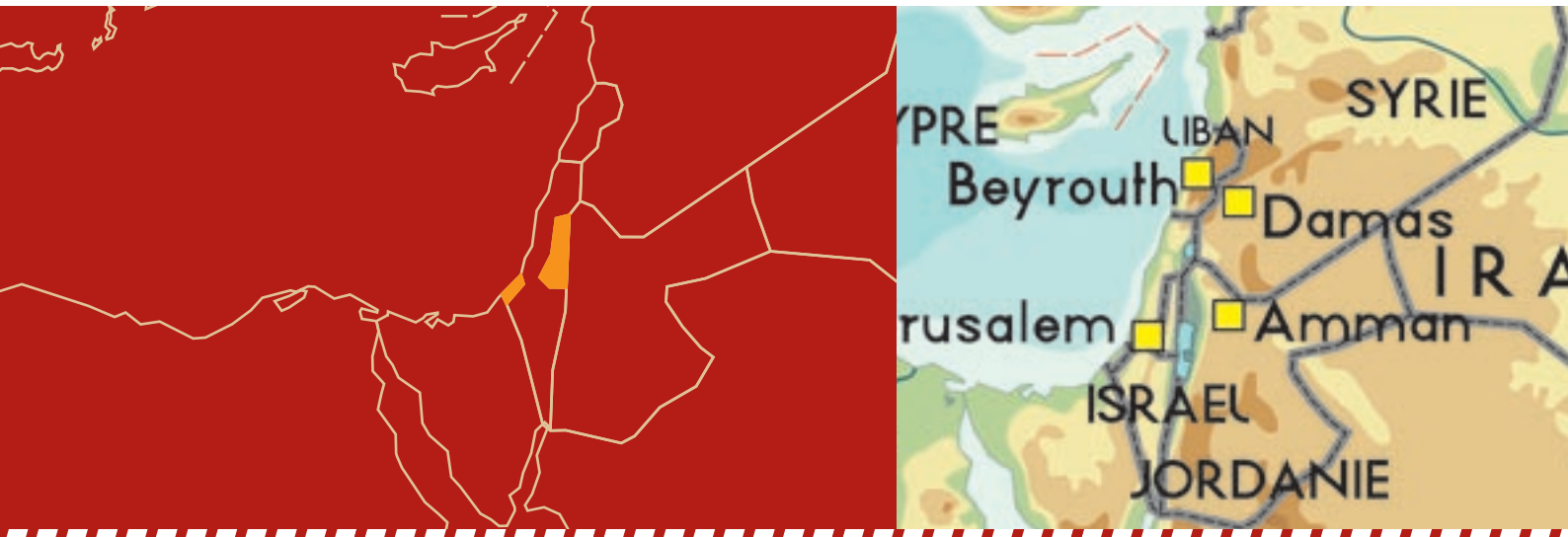

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS

2000	2001	2002	2003	2004	2005
558.749	691.955	698.302	367.913	311.333	490.000

Suite à la mort du Président de l'Autorité Palestinienne, Yassir Arafat, survenue le 11 novembre 2004, Mahmoud Abbas, successeur d'Arafat à la tête de l'OLP, a remporté le 9 janvier 2005 les élections présidentielles palestiniennes. Ce changement politique majeur n'a cependant pas permis d'améliorer la situation dans la région. Les nombreuses restrictions sur la mobilité des biens et des personnes imposées par l'armée israélienne dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO) n'ont pas diminué et les conditions de vie des Palestiniens vivant dans les TPO de Cisjordanie et de la bande de Gaza restent précaires.

La fin de l'année 2005 a également été marquée par la campagne électorale en vue des élections législatives palestiniennes qui se sont tenues le 25 janvier 2006.

COOPÉRATION BILATÉRALE

Le projet « Optimisation de l'agriculture intensive sous des conditions de qualité d'eau variables » avec l'Université Al-Azhar de Beit Hanoun dans la Bande de Gaza est le premier grand projet (4 millions USD) mis en œuvre par la coopération luxembourgeoise dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO). Il a permis de construire et d'équiper une ferme pilote devant permettre à l'Université Al-Azhar de faire de la recherche appliquée visant à développer une agriculture économiquement viable et écologiquement durable par l'utilisation de l'eau saumâtre de la région. Malheureusement, en octobre 2004, une partie des infrastructures financées par le Luxembourg ont été détruites par l'armée israélienne. A l'heure actuelle, il est prévu d'utiliser le reliquat d'environ 40.000 USD pour assainir le site et relancer les activités de recherche une fois que les conditions de sécurité seront rétablies.

La coopération luxembourgeoise soutient également la société civile palestinienne via deux ONG locales : le Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC) et la Palestinian Medical Relief Society (PMRS).

En août 2005, le Ministre Jean-Louis Schiltz a approuvé la continuation, pour les 3 années à venir, du soutien luxembourgeois au programme « Towards capacity building and sustainable rural developement » mis en œuvre par l'ONG PARC. Ce projet entend aider des organisations agronomes locales à se développer et à se structurer pour être en mesure d'exécuter des petits projets agricoles et de développement. Pour ce faire, l'ONG utilisera ses trois centres de formation situés en Cisjordanie (Zababdeh et Jericho) et à Gaza.

En septembre 2005, la coopération luxembourgeoise a également apporté son soutien au « Women's Health Project » mis en œuvre par l'ONG PMRS. Le « Women's Health Programme » couvre 22 localités qui comptent environ 400.000 personnes. Il vise à améliorer la qualité et à augmenter l'utilisation des services de santé par les femmes palestiniennes. Le programme attache une importance particulière aux soins préventifs et curatifs et à rendre les communautés mieux capables de réagir aux situations d'urgence. En outre, les objectifs du programme visent à améliorer le conseil et l'éducation ayant trait à la santé des femmes.

COOPÉRATION MULTILATÉRALE, AIDE HUMANITAIRE ET ONG

Via un soutien substantiel de 1.700.000 EUR au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la coopération multilatérale a, comme par le passé, constitué en 2005 la majeure partie des contributions luxembourgeoises en faveur des TPO.

Le Luxembourg a également répondu aux appels d'urgence de cette agence à hauteur de 200.000 EUR via l'aide humanitaire et a maintenu son soutien aux programmes d'urgence mis en œuvre par le CICR (550.000 EUR) et Caritas (254.695 EUR). Ce dernier consiste en un programme de création d'emplois dans l'urgence en faveur de la population dans les TPO.

Deux ONG luxembourgeoises, l'Association Solidarité Tiers Monde et Caritas, ont également bénéficié, via leurs accords-cadres respectifs, d'un financement du Ministère à hauteur de 24.091 EUR.

PROCHE-ORIENT

TERRITOIRES PALESTINIENS

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS

	2004	2005	Evolution en %
Projets bilatéraux	311.333	490.000	+57
Projets multi-bi	2.018.605	1.900.000	-16
Assistance technique	7 754	0	-100
Aide humanitaire - alimentaire	1.288.515	804.695	-22
ONG	152.766	24.091	-84
Divers	0	41	∞
Total	3.778.973	3.218.786	-15

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS

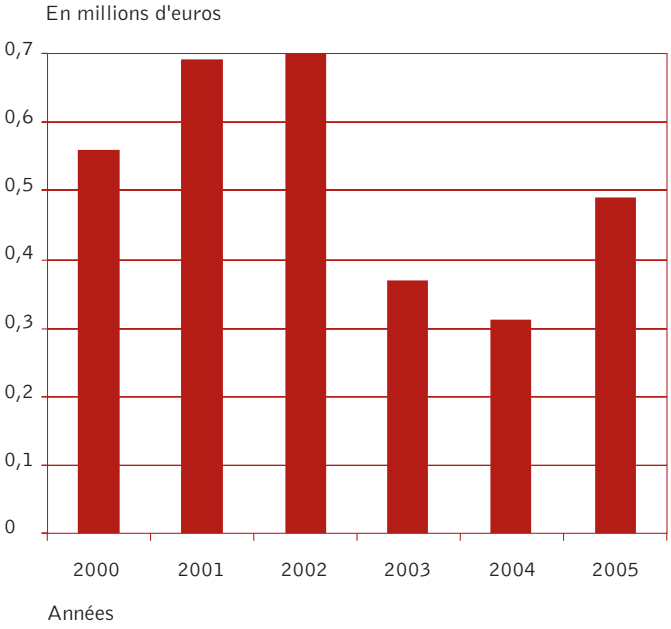

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS

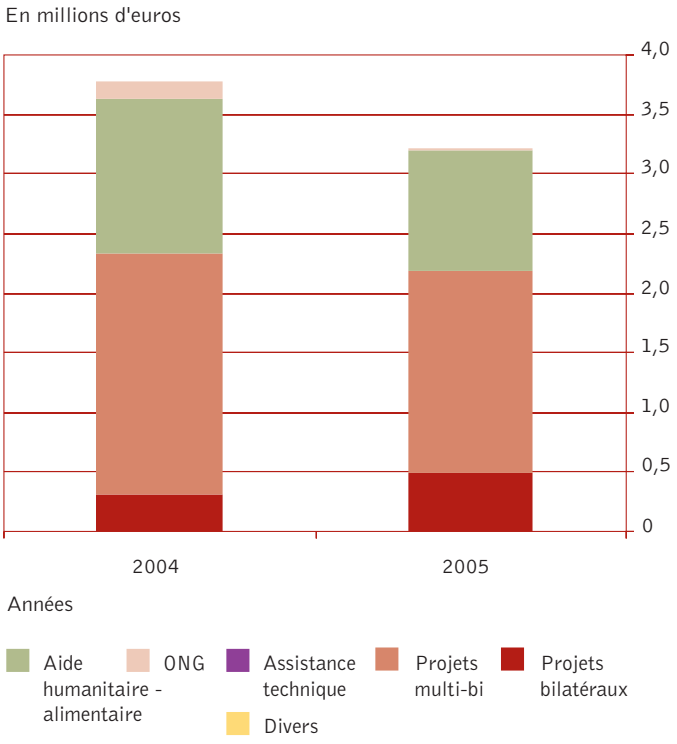

LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS D'AUTRES PAYS

AFGHANISTAN
AFRIQUE DU SUD
ALBANIE
CHINE
ÉQUATEUR/PÉROU
INDE
MAROC
MAURICE
MONGOLIE
RWANDA
SAO TOMÉ
SERBIE ET MONTÉNÉGRO
TUNISIE

BALKANS

D'une manière générale, les projets mis en œuvre en Europe du Sud-Est soutiennent les secteurs sociaux (éducation, santé et eau), le développement rural et les activités génératrices de revenus dans des secteurs vitaux en vue d'y promouvoir le développement durable. De même, les projets financés par le Grand-Duché de Luxembourg ont pour but de faciliter la réintégration des demandeurs d'asile en améliorant les conditions de vie générales de la région sans toutefois procéder à une discrimination positive à l'égard des personnes retournées du Luxembourg dans leur pays d'origine.

En 2005, le Luxembourg a maintenu une coopération substantielle en Europe du Sud-Est. Celle-ci s'intègre, d'une part, dans l'effort global consenti par la communauté internationale en faveur de la stabilité de la région et, d'autre part, dans le contexte de la politique du Gouvernement luxembourgeois visant à faciliter le retour et la réintégration dans leur pays d'origine des demandeurs d'asile dont la demande a été refusée.

ALBANIE

En Albanie, la coopération luxembourgeoise se concentre sur le secteur de l'eau. Actuellement, un projet mis en œuvre par Lux-Development vise le développement d'un réseau hydraulique dans plusieurs villages de la région de Diber. Ce projet comprend également un transfert de savoir-faire au niveau communal qui devrait permettre aux communes sélectionnées d'assumer la responsabilité de la gestion de l'eau, héritée de la loi sur la décentralisation.

Le projet d'assistance technique au Gouvernement albanais pour la mise en œuvre d'un programme d'eau et assainissement en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement suit son cours.

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 1.131.751 EUR pour la réalisation de ces projets.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Eau et Assainissement		
Water and Sanitation in Diber Region	2002-2006	4.365.000
EIB Sanitation	2004-2008	2.000.000

SERBIE ET MONTÉNÉGRO

La coopération au développement luxembourgeoise en Serbie et au Monténégro se concentre au nord-est du Monténégro et au sud-ouest de la Serbie, dans la région historiquement appelée Sandjak. Le choix de cette concentration géographique est dicté par le fait que cette région est l'une des plus défavorisées et que la majeure partie des demandeurs d'asile vivant au Grand-Duché de Luxembourg sont originaires de cette région.

SERBIE

Le projet de soutien à la municipalité de Novi Pazar dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau suit son cours et s'inscrit directement dans le processus de décentralisation entamé par la Serbie.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Education - Santé - Eau		
Services sociaux à Novi Pazar	2003-2006	5.625.000

En 2005, le MAE a consacré un montant de 1.118.377 EUR à la réalisation de ce projet.

MONTÉNÉGRO

En 2005, la coopération luxembourgeoise a maintenu son soutien au secteur laitier et forestier du Monténégro. Le projet de développement du secteur forestier arrivant à terme cette année, le Ministère analyse l'opportunité de répondre favorablement à une requête de Ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture du Monténégro pour réaliser une deuxième phase de ce projet.

Le bureau de Caritas à Berane, financé par le Ministère et établi depuis octobre 2000, continue de gérer un programme de coopération au développement dans 5 municipalités de la région Nord du Monténégro. Ce programme est axé sur les secteurs sociaux, le renforcement de la société civile, l'eau et des projets promouvant les activités génératrices de revenus.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Assistance technique		
Bureau Caritas (Phase 3)	2003-2005	265.000
Bureau Caritas (Phase 4)	2005-2008	271.800
Microfinance		
Micro-crédits (Phase 2)	2002-2007	325.815
Education		
Rattrapage scolaire	2003-2007	34.000
Rénovation d'écoles (Phase 3)	2004-2006	293.394
Eau et assainissement		
Projet hydraulique à Petjnica	2005-2006	140.600
Projet hydraulique à Donja Raznica	2003-2006	83.460
Agriculture		
Distribution de vaches via micro-crédits	2004-2007	279.163
Community building		
Community building à Berane et Rozaje	2004-2006	169.916
Santé		
Soins à domicile	2005-2008	416.791
Agriculture		
LD : Appui au secteur laitier	2005-2007	2.975.400
Forestier		
LD : Appui au secteur forestier	2003-2006	2.512.000

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 1.549.390 EUR pour la réalisation de ces projets.

BALKANS

KOSOVO

Au Kosovo, la communauté internationale continue le transfert progressif des compétences de gestion de la MINUK vers les institutions locales. Le 1er novembre 2005, le Secrétaire Général des Nations Unies a annoncé son intention de nommer l'ancien président finlandais Martti Ahtisaari pour mener les négociations avec les autorités serbes et kosovares sur le statut définitif du Kosovo.

La modernisation de l'hôpital de Prizren suit son cours, accompagnée d'une assistance technique pour améliorer la gestion de celui-ci.

Suite à une requête du Ministère du Travail et du Bien-Être social du Kosovo, le Ministère a mandaté Lux-Developement pour la formulation d'un projet dans le domaine de la formation professionnelle.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Economie/agriculture		
Transformation agro-alimentaire	2005-2006	655.234
Education		
Crèche à Gllogovac	2002-2006	166.908
Ecole à Prizren	2002-2005	313.430
Lycée technique de Decan	2003-2005	271.894
Cours de rattrapage	2005-2007	31.800
Ecole primaire à Pec/Peja	2005-2006	282.468
Ecole primaire à Orashe	2005-2006	326.880
Santé		
Rénovation hôpital Prizren	2003-2006	3.645.000
Société civile		
Renforcement de la société civile	2005-2007	181.868
Assistance technique		
Appui à la réinsertion	2005	110.000

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 1.614.618 EUR pour la réalisation de ces projets.

AFGHANISTAN

Après les élections présidentielles d'octobre 2004 et l'instauration du gouvernement du Président Hamid Karzai, le processus démocratique s'est approfondi à travers l'élection de l'Assemblée nationale qui a été inaugurée le 19 décembre 2005.

Si l'on peut se féliciter de cette percée démocratique ainsi que des progrès réalisés avec l'appui de la communauté internationale, il n'en demeure pas moins que la situation en Afghanistan est très difficile. Le pays est en effet confronté à des problèmes majeurs, notamment en matière de sécurité, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de lutte contre les stupéfiants.

Bien que la surface de culture d'opium ait diminué de 48% à quelque 107.400 hectares en 2005, l'Afghanistan reste le premier producteur mondial de cette drogue illicite. Selon des estimations de l'ONUDC, le marché de l'opium aurait rapporté quelque 2,8 milliards de dollars entre 2004 et 2005. Les trois quarts de ces revenus reviennent aux trafiquants et non aux agriculteurs. La situation des droits de l'Homme reste également très alarmante, notamment au niveau des exactions commises contre des femmes et des enfants.

Face à ces défis, le gouvernement afghan et la communauté internationale continuent de joindre leurs efforts afin de soutenir le développement du pays. Dans ce but, une stratégie commune dénommée « Afganistan Compact » a été élaborée en 2005 et adoptée à la conférence des donateurs à Londres en janvier 2006. Le document se base sur les objectifs du millénaire pour le développement afghans et s'articule autour de trois priorités principales, à savoir la sécurité, la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'Homme et le développement socio-économique.

La coopération luxembourgeoise soutient ce processus et porte une attention particulière aux actions de lutte contre la pauvreté en Afghanistan avec un accent sur la condition féminine et la question du genre. N'ayant pas de représentant sur place, le Luxembourg cofinance des projets par l'intermédiaire d'agences onusiennes ou encore d'ONG. En 2005, le Luxembourg a renouvelé sa contribution au ARTF (Afghanistan Reconstruction Trust Fund) à hauteur de 500.000 EUR et a cofinancé des actions humanitaires du PAM et de Caritas à hauteur de 627.500 EUR.

AFRIQUE DU SUD

La coopération bilatérale avec l'Afrique du Sud se concentre essentiellement dans la région du Eastern Cape. Dans le domaine de la santé, la phase de désengagement initiée fin 2002 suit son cours en mettant l'accent sur le développement institutionnel via un transfert de savoir-faire au Département Provincial de la Santé et au niveau du sous-district de Mnquma pour améliorer la gestion et la planification du secteur de la santé.

Dans le domaine de l'éducation, le projet de soutien au lycée agricole de Phandulwazi est arrivé à terme.

La phase de désengagement de la coopération luxembourgeoise en Afrique du Sud devrait se clôturer au cours de l'année 2006.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Santé		
Renovation and Maintenance of Butterworth Hospital (Phase III)	2002-2006	3.954.000
Education/Agriculture		
Phandulwazi Agricultural High School	1999-2005	2.479.852

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 1.939.351 EUR pour la réalisation de ces projets.

CHINE

Le projet RPC/003 d'élevage en Mongolie intérieure est arrivé à échéance en 2005 et a pu produire des résultats satisfaisants. L'action luxembourgeoise en Chine se concentrera dorénavant sur d'autres formes de coopération.

Dans le domaine de la coopération financière et bancaire, le Luxembourg poursuit son programme de formation hautement apprécié par les cadres de la Banque Centrale chinoise. Ces formations sont organisées par l'ATTF (Agence de transfert de technologie financière) et ont lieu en Chine et au Luxembourg.

Au niveau multilatéral, l'exécution de la deuxième phase du projet de renforcement de la chaîne du froid, réalisée à travers l'OMS dans la région autonome du Qinghai, se poursuit normalement.

L'Ambassade du Luxembourg en Chine dispose d'une enveloppe annuelle de 100.000 EUR afin de gérer des micro-projets en Chine et en Mongolie. L'Ambassade finance ainsi des projets réalisés par des ONG locales.

Finalement, le gouvernement cofinance également depuis plusieurs années des projets d'ONG luxembourgeoises dans le domaine de la santé.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Projets avec LD		
Agriculture		
Projet d'élevage, phase II	2001-2005	1.115.300
Projets Bi-MAE		
Divers		
Microprojets ambassade	2005	100.000
Formation professionnelle		
ATTF - Formation bancaire	2005	85.198
Projets Multi-bi		
Santé		
OMS - Chaîne du froid	2003-2006	700.000

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 679.955 EUR pour la réalisation de ces projets.

EQUATEUR/PÉROU

Le projet "Intégral Binational Frontalier Equateur/Pérou", dont l'exécution est en cours, s'inscrit dans le cadre du Plan Binational pour la Paix et le Développement existant entre ces deux pays. L'objectif général du projet est l'amélioration des conditions de vie de la population frontalière des deux pays que ce soit en créant ou en améliorant les services de santé de base, en promouvant l'éducation élémentaire ou en généralisant l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité. Une évaluation externe du projet a eu lieu dans le courant de l'année.

Dans le secteur de la santé, un projet de réhabilitation d'un réseau de dispensaires existants a été poursuivi. Il vise à contribuer à l'amélioration du système de soins de santé primaire.

Enfin, un projet d'éducation est en préparation.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Santé		
Réhabilitation et équipement de 30 dispensaires de santé	2001-2005	991.574
Services sociaux		
Intégral Binational frontalier Equateur/Pérou	2002-2006	5.675.000
Education		
Education Esmeraldas-Manabí	2003-2006	2.613.900

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 48.506 EUR pour la réalisation de ces projets.

INDE

De nombreuses ONG luxembourgeoises sont actives en Inde et leurs activités sont appuyées financièrement par le gouvernement du Grand-Duché. En 2005, des projets importants furent ainsi mis en œuvre dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'habitat.

Au niveau bilatéral, l'Ambassade du Luxembourg en Inde dispose d'une enveloppe financière de 100.000 EUR pour des micro-projets réalisés à travers des ONG locales.

MAROC

En 2005, la dernière phase du projet d'appui au PAGER, le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales, qui constitue une des priorités de développement pour les autorités marocaines, a démarré. Ce projet, mis en œuvre en 4 phases, contribue à renforcer les services d'eau potable dans les provinces Errachidia, Zagora et Ouarzazate situées à l'Est du Royaume du Maroc. Au-delà de la fourniture d'eau, le programme d'approvisionnement comporte une dimension plus intégrée en ce qu'il développe également des infrastructures économiques et sociales en milieu rural.

Un autre projet d'appui aux entreprises marocaines dans l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans leur gestion a été finalisé en cours d'année.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Eau et assainissement		
Adduction d'eau Errachidia et Zagora	2002-2006	3.975.000
Eau potable et assainissement	2005-2009	2.938.000
Développement économique		
Formation d'entreprises marocaines en vue de l'intégration des aspects environnementaux et sociaux	2003-2005	26.200

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 944.480 EUR pour la réalisation de ces projets.

MAURICE

Un événement majeur pour l'île Maurice en 2005 était la conférence internationale pour le développement durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), du 10 au 15 janvier 2005. L'objectif de la conférence était d'assurer le suivi du Programme d'Action de la Barbade, qui avait été défini en 1994.

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le Ministre Jean-Louis Schiltz est intervenu au nom de l'Union européenne lors du segment ministériel de la conférence auquel a également participé le Secrétaire Général des Nation unies, Kofi Annan.

Dans le cadre de la coopération bilatérale et en marge de cette conférence, la délégation de la coopération luxembourgeoise a pu assister à l'inauguration du collège Maréchal sur l'île de Rodrigues et à la pose de la première pierre du Centre pour polyhandicapés à Pointes-aux-Sables, en présence du Premier Ministre mauricien.

Avec la construction de ce centre en 2005 s'est achevé le dernier projet de la coopération luxembourgeoise à Maurice. Ce projet, d'un budget de 2.622.296 EUR, a atteint ses objectifs et les services techniques mauriciens compétents assurent désormais le fonctionnement d'un réseau d'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 579.654 EUR pour la réalisation de ce dernier projet.

MONGOLIE

L'unique projet en matière de coopération bilatérale luxembourgeoise en cours depuis 2001 en Mongolie est le projet MON/002 « Centre de diagnostic cardiovasculaire ». Des résultats impressionnants ont pu être atteints grâce à la création d'un centre de référence cardiovasculaire à l'hôpital Shastin à Ulan Bator. Ce centre est relié par réseau internet à six hôpitaux provinciaux qui ont été équipés de matériel échographique. Les cardiologues de province peuvent ainsi avoir recours au diagnostic et aux conseils des spécialistes de l'hôpital Shastin.

La coopération luxembourgeoise a ainsi réussi une expérience pilote en matière de télémédecine en Mongolie qui évite à de nombreux patients en province le lourd fardeau financier et logistique que comporte un transfert à l'hôpital central dans la capitale. Le projet a en outre mis un accent particulier sur le renforcement des capacités médicales. Douze cardiologues ont ainsi été formés à Novossibirsk et deux ont pu bénéficier d'une formation au CHL à Luxembourg.

Au vu des résultats encourageants de ce projet, le gouvernement du Luxembourg a reçu une requête pour une deuxième phase qui permettrait d'élargir encore l'impact du projet. Le projet actuel fût donc prolongé jusqu'en décembre 2006 afin de garantir une bonne transition entre les deux phases du projet.

En matière de coopération multilatérale, le projet de prévention de catastrophes naturelles, réalisé par le PNUD poursuit ses activités.

Dans le domaine de la coopération financière et bancaire, le Luxembourg poursuit son programme de formations très appréciées par les cadres des banques commerciales et de la Banque Centrale mongole. Ces formations sont organisées par l'ATTF (Agence de transfert de technologie financière) et ont lieu en Mongolie et au Luxembourg.

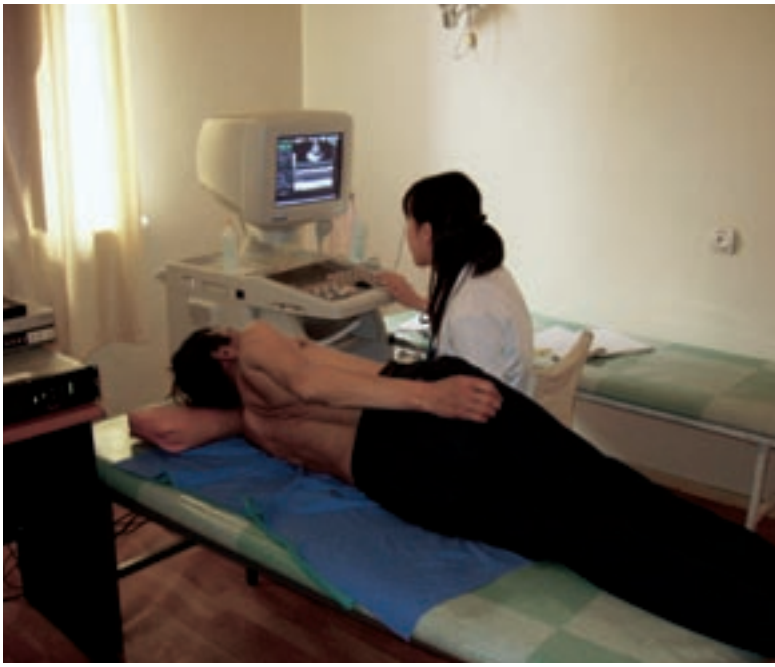

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Projets avec LD		
Santé		
Centre de diagnostic cardiologique	2001-2006	954.000
Projets Bi-MAE		
Formation professionnelle		
ATTF Formation bancaire	2005	133.374
Projets multi-bi		
Environnement		
PNUD - Disaster management	2004-2006	640.000

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 374.794 EUR pour la réalisation de ces projets.

RWANDA

Le projet « Développement de l'économie rurale au Bugesera » a connu une phase de démarrage difficile au premier semestre 2005. En effet, des changements de responsables et de compétences au niveau des Ministères concernés ont mis l'équipe du projet face à de nouveaux interlocuteurs qui n'étaient pas impliqués au niveau de la formulation. De surcroît l'introduction d'une nouvelle structure administrative au niveau régional et local a en partie rendu caduc le montage institutionnel du projet.

Les problèmes résultant de ces développements ont finalement pu être résolus d'un commun accord entre la partie luxembourgeoise et la partie rwandaise. Néanmoins, comme le projet n'a véritablement pris sa vitesse de croisière qu'au deuxième semestre 2005, les déboursements restent largement en-deçà du budget prévu pour l'année et n'ont pas nécessité de nouveaux transferts de fonds de la part du MAE.

Le projet « SIDA - Transmission mère-enfant », entré en phase de clôture fin 2004, a été fusionné en 2005 avec le projet ESTHER de lutte contre le SIDA.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Santé		
RWA/021 SIDA – transmission mère-enfant	2002-2005	2.293.900
INT/107 ESTHER – lutte contre le SIDA	2002-2006	3.566.000
Développement rural		
RWA/022 Développement rural Bugesera II	2004-2009	8.541.500

Pour la réalisation de ces projets, le MAE a déboursé en 2005 le montant de 767.970,77 EUR.

SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

En octobre 2001, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe et l'Institut Portugais d'Aide au Développement (IPAD) ont signé un accord triangulaire de financement en faveur d'étudiants santoméens. Cet accord prévoit le financement d'un programme permettant à des étudiants santoméens de suivre un cycle d'études universitaires complet de 5 ans et d'acquérir des connaissances dont pourra ultérieurement profiter leur pays. Les étudiants s'engagent à intégrer après leurs études le marché du travail de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe pendant au moins 5 ans.

L'encadrement des étudiants est assuré par l'IPAD, tandis que le financement du programme est entièrement assuré par la Direction de la coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Education		
Bourses d'étudiants	2001-2007	469.260

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 36.018,12 EUR pour la réalisation de ce projet.

TUNISIE

Les interventions de la coopération luxembourgeoise en Tunisie visent en premier lieu à intégrer les populations des « zones d'ombre » de la région de Kairouan dans le circuit économique et social du pays. A cet effet, les infrastructures de base sont développées : pistes, eau potable, électrification et habitat. L'objectif consiste en l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et en la stabilisation de leurs revenus, notamment en développant et en diversifiant leurs activités économiques.

Par ailleurs, une dernière phase du programme d'appui aux petits éleveurs est encore en cours. Cette intervention appuie la Tunisie dans ses efforts d'autosuffisance laitière et d'amélioration de la compétitivité des élevages laitiers.

Enfin, le projet "Ecole des Métiers" qui soutient les efforts du Ministère tunisien de l'Education est entré dans sa deuxième phase. Celle-ci vise l'amélioration de l'école professionnelle de Radés, la mise en place d'un centre de ressources ainsi que la consolidation de la position des écoles des métiers.

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Infrastructures et services sociaux divers		
Zones d'ombre Kairouan	2002-2005	2.624.000
Agriculture		
Appui aux éleveurs II	2002-2005	804.700
Education		
Ecoles des Métiers II	2005-2008	2.490.000

En 2005, le MAE a déboursé un montant de 588.740 EUR pour la réalisation de ces projets.

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

I. LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE AVEC LES AGENCES DE L'ONU ET AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX

La coopération du Luxembourg avec les agences et institutions de l'ONU comporte les trois volets repris dans le tableau qui suit :

	2003		2004		2005	
Budget total coopération multilatérale	28.585.748	100%	27.244.576	100%	35.067.830	100%
Projets multi-bi (incl. CDE)	17.964.611	63%	13.516.865	50%	17.722.405	51%
Contributions volontaires et obligatoires aux budgets d'organisations internationales	7.745.862	27%	8.973.791	33%	9.895.425	28%
Contributions volontaires aux programmes et priorités thématiques d'organisations internationales	2.875.275	10%	4.753.920	17%	7.450.000	21%

1. LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

La première partie de l'année 2005 a été marquée par la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. La coopération multilatérale a joué un rôle actif lors de ce semestre, notamment dans les domaines suivants :

- Développement durable : la 14ème réunion de la Commission de l'ONU sur le Développement Durable (CDD), qui fait le suivi des programmes de Rio et de Johannesburg, notamment en matière de durabilité environnementale, était consacrée aux thèmes de l'eau, de l'assainissement et de l'habitat. Elle se tenait pour la première fois dans ce format thématique et a pu aboutir à une série de recommandations pratiques et concrètes visant à une mise en œuvre accélérée et améliorée des politiques dans ces trois domaines, en vue de la réalisation des objectifs du millénaire.
- Santé reproductive : la 38ème réunion de la Commission de l'ONU sur la Population et le Développement (CPD), qui fait le suivi du programme du Caire en matière de santé reproductive et de population, était consacrée au lien entre santé reproductive et lutte contre le VIH/SIDA. Une résolution a notamment pu être adoptée soulignant l'importance de ce lien pour l'éradication du VIH/SIDA, la réalisation des objectifs du millénaire, la réduction de la mortalité parmi les enfants, les femmes et les jeunes, et la condition des femmes.
- VIH/SIDA : le Luxembourg a notamment présidé une table ronde dans le cadre de la réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le VIH/SIDA, qui devait faire le point sur ce sujet en préparation du sommet de suivi du millénaire de septembre. Le Luxembourg a également participé au processus de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Dans la deuxième moitié de l'année, l'événement majeur était le sommet de suivi du millénaire en septembre (voir introduction de ce rapport). Cinq ans après que les chefs d'Etat du monde entier ont approuvé la Déclaration du Millénaire sur la sécurité, le développement et les droits de l'homme, ainsi que les objectifs du millénaire pour le développement, les mêmes se sont retrouvés à l'ONU afin de faire le point sur l'avancée des progrès et définir de nouvelles actions afin d'accélérer les efforts communs en vue d'un monde plus sûr et moins pauvre d'ici à 2015 fixé comme date butoir pour atteindre ces objectifs.

Outre la présidence, l'année 2005 a vu la continuation de la mise en œuvre de la stratégie multilatérale définie en 2003 avec, notamment, la signature d'accords-cadres avec trois des principales organisations internationales partenaires de la coopération luxembourgeoise, à savoir le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA. Dans le courant de l'année, des contacts étroits ont également eu lieu avec l'OMS en vue de la signature d'un accord-cadre début 2006.

2. LA COOPÉRATION AVEC LES AGENCES MULTILATÉRALES

Le Luxembourg continue à travailler avec les principales agences internationales et maintient une coopération plus étroite avec certaines d'entre elles, notamment à travers une participation active aux conseils d'administration des principales agences et des principaux programmes soutenus par la coopération (notamment PNUD/UNFPA, UNICEF, OMS).

En ce qui concerne les contributions thématiques, la coopération luxembourgeoise a continué son soutien aux priorités définies en 2004, en y ajoutant des contributions plus ciblées sur la durabilité environnementale (PNUD : Trust Fund pour l'envi-

ronnement), l'éducation (Banque Mondiale : Fast Track Initiative for Education) ou encore le renforcement de l'efficacité de l'aide (OCDE). Ces contributions reflètent une volonté d'augmenter le soutien luxembourgeois à ces priorités et de soutenir des thématiques transversales importantes.

En outre, la coopération luxembourgeoise a continué de soutenir un nombre important de projets et programmes, notamment dans les pays partenaires privilégiés en Afrique, Asie et Amérique latine (voir tableau).

UNICEF

Outre les contributions thématiques, le soutien à l'UNICEF s'est cristallisé en 2005 autour de plusieurs projets. Ces projets font écho, pour certains, aux priorités thématiques que le Luxembourg souhaite promouvoir, tels un projet se concentrant sur l'éducation des filles en Namibie ou encore un projet dans le domaine du développement intégré de la petite enfance au Sénégal. La coopération luxembourgeoise a également soutenu des projets préventifs importants pour le développement des enfants, tels que l'élimination de la déficience en vitamine A ou le soutien au programme national de vaccination au Vietnam.

ILLUSTRATION : DEUX PROJETS DE L'UNICEF AU VIETNAM FINANCÉS PAR LE LUXEMBOURG

Programme intégré et global pour les enfants des hauts plateaux centraux, durée 2004-2006, budget total 1.177.600 EUR

La pauvreté et surtout le manque d'accès aux services ont des conséquences sévères pour les enfants et les femmes de la région des Plateaux Centraux au Vietnam. L'impossibilité d'accéder aux services sociaux de base et le manque d'éducation portent préjudice à la condition des femmes et sont une explication pour les faibles indicateurs de santé et de nutrition dans la région des Plateaux Centraux au Vietnam.

Comparés à ceux du reste du pays, les enfants des Plateaux Centraux du Vietnam sont particulièrement désavantagés. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont parmi les plus élevés et la couverture d'immunisation/vaccination est une des plus basses du pays. Ainsi, le risque de décès avant son premier anniversaire est 8 fois plus élevé pour un enfant de la région des Plateaux Centraux que pour un enfant provenant des zones urbaines, telle que Ho Chi Minh City par exemple.

Le manque d'eau propre et les conditions sanitaires de base, causes principales de nombreuses maladies infectieuses, contribuent aussi à aggraver la santé et le bien-être des enfants et des femmes de la région du Haut Plateau Central. Les disparités précitées sont encore plus importantes pour les enfants des minorités ethniques et en particulier les filles.

Le projet a pour objectif global d'améliorer les conditions de santé pour les enfants dans les écoles (préscolaire et primaire) et les communes des Plateaux Centraux. Il comporte sept objectifs spécifiques, relatifs à la santé et à la nutrition, à la création d'un environnement favorable pour le développement de la petite enfance, à l'accès à l'eau potable et à la fourniture de services sanitaires appropriés, à l'information et à la communication en vue de réduire les accidents et blessures des enfants, à la création d'un environnement accueillant pour les enfants

dans les écoles, aux soins spéciaux pour les enfants ayant des besoins particuliers et au renforcement des capacités locales de planification et de gestion.

Amélioration du EPI par la production locale de vaccins de qualité, durée 2005-2007, budget total 682.000 EUR

En 1980, le Vietnam a lancé le Programme Etendu d'Immunisation (Expanded Programme on Immunization - EPI). A travers ce programme, le Vietnam a atteint un fort taux de couverture de l'immunisation (plus de 90%) et maintenu ces résultats pendant plus d'une décennie. Comme la plupart des pays en développement, le Vietnam dépendait pendant un grand nombre d'années de l'importation de vaccins pour son programme. Cela est sur le point de changer grâce à la mise en œuvre par le gouvernement d'un plan de développement de la production locale de vaccins afin d'atteindre une certaine autonomie dans ce domaine. L'UNICEF a appuyé le Vietnam dans la production de vaccins depuis 1980 et la part d'investissement dans l'institut national de vaccins et substances biologiques (National Insti-

tute of Vaccines and Biological Substances (IVAC)) du Luxembourg s'élève à 1.217.923 USD, soit une part de 19% de l'investissement total dans ce programme pendant la période 1999-2004.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- assurer la durabilité du EPI national en renforçant la production et le contrôle de qualité de vaccins dans le cadre du EPI au Vietnam
- atteindre les GMP (Good Manufacturing Practices) pour la production de vaccins dans le cadre du EPI à travers IVAC
- promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la production EPI de vaccins et procéder à un contrôle de qualité entre le Vietnam et d'autres pays ou des agences spécialisées en la matière
- développer les connaissances et les compétences du personnel concerné par la gestion et la mise en œuvre de la production et le contrôle de qualité des vaccins EPI
- augmenter les capacités d'IVAC afin d'atteindre la demande du marché local

PNUD

Outre les contributions thématiques, plusieurs projets ont été soutenus par le Luxembourg, notamment en matière de renforcement des institutions et des capacités humaines et institutionnelles, qui correspondent au mandat principal du PNUD. Ces aspects sont particulièrement importants pour créer un environnement favorable aux activités bilatérales en cours dans ces pays et assurer la durabilité du développement.

Il convient de mentionner plus particulièrement deux projets de renforcement des capacités dans les Balkans (Serbie et Monténégro et ARYM), la continuation de notre soutien au programme d'appui à l'équité entre hommes et femmes au Mali ou encore des contributions visant à promouvoir la réalisation des objectifs du millénaire.

ILLUSTRATION : DEUX PROJETS DU PNUD EN ARYM ET AU SÉNÉGAL FINANCÉS PAR LE LUXEMBOURG

Ancienne République Yougoslave de Macédoine :
Renforcement des capacités de gouvernance locale,
durée 2002-2005, budget total 595.695 EUR

Ce projet vise le renforcement des capacités des municipalités à promouvoir le développement économique local et l'emploi. Le problème majeur, outre les moyens financiers, réside dans le manque de connaissances sur les moyens à mettre en œuvre pour développer l'économie locale. Il existe peu de personnel qualifié pouvant prendre en charge les importants changements résultant de la transition de l'économie centralisée à l'économie de marché. De même, il n'existe pas au niveau régional de coordination entre les différentes municipalités.

Du côté de la population, de nombreux entrepreneurs ne disposent pas des compétences nécessaires à l'exercice de leur commerce et d'informations concernant la création et l'administration d'une société ; la plupart d'entre eux ignorent l'existence de crédits respectivement de soutiens pour les micro-entreprises, ceci particulièrement dans les régions de crise. Il y a également un manque flagrant de connaissances en informatique parmi la population, ce qui restreint déjà sévèrement les opportunités sur le marché du travail.

Ce projet vise donc également à contribuer au développement socio-économique durable en renforçant les collectivités locales au niveau du service rendu à la population, notamment dans leur rôle actif dans la création d'un environnement adéquat pour le développement du secteur privé, source à long terme d'emplois.

La stratégie adoptée sera de réunir les acteurs du service public et du secteur privé pour définir ensemble les priorités et le potentiel de développement d'une région. Un plan d'action sera établi sur la manière de les réaliser. Finalement, différentes activités concrètes seront mises en œuvre qui provoqueront une adaptation des capacités des municipalités et des améliorations de l'organisation du territoire ainsi que des aptitudes des entreprises locales.

Dans le cadre du projet, le PNUD assistera deux municipalités en vue d'améliorer leur environnement commercial et donc leur compétitivité, de créer des emplois et d'accroître les revenus, faisant usage du potentiel existant de développement. La création de « Local Development Centres » (LDC) qui fourniront un large éventail d'informations et de services de consultation, des programmes de formation ainsi que des opportunités renforcées pour la coopération entre les entreprises et les partenaires est également prévue dans le cadre de ce projet. Ils procureront en outre un espace, des équipements et des expertises techniques à toute personne désirant se lancer dans la création d'une PME. Les LDC seront gérés par un comité de pilotage composé de représentants des secteurs public et privé et de la société civile

(ONGs). Une attention particulière sera également portée à l'autonomie financière des LDC à la fin du projet.

Le projet se fait en collaboration avec le « Ministry of Local Self-Government » pour tout ce qui concerne le volet de « capacity building » au niveau des collectivités locales et avec le Ministère de l'Economie pour les aspects liés à ce secteur.

Sénégal : Fonds de Développement Local (FDL) à St Louis (Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté - PAREP), durée 2004-2006, budget total 472.560 EUR

Une première phase expérimentale du FDL a suscité un intérêt particulier auprès des populations et contribué au développement d'activités économiques par la mobilisation de la main-d'œuvre locale, la valorisation de la production locale et l'insertion économique des jeunes filles.

La volonté de reconduire l'expérience partenariale avec la coopération luxembourgeoise sur une échelle plus importante a conduit le Gouvernement du Sénégal et le PNUD à inscrire en bonne place le FDLdans son nouveau PAREP.

Le FDL vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement des activités à la base. Plus spécifiquement, ses actions doivent permettre de renforcer les moyens d'existence durable à travers la constitution d'un fonds d'appui aux micro-projets/MPE en milieu urbain et rural, et de créer un environnement favorable à l'entreprenariat par la mise en place de technologies, de mécanismes, d'outils et de procédures appropriées.

Le FDL réalise un programme de réadaptation à base communautaire, la facilitation de l'accès systématique des plus pauvres aux ressources financières grâce à la promotion de Mutuelles d'Epargne et de Crédit et la création des conditions d'appropriation par les populations des technologies transférées.

A travers le renforcement des capacités des populations dans la mise en œuvre des micro-projets, des micro- et petites entreprises, des programmes d'équipements sociaux et d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le FDL participe à la réalisation des objectifs définis dans le DRSP (Document de Réduction de la Pauvreté).

UNFPA

Outre les contributions thématiques, la coopération du Luxembourg avec l'UNFPA a continué à un rythme accéléré, avec un soutien à de nombreux projets et programmes. Ceux-ci se sont concentrés sur la santé maternelle (Niger et Nicaragua), le renforcement de la santé reproductive (El Salvador, Vietnam, Nicaragua) ou encore la lutte contre l'excision (Mali). Ces priorités correspondent au mandat principal de l'UNFPA.

ILLUSTRATION : DEUX PROJETS DE L'UNFPA EN AMÉRIQUE LATINE FINANCÉS PAR LE LUXEMBOURG

El Salvador : Plaidoyer pour et renforcement de la santé reproductive dans la zone orientale du Salvador, durée 2005-2006, budget total 1.113.000 USD

Le Salvador a établi, avec l'aide de l'UNFPA et en consultation avec tous les partenaires locaux, une stratégie nationale pour la santé sexuelle et reproductive. Ce projet permet de la mettre en œuvre dans la zone ouest du Salvador, dont le développement a été moindre que celui du reste du pays ces dernières années. Ceci sera complémentaire à l'action bilatérale du Luxembourg qui, dans le cadre du PIC, renforce les « SIBASI » (réseaux de santé décentralisés) dans cette région.

Le projet se concentrera sur quatre axes, dans le but de renforcer les capacités techniques et de gestion du personnel de la santé, ainsi que d'améliorer la qualité des soins à travers un meilleur équipement :

- Renforcement des soins primaires en santé sexuelle et reproductive, notamment la santé maternelle

- Santé sexuelle et reproductive des adolescents
- Prévention des MST /HIVSIDA
- Appui social et politique à la promotion et au développement d'actions en santé sexuelle et reproductive (niveau régional et national).

Nicaragua : Renforcement des soins obstétriques d'urgence pour une maternité sûre, durée 2004-2007, budget total 1.000.000 EUR

Le projet intervient dans trois Systèmes locaux de Soins de Santé intégrés (SILAIS) – Río San Juan, Jinotega et Chontales – se situant dans des départements qui sont caractérisés par des indices de pauvreté élevés, l'inaccessibilité aux services de santé en général et aux services de soins à la maternité en particulier et des taux de natalité élevés. L'objectif du projet est de réduire la mortalité maternelle par l'amélioration des soins portés aux complications obstétriques dans les trois SILAIS.

OMS

L'OMS continue à être le principal bénéficiaire de la coopération multilatérale luxembourgeoise, qui s'investit dans des domaines divers et complémentaires.

Outre les contributions thématiques, le Luxembourg s'est engagé dans le soutien de plusieurs projets ou programmes importants, comme la campagne pour l'éradication de la poliomyélite, soutenue depuis 2001 et qui en est à sa phase finale, ou encore des projets de renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la santé, principale tâche de l'OMS. Le Luxembourg a de plus été actif dans les domaines de la recherche, en collaboration avec le CRP Santé, et des maladies négligées.

ILLUSTRATION : CAMPAGNE POUR L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE

L'initiative globale pour l'éradication de la poliomyélite, maladie paralysante qui peut être évitée grâce à une vaccination unique, a été lancée en 1988. Il s'agit d'un partenariat public-privé lancé par l'OMS, le Rotary Club, l'UNICEF et les Etats-Unis, qui a permis de faire passer le nombre de cas de transmission du poliovirus de 350.000 en 1988 à moins de 1.900 cas en 2005. Le monde est donc très proche d'une victoire sur la poliomyélite, mais elle n'est pas encore acquise. Il convient de rester vigilant et de maintenir l'engagement pour arriver au stade où plus aucun enfant ne soit paralysé par cette maladie que l'on peut éviter facilement.

Outre les millions d'enfants vaccinés, les structures mises en place pour la poliomyélite sont utilisées pour la détection et la réaction à d'autres maladies comme le choléra ou la fièvre jaune, et des campagnes combinées sont effectuées pour la distribution de vitamine A ou de moustiquaires antipaludiques.

Depuis 2001, le Luxembourg a contribué à hauteur de 6.060.000,00 EUR à l'initiative d'éradication de la poliomyélite, dont 800.000 EUR en 2005. La campagne, qui a déjà connu de grands succès, arrive dans sa phase finale. Seuls quelques pays sont encore considérés comme endémiques (Afghanistan, Inde, Pakistan, Nigeria). Des activités sont prévues dans 18 pays, dont le Niger.

En plus de la coopération avec ces agences principales, la coopération luxembourgeoise a soutenu des projets réalisés par d'autres partenaires importants, tels le BIT, la Banque Mondiale ou encore le FENU.

Deux autres domaines d'activités soutenus méritent également d'être mis en exergue :

LUTTE CONTRE LE SIDA

La communauté internationale considère le VIH/SIDA non seulement comme une urgence mais aussi comme un problème à long terme et s'est engagée à lutter contre cette pandémie en adoptant une approche intégrée, incluant tant la prévention que le traitement, les soins et la recherche. Le Luxembourg continue à être très présent dans ce domaine en soutenant activement, par des contributions financières et une participation aux conseils d'administration, ONUSIDA, le Fonds global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria, et l'initiative ESTHER.

La question de la lutte contre le VIH/SIDA a également été au centre de plusieurs réunions pendant la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Il s'agissait surtout de mettre l'accent sur la nécessité d'une approche intégrée entre prévention, traitement, soins et recherche, et de mettre en avant l'importance des ressources humaines et du renforcement des capacités dans tous les domaines, notamment pour élargir l'accès au traitement. Le Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures de mai 2005 a adopté un programme d'action européen pour lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose par des actions extérieures. A l'occasion du Conseil ACP-CE, en juin 2005, une déclaration commune sur le VIH/SIDA a été adoptée.

LE FONDS GLOBAL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE ET LA MALARIA

En avril 2001, à Abuja au Nigeria, Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, a appelé à la création d'un Fonds mondial en vue d'affecter des ressources supplémentaires à la lutte contre les trois maladies meurtrières que sont le SIDA, la tuberculose et la malaria. La session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le SIDA de juin 2001 a débouché sur un engagement à créer un tel Fonds. Un secrétariat permanent a été créé en janvier 2002. Dès avril 2002, le Fonds global approuvait les premiers projets à financer par ces ressources supplémentaires.

Aujourd'hui, le Fonds global finance 337 projets dans 127 pays. 2,26 milliards USD ont été dépensés sur un total de 4 milliards USD engagés. 93% des déboursements et des projets respectent les délais prévus initialement. Grâce au Fonds Global, quelque 500.000 personnes sont sous anti-rétroviraux, 1.430.000 personnes sont sous traitement contre la tuberculose et 11 millions de moustiquaires ont été distribuées contre la malaria. Le Fonds global a ainsi contribué pour une part importante à la réalisation des objectifs internationaux concernant ces trois maladies et est à considérer, avec ONUSIDA, comme l'un des principaux acteurs sur la scène internationale de la lutte contre le VIH/SIDA.

EFFICACITÉ DE L'AIDE

Du 28 février au 2 mars 2005, sous l'égide de l'OCDE, a eu lieu le Forum de Paris pour renforcer l'efficacité de l'aide au développement (harmonisation, action commune, résultats), deuxième du genre après le Forum de Rome en 2003. Ce Forum a réuni plus de cent pays ainsi que les institutions de développement. Ceux-ci se sont engagés par une déclaration commune assortie d'une feuille de route, à fournir l'aide au développement de manière plus efficace afin de mieux répondre aux besoins de développement.

Les participants étaient appelés à s'accorder, à travers l'harmonisation et l'alignement de l'aide, sur la manière de renforcer les capacités des pays partenaires et l'efficacité de la coopération pour le développement. L'efficacité de l'aide est l'un des éléments essentiels de la croissance et du recul de la pauvreté, avec la gestion publique et les institutions des pays partenaires, les choix stratégiques opérés par ces derniers et la cohérence des politiques suivies par les donateurs dans des domaines comme les migrations, la réduction de la dette, la promotion de l'investissement et la sécurité.

Le Forum de Paris visait en particulier à prendre la mesure des progrès enregistrés dans l'application de la déclaration du Forum de Rome sur l'harmonisation, et à identifier les moyens pour aboutir à un changement d'échelle dans la mise en œuvre de l'harmonisation, de l'alignement et de la gestion axée sur les résultats. L'objectif était en premier lieu de s'accorder sur des actions clés, celles qui ont un fort impact en termes de politiques. Les participants se sont également mis d'accord pour améliorer la mise en œuvre de leurs engagements grâce à un suivi des progrès basé sur des indicateurs précis. La déclaration adoptée par le Forum, baptisée « Déclaration de Paris », traduit l'engagement des participants sur ces actions.

La présidence luxembourgeoise a présenté au Forum les engagements précis de l'UE, plus concrets et ambitieux que ceux de la déclaration finale, mettant ainsi en évidence la place de premier rang que l'UE, par la quantité, mais aussi la qualité de son aide, occupe au niveau mondial. Sur base des travaux effectués au niveau européen, les Etats membres sont tombés d'accord à Paris pour annoncer au Forum quatre engagements concrets de l'Union Européenne, plus ambitieux que ceux inclus dans la déclaration de Paris :

- fournir toute son assistance au renforcement des capacités (formation et transfert de savoir-faire) à travers des projets coordonnés en accroissant l'utilisation d'arrangements multi bailleurs ;
- fournir à l'avenir 50% de son assistance à travers les systèmes des pays bénéficiaires sous forme d'appui budgétaire ou d'approche sectorielle ;
- éviter la mise en place de nouvelles unités de gestion de projets ;
- réduire de 50% le nombre de missions non coordonnées sur le terrain.

ABRÉVIATIONS

AIEA	Agence Internationale de l'Energie atomique
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIRD	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (Banque Mondiale)
BIT	Bureau International du Travail
CDE	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
ESTHER	Ensemble de Solidarité Thérapeutique en Réseau contre le SIDA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
GRIP	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
OCDE-CAD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Comité d'Aide au Développement
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Nations Unies)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD-FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
PNUD-PAPP	Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNCCD	Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNV	Volontaires des Nations Unies

LA COOPÉRATION AVEC LES ONG

LA COOPÉRATION AVEC LES ONG

INTRODUCTION

En 2005, la coopération entre les ONG et le Ministère a été marquée du sceau de la continuité, témoignant ainsi de l'excellence des relations entre la société civile et sa contrepartie publique.

En appui à la réalisation de leurs projets et programmes de développement et à leurs frais de fonctionnement, les 82 ONG agréées ont pu profiter d'un soutien financier de 27.306.890,12 EUR. Par ailleurs, le Ministère contribue également financièrement aux activités d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise par les ONG. A ce titre spécifique, le soutien aux ONG s'est élevé à 1.242.592,88 EUR en 2005.

Les bonnes relations de coopération sont favorisées par un dialogue constant entre le Ministère et les ONG, qu'il s'agisse de discussions stratégiques et politiques au niveau du groupe de travail Ministère-ONG ou de la prise en compte de doléances présentées individuellement par les ONG.

Il convient de mentionner le rôle important joué par le Cercle des ONG (voir infra) dans ces relations, dans la mesure où il représente l'interlocuteur principal du Ministère. Le Cercle joue également un rôle important d'information du grand public sur la coopération au développement en général et sur les ONG en particulier.

DES INSTRUMENTS FINANCIERS ADAPTÉS AUX BESOINS DES ONG

Deux types d'instruments financiers permettent aux ONG de mettre en œuvre leurs activités dans des conditions adaptées à leurs besoins. Il s'agit, d'une part, du cofinancement et, d'autre part, de l'accord-cadre.

Par le biais du cofinancement, le Ministère finance des projets individuels. Le cofinancement constitue l'outil privilégié pour la majorité des ONG agréées et permet de répondre à leurs besoins. La participation du Ministère au coût total d'un tel projet s'élève à 75% ou 66,67%, selon qu'il s'agit d'une intervention dans un pays cible de la coopération luxembourgeoise ou non.

L'accord-cadre adopte lui une approche programmatique et pluriannuelle et bénéficie d'un taux de financement public plus élevé (jusqu'à 80%). Le programme d'action développé par les ONG doit respecter une stratégie cohérente et précise. En 2005, 17 accords-cadres ont été financés par le Ministère, dont 15 accords-cadres avec des ONG individuelles et 2 accords-cadres en consortium.

APPUI AUX PROJETS ET PROGRAMMES DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

90 demandes de cofinancement (y compris les appels de fonds pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes phases d'anciens projets) ont été approuvées en 2005 par le Ministère, représentant une participation financière publique de 6.242.400,43 EUR.

En ce qui concerne les accords-cadres, le Ministère a participé pendant l'exercice 2005 à hauteur de 17.162.815,29 EUR au financement des programmes d'action contenus dans les 17 accords-cadres existants.

Le Ministère a également remboursé aux ONG les frais administratifs générés en 2004 par leurs activités de coopération pour un montant de 3.225.834,40 EUR.

APPUI AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT AU LUXEMBOURG

En 2005, le Ministère a cofinancé quatorze initiatives de sensibilisation et d'éducation au développement d'ONG luxembourgeoises pour un montant de 1.242.592,88 EUR. Dix de ces initiatives avaient un caractère individuel (cofinancées à hauteur de 75% du budget), tandis que les quatre restantes relevaient d'accords-cadres (cofinancés à hauteur de 80% du budget).

Les initiatives d'envergure différente et à durée variable comportaient notamment des actions d'éducation au développement dans les écoles secondaires, des évènements comme des confé-

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FONDS ACCORDÉS EN 2005,
en milliers d'euros (valeur relative entre parenthèses)

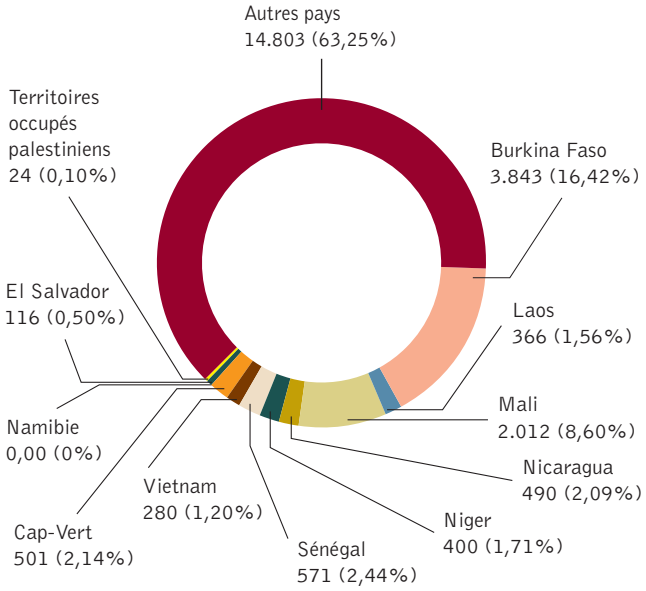

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FONDS ACCORDÉS POUR DES COFINANCEMENTS EN 2005,
en milliers d'euros (valeur relative entre parenthèses)

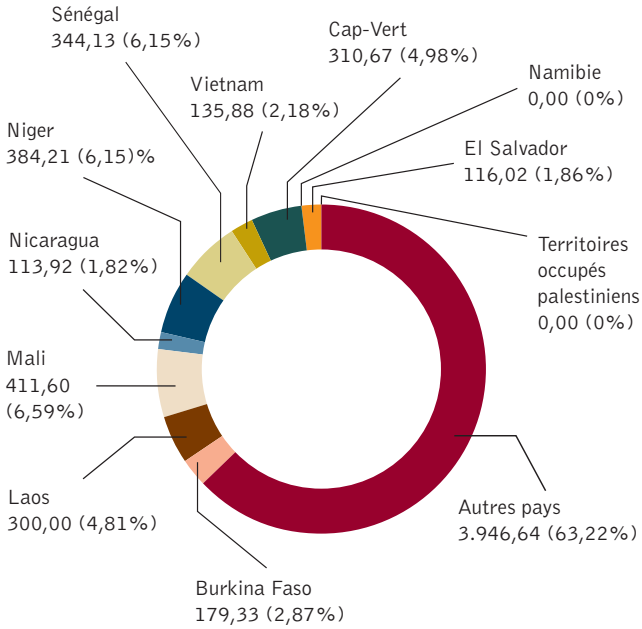

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FONDS ACCORDÉS POUR DES ACCORDS-CADRES EN 2005,
en milliers d'euros (valeur relative entre parenthèses)

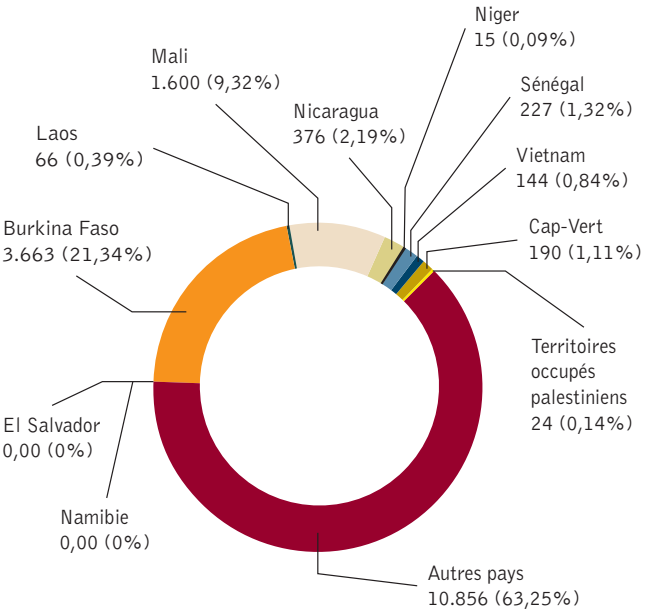

RÉPARTITION PAR OUTILS DE COFINANCEMENT DES FONDS ACCORDÉS EN 2005,
en milliers d'euros (valeur relative entre parenthèses)

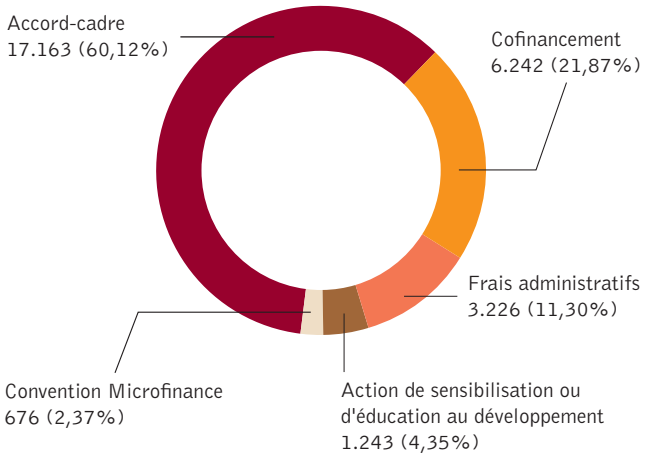

rences et séminaires, des campagnes médiatiques pour sensibiliser le grand public ou encore la mise en œuvre de stratégies pluriannuelles de sensibilisation et d'éducation au développement. Parmi les thèmes couverts figuraient, entre autres, les objectifs du millénaire pour le développement, le commerce équitable, la lutte contre la pauvreté, le développement durable et le dialogue interculturel et la solidarité Nord-Sud.

LA COOPÉRATION AVEC LES ONG : DIALOGUE ET PARTENARIAT

Le service ONG du Ministère est en contact permanent avec les ONG agréées et des échanges d'informations et des rencontres ont lieu fréquemment. Ces réunions peuvent associer les partenaires du Sud lors de leurs visites de travail auprès d'ONG luxembourgeoises.

S'y ajoute une collaboration plus institutionnalisée dans le cadre du groupe de travail Ministère - ONG. Ce dernier, qui s'est réuni à quatre reprises en 2005, est le forum d'élaboration, de discussion et de révision des règles régissant la coopération entre le Ministère et les ONG. Il peut également être un lieu d'échanges plus politiques et stratégiques.

Dans le but d'assurer la cohérence entre les différents volets de la politique de coopération du Grand-Duché de Luxembourg, le Ministère veille à ce que les ONG soient également informées sur ses activités en matière de coopération bilatérale et multilatérale.

LE CERCLE DES ONG : PARTENAIRE DES ONG ET DU MINISTÈRE

Le Cercle des ONG, qui regroupe l'essentiel des ONG de développement agréées, comprend les entités suivantes : le Secrétariat du Cercle, le Bureau d'Assistance Technique et le Service d'Education Nord-Sud.

Le Ministère appuie financièrement ces différentes entités à travers une ligne budgétaire spécifique. Le Secrétariat du Cercle est à la fois vecteur de communication entre les ONG et le grand public et principal partenaire de dialogue du Ministère pour toutes les questions ayant trait à la coopération avec les ONG en général. Il gère un site internet (www.cercle.lu), qui est la principale plate-forme du monde des ONG de développement au Luxembourg.

Le Bureau d'Assistance Technique (BAT) fonctionne depuis juillet 2001 et a pour mission de fournir aux ONG un appui technique, qui se traduit par des formations organisées dans différents domaines, en particulier la gestion du cycle de projet. Le BAT fournit également un appui-conseil spécifique à la préparation des dossiers de cofinancement sur demande des ONG. Durant l'année 2005, 5 cycles de formation en gestion de cycle de projet et 3 sessions de formations complémentaires (indicateurs objectivement vérifiables, ressources humaines et information/formation en microfinance), auxquels 148 personnes ont participé, ont été effectués. En cette même année, le BAT a fourni un appui-conseil dans 37 cas, qui se rapportaient, pour 31 d'entre eux, à des demandes de cofinancement, tandis que dans 6 cas, il s'agissait de dossiers en relevant d'un accord-cadre. Un comité de suivi, composé de représentants du Ministère, du Cercle des ONG et des conseillers du BAT, se réunit périodiquement pour traiter de toutes les questions ayant trait au fonctionnement du BAT.

Le Service Education Nord-Sud (SENS) a pour objectif de sensibiliser le monde de l'enseignement (professeurs et élèves) aux réalités des pays en développement et aux interdépendances entre le Sud et le Nord. Le SENS organise des ateliers et des séminaires pour étudiants et de formation pour les professeurs. Pour ce faire, le SENS opère en étroite collaboration avec les écoles et les lycées, avec les ONG ainsi qu'avec le Service National de la Jeunesse.

RÉPARTITION DES FONDS PUBLICS ENTRE LES ONG EN 2005,

en milliers d'euros (valeur relative entre parenthèses)

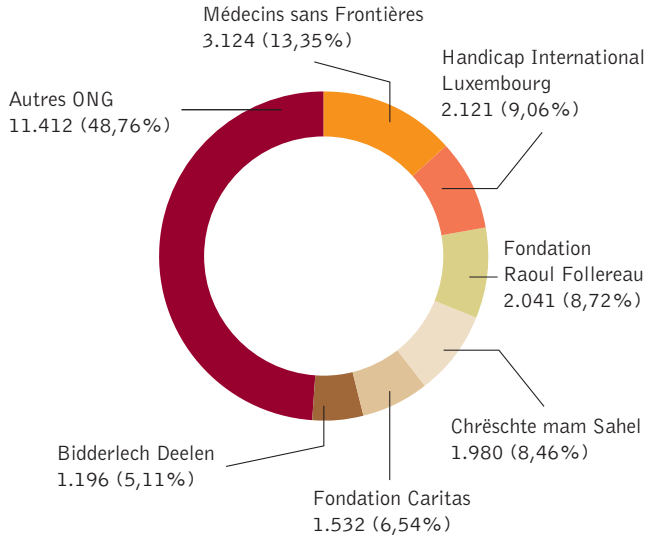

FORMATIONS DISPENSÉES PAR LE BAT EN 2005

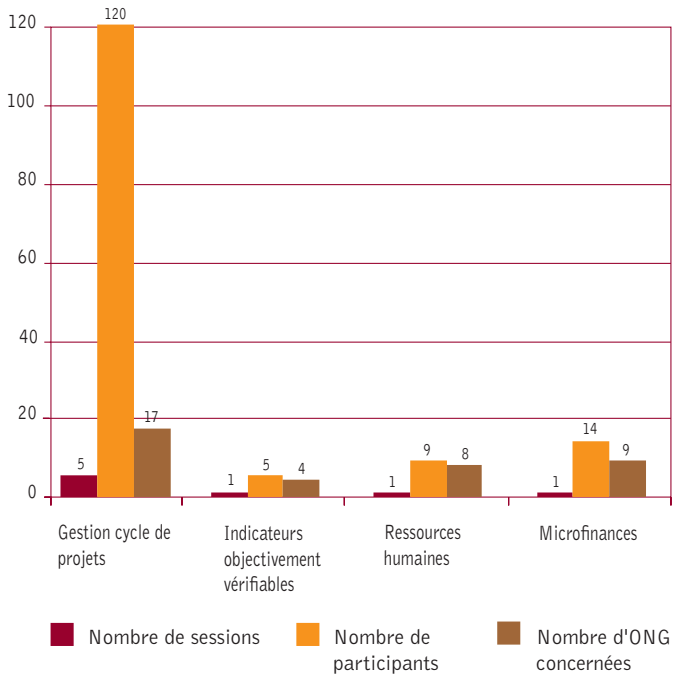

L'ACTION HUMANITAIRE

L'ACTION HUMANITAIRE

A partir de 2005, les deux articles budgétaires précédemment prévus pour le financement séparé de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire ont été fusionnés en un seul article.

L'aide humanitaire et l'aide alimentaire étant tant complémentaires que similaires et leurs objectifs en tout point identiques, cette façon de procéder a permis au Ministère de se doter d'un outil plus flexible et performant, conduisant en même temps à une gestion plus efficace et plus transparente des fonds publics.

D'un point de vue humanitaire, l'année 2005 a été particulièrement marquée par deux évènements majeurs : le tsunami qui a frappé l'Asie du sud-est le 26 décembre 2004 et le tremblement de terre au Pakistan le 8 octobre 2005.

Au cours de sa présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre de 2005, le Luxembourg a assuré, en collaboration avec les services du Coordinateur humanitaire des Nations Unies, Monsieur Jan Egeland, et la Commission européenne, la coordination de l'action humanitaire d'urgence en faveur des victimes du tsunami en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Est. Le Ministère des Affaires Etrangères a mis en œuvre des moyens tant budgétaires qu'humains très importants pour gérer cette crise. Le montant total déboursé à ce titre par le Ministère en 2005 est de 6.046.575 EUR (cf. encadré).

Après cette crise, il n'aura pas fallu attendre 365 jours avant de devoir faire face à une seconde catastrophe naturelle majeure. En effet, le 8 octobre 2005 un tremblement de terre de 7,6 sur l'échelle de Richter a frappé la région du nord-est du Pakistan et de l'Inde, faisant plus de 73.000 morts et quelques centaines de milliers de sans-abri. En tout, près de 3,5 millions de personnes ont été directement ou indirectement touchées par cette catastrophe.

Le 9 octobre 2005, le Ministère a débloqué une première enveloppe de 200.000 EUR afin de contribuer au financement du programme lancé le jour même par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Ce programme visait à fournir à quelque 120.000 bénéficiaires pendant une période de quatre mois des rations alimentaires, des abris, des couvertures, des sets de cuisine et des sets sanitaires, ainsi que des soins médicaux de base.

Le 19 octobre 2005, le Ministère a alloué deux contributions supplémentaires, l'une de 300.000 EUR au Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et l'autre de 500.000 EUR au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

En ce qui concerne le CICR, le Ministère répondait ainsi à un appel lancé le 17 octobre 2005 visant à assurer la prise en charge médicale et l'évacuation des blessés, la distribution de tentes et d'abris, la distribution de nourriture et d'eau potable et la mise en œuvre d'un programme de réunification familiale en faveur de 150.000 bénéficiaires sur une durée de 3 mois.

Le programme de l'UNICEF, faisant partie intégrante de l'appel consolidé des Nations Unies lancé le 11 octobre 2005, ciblait quelque 600.000 enfants scolarisés sur une période de 6 mois.

A la suite de ces contributions, le Ministère a alloué deux autres contributions de 500.000 EUR respectivement au PAM, pour la mise en œuvre d'une assistance alimentaire en faveur des sans-abri regroupés dans des camps, et à l'UNHCR, pour la mise en place et la gestion de ces camps.

A travers des ONG luxembourgeoises, le Ministère a déboursé la somme de 350.000 EUR pour financer des programmes d'aide humanitaire d'urgence et d'aide à la reconstruction. Le Ministère a ainsi alloué 50.000 EUR à la Croix-Rouge luxembourgeoise et 300.000 EUR à la Fondation Caritas Luxembourg.

Finalement, le Ministère a également déboursé la somme de 1.148.923,54 EUR pour financer le déploiement d'un hélicoptère de Luxembourg Air Rescue dans la zone sinistrée pendant près de 3 mois (cf. encadré).

En tout, le Ministère a donc contribué en 2005 à hauteur de 3.498.923,54 EUR à l'effort humanitaire mis en œuvre en faveur des victimes du tremblement de terre au Pakistan.

Concernant l'Asie en général, le Luxembourg a alloué une contribution de 100.000 EUR à la Fondation Caritas Luxembourg pour la continuation de son programme d'appui nutritionnel, sanitaire et médical en faveur de femmes enceintes ou allaitantes, d'enfants en bas âge et de personnes âgées et une nouvelle contribution de 900.000 EUR au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette contribution, allouée au PNUD à travers le Fonds mis en place par les Nations Unies en vue de collecter les moyens financiers nécessaires à la reconstruction de l'Iraq, était destinée à financer le programme de réhabilitation des moyens de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usagées.

Au Bangladesh, le Ministère a financé à hauteur de 130.406,02 EUR un programme préventif destiné à empêcher les inondations répétées dans la région de Bhalikapara.

LUXEMBOURG AIR RESCUE AU PAKISTAN

En réponse au tremblement de terre au Pakistan, le Luxembourg a décidé le déploiement dans la région sinistrée d'un hélicoptère de type MD 902 de la Luxembourg Air Rescue avec un équipage de cinq personnes. Ces cinq personnes étaient régulièrement relayées à partir du Luxembourg. Le transport de l'hélicoptère vers la zone d'opération a été effectué le 11 novembre 2005 par l'OTAN, dans un avion de l'armée américaine, au départ de la base militaire de Ramstein en Allemagne. L'équipe luxembourgeoise a été stationnée à Islamabad, d'où elle a effectué des vols pour le compte de différentes agences onusiennes, du mouvement de la Croix-Rouge et de différentes ONG actives sur le terrain. Au total, l'hélicoptère a effectué quelque 925 sorties vers des villages isolés, transportant 2.112 blessés, experts et médecins ainsi que 20 tonnes de matériel. La mission luxembourgeoise a pris fin le 6 février 2006.

En République Populaire Démocratique de Corée, le Ministère a mis en œuvre, en collaboration avec le PAM, une opération alimentaire d'urgence par le biais de la fourniture de 2.000 tonnes de blé panifiable d'origine luxembourgeoise. Le coût de cette opération s'est élevé à 528.977,85 EUR.

Alors que le Luxembourg avait réalisé des opérations similaires au cours des dernières années, la décision des autorités nord-coréennes en fin d'année de renoncer à l'avenir à toute aide humanitaire de ce genre et d'interdire de présence la majeure partie des ONG et autres organisations humanitaires dont, notamment, le PAM, a été un choc pour la communauté humanitaire et les bailleurs de fonds. Le blé luxembourgeois faisait ainsi partie du dernier chargement distribué par le PAM avant l'arrêt du programme. Des représentants des Nations Unies, de la Commission européenne et de la Croix-Rouge internationale ont toutefois entamé des négociations intenses avec les autorités locales afin d'obtenir le droit de continuer à aider une population aussi démunie que désœuvrée.

Au Tadjikistan, le Luxembourg est intervenu par trois fois dans le domaine de la prévention, en collaboration avec la Fondation Caritas Luxembourg, en finançant à hauteur de 155.550 EUR un programme de renforcement des rives et d'amélioration de la gestion du réseau fluvial à Muminabad, en finançant un programme de lutte contre la tuberculose dans les prisons et en fournissant une assistance médicale à la population carcérale particulièrement vulnérable. Ce dernier programme visait aussi la lutte contre la tuberculose et le SIDA. La contribution du Ministère à ces deux programmes était respectivement de 125.000 EUR et 100.000 EUR. Au total, le Ministère a donc

financé des programmes humanitaires au Tadjikistan à hauteur de 380.550 EUR.

Au Vietnam, le Ministère a alloué la somme de 500.000 EUR afin de financer la première phase d'un programme de lutte contre la grippe aviaire. Cette première phase visait à mettre en place les moyens de suivi statistique de cette maladie, permettant ainsi de suivre l'évolution de cette pandémie, ainsi que les moyens de prévention, de détection et de lutte contre la grippe aviaire. Le but de ce programme était d'aider les autorités vietnamiennes à faire face à la maladie, dans l'espoir de contribuer ainsi à endiguer ce fléau dans sa région d'origine et d'en empêcher la dispersion vers d'autres continents.

En Afghanistan, pays où l'aide humanitaire intervient depuis de longues années, le Ministère a financé à hauteur de 127.500 EUR un programme d'adduction d'eau potable dans la province de Nimroz et il a alloué 500.000 EUR au PAM afin de contribuer à un programme d'aide alimentaire. Depuis la fin de la guerre en Afghanistan, la production agricole stagne et ne permet toujours pas à une grande partie de la population de subvenir à ses propres besoins. Depuis le début de cette décennie, le Luxembourg co-finance chaque année l'action du PAM.

En Tchétchénie, dans un contexte d'insécurité totale et face à d'énormes besoins humanitaires, le Ministère a financé à hauteur de 300.000 EUR un programme d'accès aux soins mis en œuvre par Médecins sans Frontières et il a alloué 500.000 EUR au CICR pour la mise en œuvre d'un programme d'aide et assistance à la population victime du conflit. Ce programme consistait non seulement à fournir une assistance administrative à la population, à permettre l'accès aux services publics et aux soins médicaux, mais également à effectuer des visites carcérales, à procéder à des opérations de réunification familiale et, en cas de besoin, à fournir des biens de première nécessité.

Selon les critères retenus par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, la Fédération de Russie n'est pas reprise sur la liste des pays en développement et ces contributions ne peuvent donc pas être prises en considération pour le calcul de l'aide publique au développement luxembourgeoise.

Au Myanmar et en Thaïlande, le Ministère a alloué 250.000 EUR respectivement au CICR et à l'UNHCR afin de continuer à soutenir les programmes en faveur des réfugiés et des personnes déplacées dans les régions frontalières de ces deux pays. Là encore, la situation politique et humanitaire est telle qu'une solution, qui passerait inévitablement par un retour des plus de cent mille réfugiés et personnes déplacées, n'est pas envisageable à court terme. Le Luxembourg continue donc, depuis plusieurs années, à financer ces deux programmes.

Finalement, dans les territoires palestiniens, le Ministère a financé des programmes humanitaires à hauteur de 1.004.695 EUR. Le Ministère a ainsi alloué 200.000 EUR à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens dans le Proche-Orient (UNRWA) et 550.000 EUR au CICR pour son programme régional annuel. Par ailleurs, le Ministère a également financé deux programmes de la Fondation Caritas Luxembourg, l'un destiné à apporter un appui à la population particulièrement vulnérable, l'autre visant à créer des moyens de subsistance pour la population locale. Le Ministère a alloué les sommes de 149.215 EUR au premier et de 105.480 EUR au second programme.

Au total, le Ministère a ainsi déboursé en 2005 la somme de 15.017.627,41 EUR au titre de l'aide humanitaire en Asie.

Une autre partie importante de son budget humanitaire, 11.788.159,80 EUR, a été utilisée pour financer des programmes humanitaires sur le continent africain. Deux crises doivent ici être signalées plus particulièrement, l'une touchant le Soudan, l'autre touchant la majorité des pays d'Afrique en général et une dizaine de pays de la Corne d'Afrique à l'Afrique de l'Ouest en particulier.

Au Soudan, suite à la crise au Darfour, le Luxembourg s'était engagé au cours de la conférence des donateurs à Oslo à débourser 2,5 millions d'euros en 2005 pour financer des programmes d'aide humanitaire dans le contexte de cette crise. En fait, le Luxembourg a alloué en tout 2.618.925,55 EUR à différents programmes au Soudan, montant auquel il faut ajouter la somme de 350.000 EUR déboursée pour la mise en œuvre de programmes au Tchad en faveur des victimes de la crise au Soudan.

Pour ce qui est du Soudan, le Ministère est intervenu dans le contexte de la crise au Darfour, mais aussi dans celui de la crise au Sud-Soudan. Dans un contexte difficile, marqué par un climat d'insécurité totale et de violences continues qui touchent tout d'abord et de toute évidence les populations locales, mais qui exposent également à des risques énormes les acteurs humanitaires présents sur le terrain, le Ministère a alloué 1.050.000 EUR au CICR et 1.200.000 EUR au PAM pour des programmes dans ces deux régions. A ces contributions s'ajoutent trois contributions à la Fondation Caritas Luxembourg d'un montant total de 368.925,55 EUR. Tous les programmes ainsi financés ciblaient les victimes de ces deux conflits. Leur objet était de fournir de l'aide alimentaire et médicale, mais également une prise en charge psychologique et un suivi sanitaire et social.

Au Tchad, le Ministère a financé dans ce même contexte des programmes destinés à venir en aide aux réfugiés soudanais. Le Ministère a alloué 250.000 EUR à l'UNHCR et 100.000 EUR à la Fondation Caritas Luxembourg en faveur des réfugiés vivant dans les camps à proximité de la frontière entre le Tchad et le Soudan.

Au Tchad toujours, mais dans un tout autre contexte, le Ministère a contribué à deux programmes de Médecins sans Frontières. L'un, visant à mettre en place un programme de lutte contre l'épidémie de méningite dans le district de Bongor, a bénéficié

AIDE HUMANITAIRE

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2005 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

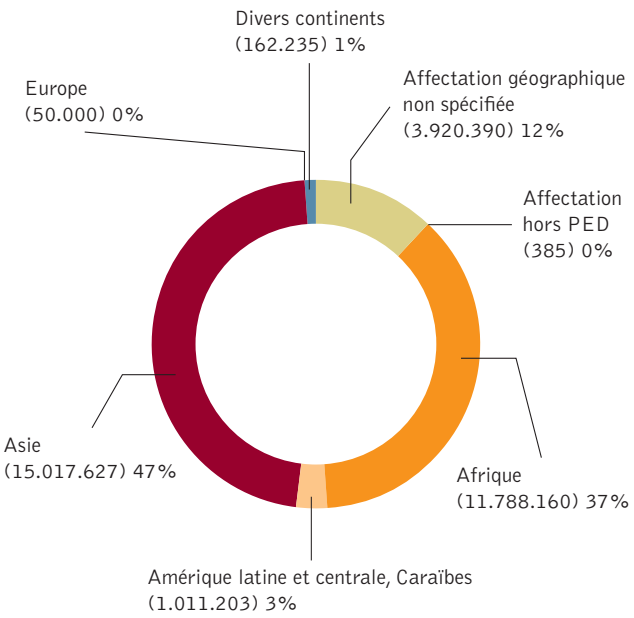

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2005 PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE EN AFRIQUE

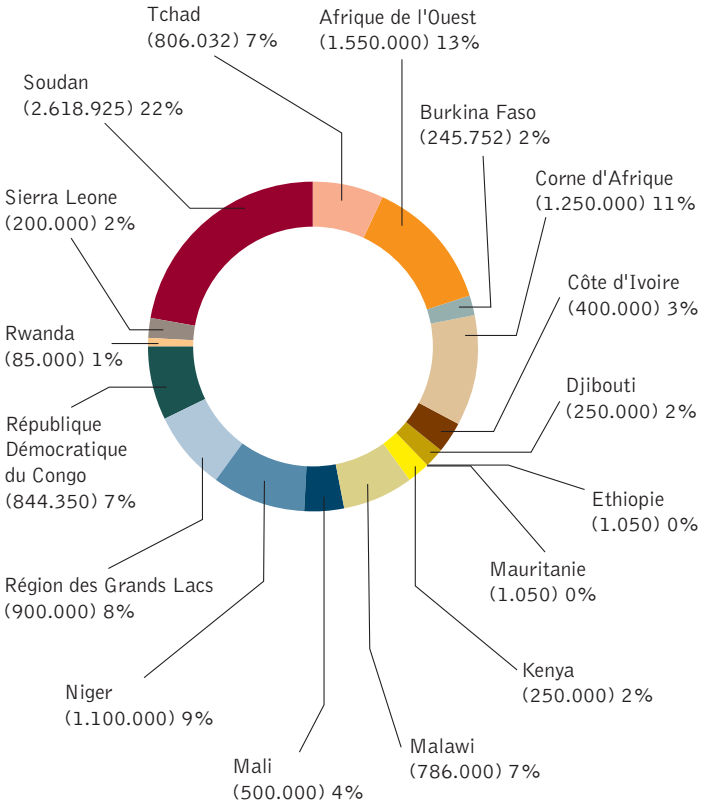

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2005 PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE EN AMÉRIQUE LATINE ET CENTRALE ET AUX CARAÏBES

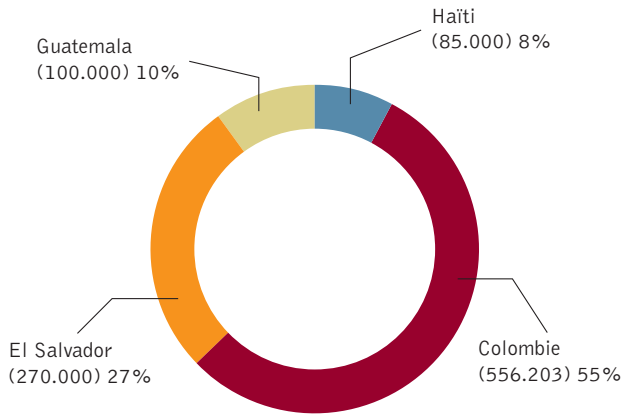

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2005 PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE EN ASIE

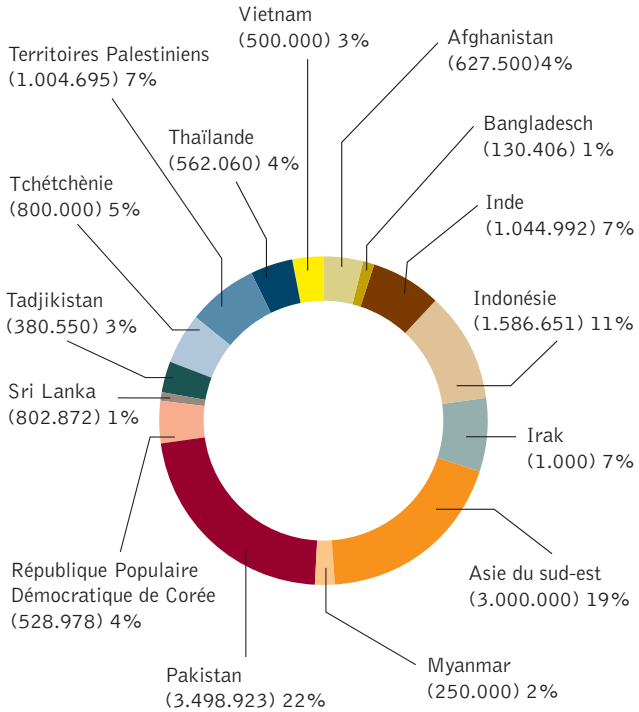

d'un appui de 221.029 EUR et l'autre, destiné à assurer la prise en charge d'une épidémie de rougeole, a été financé par le Ministère à hauteur de 235.003 EUR.

Au Burkina Faso, le Ministère a financé deux programmes dans le cadre de la lutte contre la crise alimentaire et de la mise en place de mesures de sécurité alimentaire. L'objet de ces deux programmes était tant de soutenir l'agriculture locale que de distribuer des denrées alimentaires en cas de besoin. Le Luxembourg a ainsi déboursé la somme de 245.752 EUR, dont 66.971 EUR pour l'ONG Chrétiens pour le Sahel et 178.781 EUR pour la Croix-Rouge luxembourgeoise.

En Côte d'Ivoire, autre pays marqué par de récents conflits armés, le Luxembourg a continué à intervenir dans le secteur médical en finançant à hauteur de 150.000 EUR un programme d'Handicap International Luxembourg à Bouaké pour la prévention du handicap suite à des hospitalisations dans un contexte de médecine d'urgence et en allouant 250.000 EUR à Médecins sans Frontières pour son programme d'assistance médicale aux populations de la région de Man.

A Djibouti et au Kenya, le Luxembourg est intervenu dans le domaine de l'aide alimentaire d'urgence en allouant au PAM deux contributions de 250.000 EUR en réponse à l'appel consolidé lancé par les Nations Unies.

Autre pays sévèrement frappé par la crise alimentaire, le Malawi a bénéficié en 2005 de plusieurs programmes dans ce domaine. Ces programmes visaient, d'une part, à appuyer l'agriculture locale de manière à renforcer la productivité par la distribution d'intrants agricoles mieux adaptés aux conditions climatiques et aux réalités du terrain, par la formation des agriculteurs et par l'amélioration des moyens d'irrigation des sols, et, d'autre part, à fournir des aides ciblées face à la crise.

Le Ministère a ainsi alloué 200.000 EUR à l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), mais également 100.000 EUR à l'UNICEF, 150.000 EUR au PAM, 50.000 EUR à l'ONG Eng Oppen Hand fir Malawi, 150.000 EUR à la Fondation Caritas Luxembourg et 136.000 EUR à Médecins sans Frontières. Le total de l'aide luxembourgeoise allouée au Malawi s'est élevé à 786.000 EUR.

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE 2005 : VENTILATION PAR CATÉGORIE D'ACTEURS

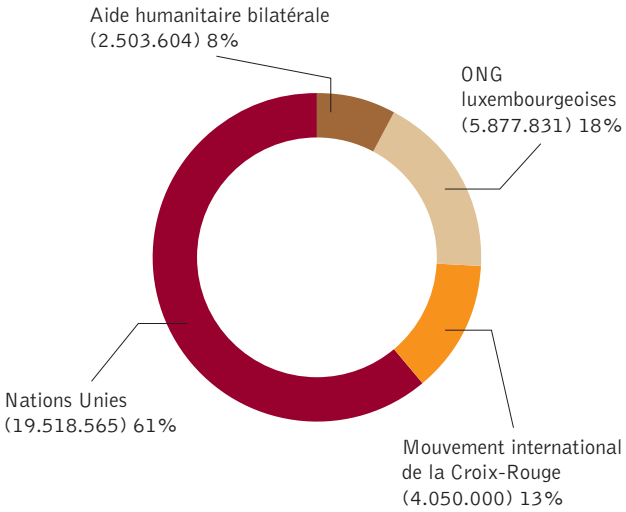

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2005 À TRAVERS DES ONG LUXEMBOURGEOISES

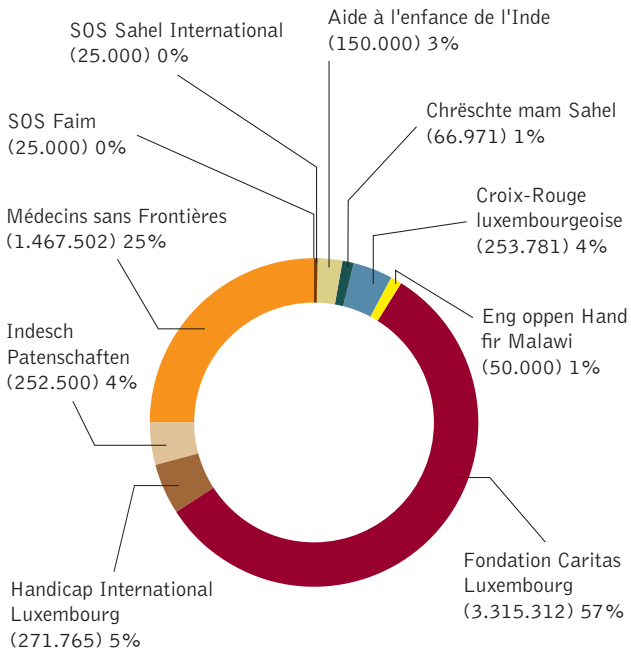

Au Mali, le Luxembourg a alloué deux contributions successives de 250.000 EUR chacune au PAM pour la mise en œuvre d'un programme d'assistance à la population affectée par la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins.

Egalement dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la crise alimentaire, le Luxembourg a déboursé 1.100.000 EUR pour contribuer au financement de plusieurs programmes au Niger. Le Ministère a ainsi alloué 1.000.000 EUR au PAM pour son programme d'aide alimentaire d'urgence en faveur de la population affectée par la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins, 50.000 EUR à la Fondation Caritas Luxembourg pour un programme identique et deux fois 25.000 EUR aux ONG SOS Faim et SOS Sahel International en faveur des populations des villages d'intervention de l'Union des Groupements Paysans de Baro Kora et de cinq banques céréalières dans le département de Tessaoua et Zinder.

En République Démocratique du Congo, le Luxembourg a financé des programmes humanitaires à hauteur de 844.350,25 EUR. Le Ministère a ainsi alloué 500.000 EUR à l'UNHCR, 119.809,80 EUR au PAM et 224.540 EUR à la Fondation Caritas Luxembourg.

Au Rwanda, pays voisin de la République Démocratique du Congo, le Ministère a contribué à hauteur de 85.000 EUR à un programme de renforcement de l'accès aux services de réadaptation et d'appareillage orthopédique en faveur des personnes touchées directement ou indirectement par le conflit en RDC.

Finalement, au Sierra Leone, pays qui, comme son pays voisin le Liberia, vient juste de sortir d'un cycle de guerres meurtrières, le Ministère a alloué 200.000 EUR à Médecins sans Frontières pour contribuer à un programme d'intervention d'urgence dans les domaines de la santé, de l'assainissement de l'eau et de l'assistance sanitaire aux populations réfugiées du Liberia ainsi qu'à leur communauté d'accueil à Bo.

En dehors de toutes ces actions, il convient d'ajouter les contributions faites au CICR, au PAM et à l'UNHCR sur la base de mémorandums d'accord avec ces organisations que le Ministère a, cette année encore, reconduits. Par ce moyen, le Ministère continue à renforcer ses liens avec ses trois principaux partenaires, de sorte que le Luxembourg compte aujourd'hui pour ces trois organisations parmi leurs principaux bailleurs de fonds. Le Luxembourg est non seulement premier ou deuxième contributeur par tête d'habitant ou en pourcentage de revenu national brut, mais il est aussi très bien classé dans la liste des vingt principaux contributeurs en chiffres absolus.

Ce partenariat ne se résume pas à ces éléments financiers. Le Luxembourg est devenu pour ces trois organisations un partenaire sérieux, fiable et écouté. Ainsi, au cours de la présidence luxembourgeoise, le Président du Comité International de la Croix-Rouge, Monsieur Jacob Kellenberger est venu à deux reprises à Luxembourg rencontrer le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Il a notamment pris part à l'occasion d'une de ces visites à une table ronde sur le droit international humanitaire organisée à l'Abbaye de Neumünster le 14 mars 2005. En date du 12 octobre 2005, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Monsieur Antoñio Guterres, fraîchement nommé, est lui aussi venu à Luxembourg pour rencontrer le Ministre Jean-Louis Schiltz. Une visite du Directeur Général du PAM, Monsieur James T. Morris, est prévue pour 2006.

Pour ce qui est des contributions faites à ces trois partenaires par le biais des mémorandums, le Luxembourg vise avant tout à soutenir des programmes qui s'adressent à des crises dites « oubliées » qui ne bénéficient pas de la part de la communauté internationale d'une attention et d'une aide financière suffisante.

En 2005, le Ministère a ainsi alloué 500.000 EUR au PAM et 750.000 EUR à l'UNHCR pour leurs programmes en Corne d'Afrique, 400.000EUR au CICR et 500.000 EUR à l'UNHCR pour leurs programmes dans la Région des Grands Lacs et 800.000 EUR au CICR et 750.000 EUR à l'UNHCR pour leurs programmes en Afrique de l'Ouest.

Dans certains cas, ces contributions n'ont pas d'affectation géographique précise, ce qui, conformément aux principes énoncés par l'initiative du « Good Humanitarian Donorship », principes auxquels le Luxembourg adhère, garantit aux organisations humanitaires la flexibilité leur permettant d'agir selon les besoins. La prévisibilité et la continuité, caractéristiques inhérentes à la procédure des mémorandums que le Luxembourg signe chaque année avec ses trois partenaires, font également partie de ces principes.

Le Ministère a ainsi décidé cette année d'accorder une contribution exceptionnelle de 2.000.000 EUR au budget annuel de l'UNHCR. Cette contribution, qui s'est faite en l'absence de tout marquage géographique ou sectoriel, était destinée à permettre à l'UNHCR de mener à bien les programmes qui souffraient le plus d'un manque de soutien financier de la part des bailleurs de fonds.

Enfin, le Ministère a également alloué, par le biais des financements accordés à ces trois partenaires dans le cadre des mémorandums annuels, des contributions au PAM en faveur de deux programmes sectoriels. Le Ministère a ainsi soutenu son programme nutritionnel scolaire à hauteur de 1.000.000 EUR et son programme de soutien nutritionnel aux victimes directes et indirectes du SIDA à hauteur de 500.000 EUR.

L'enveloppe financière totale des trois mémorandums était de 7.500.000 EUR.

Sur le continent américain et dans les Caraïbes, l'intervention du Ministère a ciblé les mêmes victimes que les années précédentes, à savoir les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays fuyant un conflit civil et les victimes des catastrophes naturelles.

En Colombie, pays qui connaît le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au monde, plus de 2 millions d'êtres humains fuient la violence et l'insécurité causées par les combats incessants entre l'armée nationale et les troupes rebelles de la FARC. A ce nombre s'ajoutent quelques centaines de milliers de réfugiés qui, pour les mêmes raisons, ont dû quitter leur pays.

Le Ministère a contribué à hauteur de 250.000 EUR au programme de l'UNHCR en Colombie et un total de 306.203 EUR à deux programmes de la Fondation Caritas Luxembourg en faveur de la population déplacée.

Suite au passage de l'ouragan Stan, le Ministère a financé des programmes d'aide d'urgence au Salvador et au Guatemala.

Au Salvador, le Ministère a alloué 70.000 EUR à la Fondation Caritas Luxembourg et 200.000 EUR au PNUD. Pour ce qui est de cette deuxième contribution, le programme mis en œuvre par le PNUD ciblait également les victimes des glissements de terrain causés par ces inondations ainsi que les victimes de l'éruption du volcan Ilamatepec.

Au Guatemala, Le Ministère a contribué à hauteur de 100.000 EUR au programme de l'UNICEF en faveur des victimes des inondations.

Finalement, une année après le passage de la tempête tropicale Jeanne et après plusieurs programmes d'aide d'urgence financés dans ce contexte en 2004, le Ministère a contribué à hauteur de 85.000 EUR à un programme de réhabilitation des systèmes d'adduction d'eau et de conservation des sols mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg en Haïti.

Au total, le Ministère a financé cette année dans cette partie du monde des programmes humanitaires à hauteur de 1.011.587,54 EUR.

En Europe, le Ministère a financé en 2005 deux programmes d'aide d'urgence en faveur des victimes des inondations qui ont touché la Bulgarie et la Roumanie. Selon les critères du CAD, ces contributions ne peuvent pas être prises en compte pour le calcul de l'aide publique au développement luxembourgeoise. Ceci est également le cas pour l'aide accordée aux Etats-Unis d'Amérique lors des inondations à la Nouvelle Orléans en août 2005.

Le Ministère a décidé, en 2005, de constituer des stocks de lits de camp et de couvertures pour les besoins de son aide bilatérale directe en cas de catastrophes naturelles. Des lits de camp et des couvertures ont par le passé été envoyés lors du tremblement de terre en Iran et au Sri Lanka suite au tsunami. Pour la constitution de ces stocks, le Ministère a déboursé la somme de 175.352 EUR.

Egalement au cours de cette année, le Ministère a remboursé à deux ONG, Handicap International Luxembourg et Médecins sans Frontières, des frais administratifs à hauteur de 162.235,27 EUR. Ces remboursements se font sur base des conditions générales régissant les relations entre le Ministère des Affaires Etrangères et les ONG, sur demande des ONG concernées et sur présentation d'un dossier détaillé.

Finalement, le Ministère a alloué la somme de 245.037,98 au budget de fonctionnement du Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (BCAH), ce afin de soutenir le BCAH dans son rôle de coordinateur de l'aide humanitaire, la coordination étant un des éléments clés de l'action humanitaire.

Au total, le Ministère a déboursé en 2005 quelque 31.950.000 EUR pour financer 87 programmes dans 40 pays différents, 6 programmes régionaux, 2 programmes thématiques et deux contributions générales aux budgets de deux de nos partenaires.

Ce montant, largement supérieur au budget initialement voté par le Parlement s'explique par le fait que le Ministère a bénéficié d'un dépassement de 6.250.000 EUR pour la mise en œuvre de l'aide humanitaire dans le contexte du tsunami et qu'il a financé divers programmes à charge du Fonds de la coopération au développement.

LA MOBILISATION FACE AU TSUNAMI

Alors que le Luxembourg s'apprêtait à prendre le relais de la présidence du Conseil de l'Union européenne le 1er janvier 2005, un tsunami s'est abattu sur quatorze pays d'Asie du Sud-Est et d'Afrique de l'Est, faisant plus de 227.000 victimes et 1.700.000 personnes déplacées. Le 26 décembre 2004 fut ainsi marqué par une catastrophe naturelle d'une gravité inouïe qui déclencha au Luxembourg une vague de solidarité inégalée à ce jour. L'action humanitaire déclenchée à la suite de cette catastrophe par la Direction de la coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères dépassa elle aussi tout ce que le Luxembourg avait fait jusque-là dans ce domaine.

AU NIVEAU NATIONAL

Six heures seulement après l'annonce de la catastrophe, le Luxembourg a débloqué 250.000 EUR en faveur des interventions d'urgence de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le même jour, le Ministère des Affaires étrangères a mis en place dans ses locaux une cellule de crise pour localiser les citoyens luxembourgeois qui se trouvaient dans les régions affectées par le tsunami.

Le 2 janvier 2005, lors d'une session extraordinaire du Conseil de Gouvernement, celui-ci a décidé de mettre à disposition du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire des moyens budgétaires supplémentaires à hauteur de 5 millions EUR afin de lui permettre de faire face à cette crise. En date du 22 avril 2005, cette enveloppe budgétaire destinée à financer l'aide humanitaire d'urgence et l'aide à la reconstruction luxembourgeoises sur une période de trois ans a été portée à un montant total de 8,5 millions EUR, dont 6 millions EUR pour la seule année 2005.

Début mars, la Direction de la coopération au développement a décidé de nommer un Coordinateur tsunami pour assurer le suivi et la gestion des multiples projets financés par le Ministère. Au cours de l'année 2005, le Coordinateur tsunami a effectué plusieurs missions sur le terrain, dont deux au Sri Lanka (en mars et en octobre), une en Inde et en Thaïlande (en mai) et une en Indonésie (en juin).

AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Dès le 1er janvier 2005, le premier jour de la présidence luxembourgeoise, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et Monsieur Louis Michel, Commissaire européen pour le développement et l'aide humanitaire, ont effectué une mission dans trois des pays du Sud-Est asiatique touchés par le tsunami, au Sri Lanka, en Thaïlande et en Indonésie. Le Ministre luxembourgeois et le Commissaire européen comptaient ainsi parmi les premiers témoins directs de la destruction massive et de la souffrance humaine causées par le tsunami.

Le 6 janvier 2005, le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre Jean-Louis Schiltz ont représenté l'Union européenne au sommet de l'ANASE (ASEAN) à Djakarta, où l'UE et ses Etats membres ont annoncé plus d'un milliard et demi d'euros d'aide publique.

Le lendemain, le Ministre Jean-Louis Schiltz a participé à Bruxelles à un Conseil extraordinaire, réunissant les Ministres des Affaires étrangères, de la Coopération au développement et de la Santé des Etats membres. Ce Conseil a posé le principe que l'aide aux victimes du tsunami ne devait en rien affecter l'aide accordée aux victimes dans d'autres contextes humanitaires, mais au contraire être financée intégralement par le biais de moyens supplémentaires.

Le 11 janvier 2005, lors d'une conférence des donateurs organisée par les Nations Unies, le Ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire a, au nom de l'Union européenne, lancé un appel en ce sens aux autres pays représentés. Le Luxembourg a également annoncé à cette occasion sa décision d'allouer des enveloppes de 750.000 EUR respectivement au Programme Alimentaire Mondial (PAM), au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le 31 janvier 2005, le Conseil Affaires Générales a adopté un plan d'action proposé par la présidence luxembourgeoise reposant sur trois principes simples :

- le suivi des engagements pris individuellement par les différents Etats membres et du respect de ces engagements ;
- la traçabilité adéquate de l'affectation des fonds mis à disposition par les bailleurs de fonds ;
- la transparence au niveau de la gestion de ces fonds.

Au cours de ce Conseil, il a également été insisté sur les rôles respectifs à jouer par les différents acteurs impliqués, civils et, le cas échéant, militaires, et sur l'importance d'une coordination efficace et rigoureuse de l'aide.

En préparation du Conseil Affaires Générales qui a eu lieu à Luxembourg les 13 et 14 février 2005, le Ministre Jean-Louis Schiltz a eu un échange de vues le 11 février à New York avec le sous-secrétaire général aux Affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence de l'ONU, Jan Egeland. Lors de cette rencontre, ils ont également convenu d'organiser une réunion conjointe au Luxembourg fin juin 2005 pour faire un premier bilan de l'aide internationale six mois après le tsunami.

Toujours sous présidence luxembourgeoise, le Conseil Affaires Générales des 23 et 24 mai 2005 a fait le point sur la mise en œuvre du plan d'action adopté le 31 janvier 2005. Il a par ailleurs examiné deux communications de la Commission sur le renforcement de la capacité de l'Union à répondre aux catastrophes et sur les améliorations à apporter au mécanisme communautaire de protection civile. Il s'est aussi penché sur le rapport du Haut Représentant de l'Union européenne pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, Javier Solana, en

DÉBOURSEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE TOTALE (2004-2007) PAR ANNÉE DE PROGRAMME

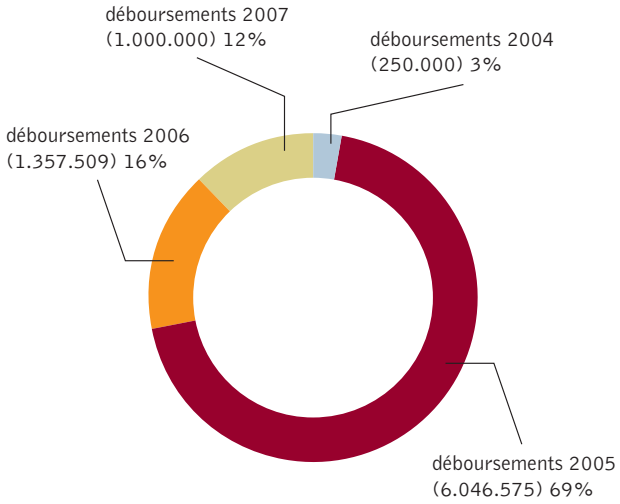

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE TOTALE (2004-2007) PAR TYPE D'ACTIVITÉ

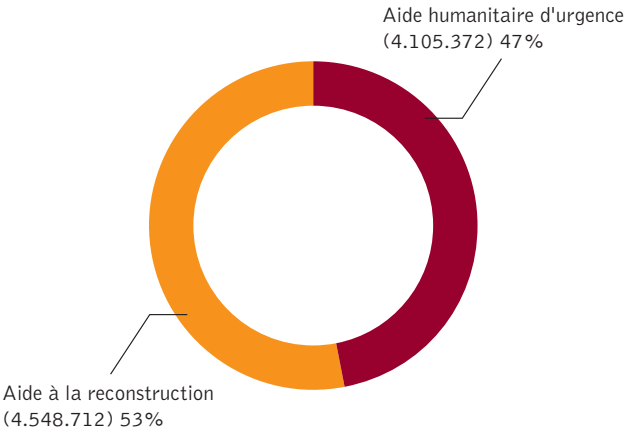

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'AIDE LUXEMBOURGEOISE EN 2005

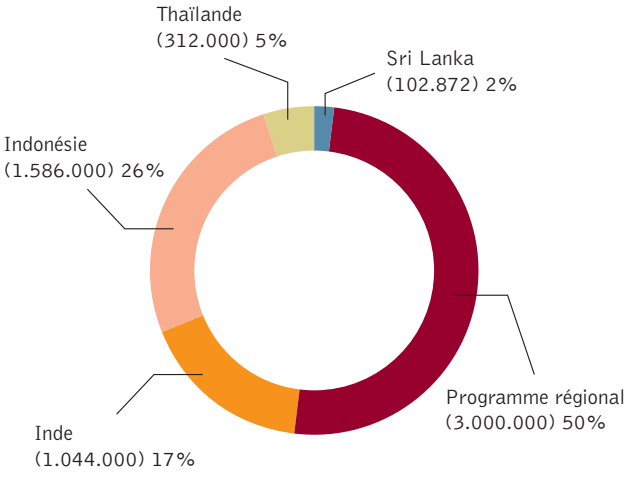

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE TOTALE (2004-2007) PAR TYPE DE PARTENAIRE

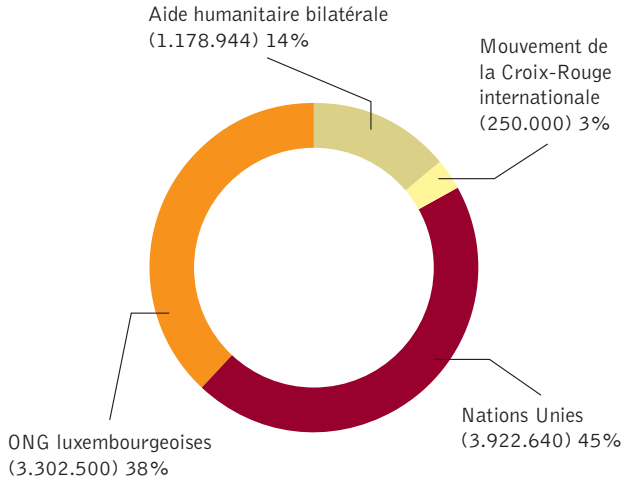

matière de mobilisation et d'utilisation des moyens militaires et de coopération consulaire.

Sur invitation de la présidence luxembourgeoise et du Bureau pour la Coordination de l'aide humanitaire (BCAH) de l'ONU, une réunion intitulée « Six mois après le Tsunami : un inventaire commun dressé par l'Union européenne et les Nations Unies » a eu lieu le 24 juin 2005 au Château de Senningen à Luxembourg. Le Ministre Jean-Louis Schiltz, Jan Egeland et le Commissaire Louis Michel ont participé à une table ronde d'experts et ont fait le point sur l'aide européenne et internationale apportée aux victimes du raz-de-marée au cours des six premiers mois.

Sous présidence britannique, la Direction de la coopération a participé à une réunion de suivi à Bruxelles le 20 décembre 2005, révisant le bilan de l'aide internationale douze mois après la catastrophe.

LA RÉPONSE LUXEMBOURGEOISE À LA CATASTROPHE DU TSUNAMI

La Direction de la coopération a décidé de mettre en œuvre un plan d'action en deux phases sur une durée de trois ans, la première consacrée à l'aide humanitaire d'urgence d'une durée d'environ six mois, la seconde consacrée à la reconstruction d'une durée de minimum deux ans et demi.

Dans un premier temps, le Ministère a ainsi contribué au financement de l'aide humanitaire aux victimes du tsunami à travers différentes agences des Nations Unies (3 millions EUR alloués au PAM, au HCR, à l'UNICEF et à l'OMS), ainsi qu'à travers les partenaires locaux de cinq ONG luxembourgeoises (Croix-Rouge luxembourgeoise, Fondation Caritas Luxembourg, Aide à l'enfance de l'Inde, Indesch Patenschaften et SOS – Interfonds*). Ces contributions étaient destinées à subvenir aux besoins de première nécessité des populations affectées, sans oublier la prise en charge psycho-sociale des victimes. Dans ce contexte, le Ministère a aussi financé la livraison de deux mille couvertures et de mille lits de camp au Sri Lanka.

Au titre de la deuxième phase, la coopération luxembourgeoise a financé une multitude de projets de reconstruction à travers des organisations non gouvernementales luxembourgeoises dans les pays les plus gravement touchés par le tsunami, comportant des travaux de déblaiement et la restitution des moyens de subsistance au Sri Lanka, la reconstruction de maisons temporaires et permanentes au Sri Lanka et en Inde, la restitution de bateaux en Inde et la création d'un centre social en Indonésie, pour ne citer que ces exemples.

Au total, le Ministère s'est engagé à attribuer 3.302.500 EUR aux ONG luxembourgeoises au cours des années budgétaires 2005 à 2007 pour contribuer au financement de leurs projets d'aide d'urgence et de reconstruction.

En étroite collaboration avec l'OMS, le Ministère a également financé l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires à la réhabilitation des chaînes du froid dans le domaine de la gestion du sang ainsi que des campagnes de vaccination dans les régions dévastées d'Indonésie (764.012 EUR) et de Thaïlande (312.060 EUR).

Enfin, le Ministère a identifié un projet au Sri Lanka qui consistait à réhabiliter les bibiothèques de vingt-sept établissements scolaires des districts du sud du Sri Lanka (Galle, Matara et Hanbanthota), mis en oeuvre par le département de mathématiques de l'Université de Matara. Grâce au soutien collectif de quatre communes (Ettelbruck, Diekirch, Dudelange et Sanem), de quatre lycées (Athénée de Luxembourg, Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Lycée Technique et Lycée Technique Agricole d'Ettelbruck) et d'une contribution du Ministère, le projet a pu être financé dans son intégralité. Le financement des livres et des équipements informatiques, ainsi que la formation des bibliothécaires représentaient un montant total de 48.896 EUR.

* En date du 10 mai 2005, SOS-Interfonds a adopté le nom de SOS Villages d'Enfants Monde a.s.b.l. Luxembourg

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE TOTALE (2004-2007) PAR PARTENAIRE

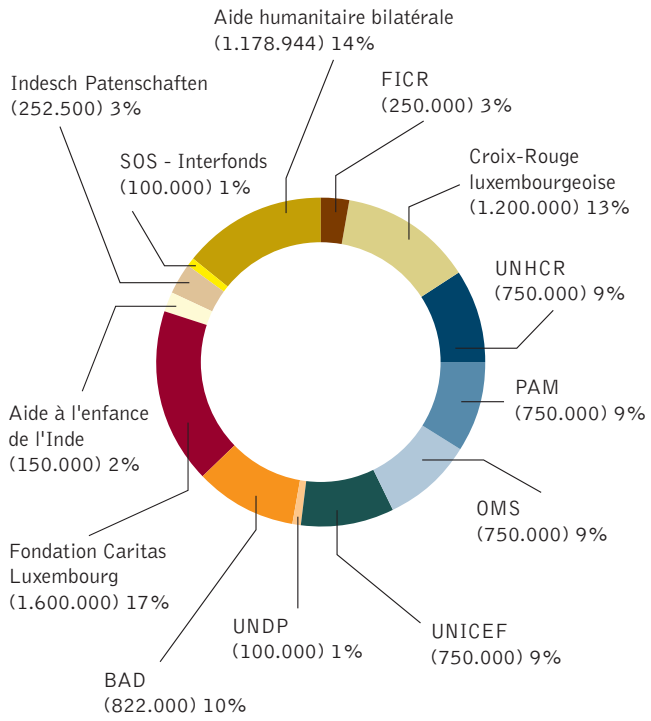

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE PAR PARTENAIRE EN 2005

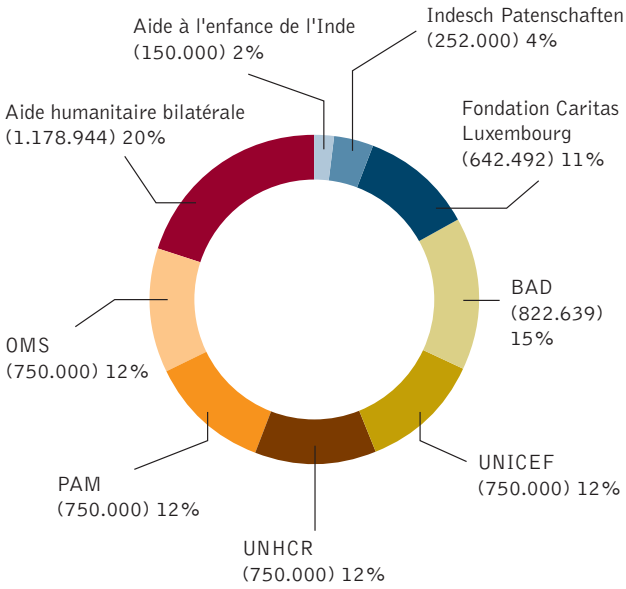

AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE TOTALE (2004-2007) MISE EN OEUVRE PAR LES ONG LUXEMBOURGEOISES

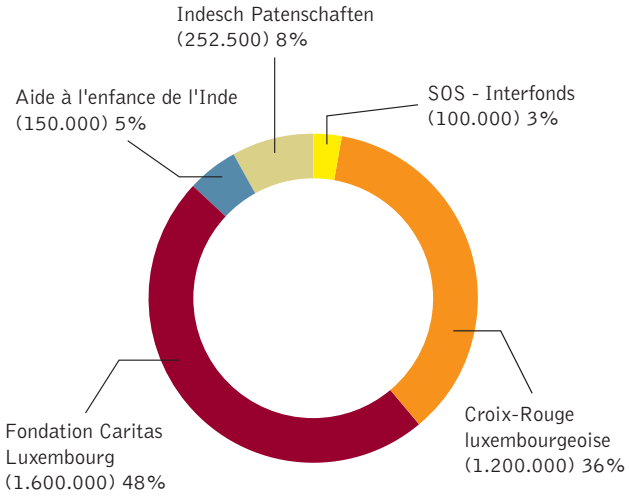

L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique mise en œuvre dans le cadre de la politique de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg regroupe le financement des ressources humaines qui sont déployées au service de la coopération. Il s'agit des Junior Professional Officers auprès des Nations Unies (JPO), des Jeunes Experts dans les délégations de la Commission européenne (JED), des Volontaires des Nations Unies (VNU), des coopérants, des stagiaires et des boursiers.

En 2005, 271 personnes ont bénéficié d'un des statuts prévus par la loi du 6 janvier 1996 en matière d'assistance technique, ce qui constitue un accroissement de 50% par rapport à l'année 2004.

Ce total se décompose comme suit :

Statut	Total
Agents de la coopération	4 (0 f, 4 m)
Coopérants ONG	18 (6 f, 12 m)
Coopérants religieux	8 (4 f, 4 m)
Assimilés	208 (107 f, 101 m)
Total : coopérants et assimilés	**234 (118 f, 116 m)**
Experts Associés (JPO) auprès des NU	16 (7 f, 9 m)
Jeunes Experts auprès de la CE	4 (2 f, 2 m)
Volontaires des Nations Unies	6 (3 f, 3 m)
Stagiaires Lux-Development	7 (5 f, 2 m)
Total programmes de formation	**33 (17 f, 16 m)**
Total	**271 (135 f, 136 m)**

Les Agents de la coopération

Sur les 4 agents agréés en 2005, un agent issu du secteur public était actif au Sénégal.

Les 3 agents de la coopération autres que ceux issus du secteur public étaient actifs au Mali, en Equateur et au Cap Vert.

Les coopérants

En 2005, le nombre des coopérants et assimilés engagés par les ONG était de 234 personnes.

L'ONG Médecins sans Frontières a engagé 208 coopérants sous contrat luxembourgeois, soit près de 90% du total.

Les terrains d'opération de ces coopérants assimilés étaient entre autres le Burkina Faso, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Zimbabwe et le Tchad.

Les autres coopérants étaient principalement actifs au Pakistan, en Bolivie, au Brésil, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Népal et en RDC.

Le congé « coopération au développement »

5 congés de coopération ont été accordés en 2005. Des membres d'ONG luxembourgeoises ont ainsi pu participer à des missions auprès de leurs partenaires. Ils ont aussi pu prendre part à des cours de formation dans le domaine de la coopération au développement organisés notamment par le Bureau d'Assistance Technique (BAT).

LES PROGRAMMES DE FORMATION

Parallèlement à l'accroissement du volume de l'aide publique au développement, une importance particulière a été réservée au cours des dernières années à des actions de formation, d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant les enjeux de la coopération au développement.

Suite à différentes campagnes de sensibilisation et à la couverture médiatique accrue des actions menées par le Gouvernement luxembourgeois dans le domaine de la coopération au développement, un nombre toujours croissant de jeunes ont manifesté leur désir de gagner une première expérience ou de consolider leur savoir-faire acquis préalablement dans ce domaine.

Ainsi, depuis plusieurs années, la coopération au développement luxembourgeoise soutient différents programmes d'organisations nationales et internationales dans le financement de leurs activités de formation de jeunes professionnels. Le Luxembourg finance actuellement la participation de 26 ressortissants ou résidents luxembourgeois et de 7 ressortissants de nos pays cibles au sein des différents programmes mis en œuvre.

Ces programmes représentent une forme supplémentaire d'aide au développement prodiguée via les systèmes d'organisations

nationales et internationales, plus particulièrement axée sur les pays cibles de la coopération au développement luxembourgeoise. Ils offrent aux ressortissants ou résidents luxembourgeois, ainsi que depuis 2002 à quelques ressortissants de nos pays cibles, plusieurs possibilités pour mieux connaître les réalités d'un pays en développement et pour se former à la coopération technique sur le terrain. L'expérience ainsi gagnée est considérée comme un atout précieux pour avoir accès à des emplois dans le domaine de la coopération au développement.

LE PROGRAMME EXPERTS ASSOCIÉS (JPO) AUPRÈS DES AGENCES DES NATIONS UNIES

Depuis la signature de l'accord général entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en date du 17 juin 1994, le Ministère offre aux jeunes professionnels désireux de se spécialiser dans la coopération au développement la possibilité d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale au sein des bureaux de pays du PNUD et des autres agences des Nations Unies concernées (UNFPA, UNICEF, BCAH, HCR). Ainsi, en 2005, 16 JPO ont été opérationnels, dont deux issus de nos pays cibles. En ouvrant son programme à des candidats du Sud, le Luxembourg a rejoint le club restreint de trois autres donateurs européens offrant cette possibilité (Belgique, Pays-Bas, Italie). Les lieux d'affectation des JPO du programme luxembourgeois pour l'année 2005 étaient le Mali, le Niger, le Laos, le Cap Vert, le Salvador, le Sénégal, le Vietnam, ainsi que le BCAH à New York et le PNUD à Bruxelles.

LE PROGRAMME DES JEUNES EXPERTS (JED) AU SEIN DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

L'accord général entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Commission des Communautés européennes du 17 octobre 1996 permet au Ministère d'offrir aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois la possibilité de se former aux différentes actions de coopération au développement de la Communauté européenne (CE) au sein des délégations de la Commission dans les pays cibles luxembourgeois. Les lieux d'affectation des JED du programme luxembourgeois pour l'année 2005 étaient le Niger, le Vietnam, le Mali et la Namibie.

LE PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (VNU)

Suite à la signature de l'accord du 7 décembre 2000 entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), le Ministère est devenu le premier bailleur de fonds à supporter un programme de volontaires Sud-Sud. Grâce à cette initiative luxembourgeoise et à son succès, d'autres bailleurs européens ont depuis rejoint ce programme. En 2005, les pays d'origine des VNU financés par le Luxembourg étaient le Mali, le Niger et le Sénégal avec affectation au Niger et au Cap Vert.

LE PROGRAMME DES STAGIAIRES « LUX-DEVELOPMENT »

A part les programmes susmentionnés qui requièrent une certaine expérience professionnelle, le Ministère souhaite permettre à des jeunes résidents ou nationaux luxembourgeois de saisir l'opportunité de gagner, à la fin de leurs études, une première expérience dans la coopération au développement. A cette fin le Ministère et son agence d'exécution Lux-Development ont signé un accord en date du 29 juillet 2002.

Le programme s'adresse à des jeunes résidents ou nationaux luxembourgeois qui devront être au minimum détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou bien pouvant produire un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes.

Le programme vise à initier les jeunes stagiaires à la problématique de la coopération au développement et à les former aux différentes tâches en rapport avec la gestion du cycle projet.

Les stagiaires reçoivent cette formation soit au sein de Lux-Development, soit auprès d'un organisme spécialisé sélectionné par l'agence, avant d'être détachés sur le terrain.

Cette formation interne constitue une introduction à la politique de la coopération luxembourgeoise, au fonctionnement de Lux-Development, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion de l'agence, etc.

Le détachement sur le terrain se fait, en principe, auprès d'un Chef de Projet ou Conseiller Technique Principal de Lux-Development, qui assume le tutorat du stagiaire. Il est responsable de l'encadrement du stagiaire, ainsi que du suivi et de l'évaluation de sa formation.

Le stagiaire sera affecté à différentes tâches liées à la préparation ou à l'exécution d'un ou de plusieurs projets gérés par Lux-Development pour le compte du Gouvernement luxembourgeois.

A l'issue de la formation, le stagiaire rédige un rapport de stage visé par le maître de stage. Ce rapport de stage est transmis au Ministère muni d'observations ou de propositions éventuelles à formuler par Lux-Development.

Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

Une troisième sélection a été effectuée en juillet 2005 à la suite de quoi cinq stagiaires ont été affectés aux Balkans, au Mali, au Burkina Faso et au Vietnam.

EDCOM

ANNEXES

DÉCLARATION DU MINISTRE JEAN-LOUIS SCHILTZ SUR LA POLITIQUE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS - 15 MARS 2006

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL

Pourquoi une coopération au développement ? - Pourquoi une coopération au développement aujourd'hui ? - Pourquoi toujours plus de coopération ? Pourquoi une coopération toujours meilleure ?

Au niveau mondial, les cartes de jeu ne sont pas distribuées de manière équitable. Le développement des régions du monde avance à des rythmes différents. Par moment ce développement est fortement freiné par des catastrophes naturelles ou par des guerres ; parfois il est accéléré de manière étonnante par un succès scientifique ou une découverte dans les domaines industriel ou médical, par exemple.

Le niveau de développement d'un pays ou d'une région est en fait un concept tout à fait relatif. Et un regard en arrière sur l'axe du temps montre que tout développement est loin d'être linéaire. Les nuances sont beaucoup plus nombreuses qu'il n'y paraît à première vue. La frontière entre développement et sous-développement est beaucoup moins nette si – au-delà du produit intérieur brut par tête – nous appliquons des mesures complémentaires comme l'environnement, la bonne gouvernance, les droits de l'homme ou l'égalité entre les sexes. Vue sous cet angle, la question de principe se pose de manière beaucoup plus complexe : il ne s'agit plus seulement de constater s'il y a eu développement ou non – d'un point de vue quantitatif – il s'agit aussi de vérifier si ce développement, acquis ou en voie d'acquisition, va dans la bonne direction et s'il s'agit d'un développement qui sera durable à long terme. A y regarder de plus près, l'on constate avec regret que ce n'est souvent pas le cas ou seulement partiellement. Le regard en arrière accentue cette vue des choses. Il y a à cela plusieurs raisons.

Nous nous battons – au sens positif du terme – tous les jours et dans nombre de pays du monde contre les conséquences du mal développement. Les raisons profondes du mal développement sont d'ailleurs souvent les mêmes ou alors elles se présentent souvent de manière semblable : insécurité physique face à la guerre ou à la criminalité, menace à la vie, sous-alimentation ou malnutrition, absence ou manque de perspectives en termes d'emploi, un environnement qui bloque toute perspective à long terme, et tant d'autres. La conséquence, surtout en Afrique de l'Ouest, se compte en dizaines, voire en centaines de milliers de personnes sans espoir qui sont pour la plupart seules face à cette situation.

Il est difficile de comparer directement les problèmes de l'Afrique avec ceux de l'Europe. Ceci dit, en Europe et plus particulièrement au Luxembourg, nous nous efforçons d'amortir les problèmes de l'individu par un filet social pour lui offrir de nouvelles perspectives. Il faut s'avouer que nous n'y succédons pas à chaque fois, mais tout de même.

En Afrique, la situation se présente de manière différente. Il est difficile de passer à travers les mailles du filet social, alors qu'il n'y en a pas. Celui qui tombe heurte le sol de plein fouet. C'est aussi simple que ça ; c'est aussi brutal que ça. S'y ajoute un exode rural sans pareil qui anéantit les effets des structures de solidarité traditionnelles de la famille ou du clan. Une fois que le cercle vicieux de la pauvreté est lancé, il est difficile à freiner.

Comme indiqué plus haut, il y a à cela de nombreuses raisons. Plus personne aujourd'hui ne nie la séparation nette entre riches et pauvres, entre le Nord et le Sud. Les cycles de développement très inégaux de par le monde jouent évidemment un rôle à cet égard. Ce rôle est fortement amplifié à chaque fois qu'au cours de l'histoire des comportements myopes de l'homme sont venus s'en mêler. Je veux parler des guerres, mais aussi du colonialisme et de son égoïsme rapace, de l'esclavage aux arrière-pensées tout aussi peu avouables, mais accentué par un mépris intolérable de la personne humaine. Ces fléaux ont sans doute contribué de manière marquante au traçage des frontières entre le monde industrialisé et le monde en développement. Mais le partage pragmatique et géopolitique du monde, dans l'arrogance des anciennes grandes puissances, ne résiste désormais plus au reproche de l'égoïsme, de l'intolérance et du manque de respect face à la vie et à la culture de l'Autre.

Le Luxembourg n'a aucune part – ou tout au plus une part infime – dans ces exactions dramatiques. Force est toutefois de reconnaître aujourd'hui que, dans le monde globalisé, nous ne saurons nous dérober aux conséquences des actes du passé. Nous aussi devons en débattre.

Dans ce contexte, il ne s'agit pas de prendre sur soi des responsabilités indues ou les responsabilités d'autrui. Il s'agit de ne pas fermer les yeux devant les réalités de ce monde – y compris par réflexion sur notre propre passé. Il s'agit de faire jouer une solidarité à l'égard de ceux qui, pour des raisons qui ne leur sont pas ou seulement partiellement imputables, vont plus mal que nous. C'est ce que nous pratiquons au quotidien dans les programmes de développement que nous réalisons sur le terrain. Nous le pratiquons également par le dialogue avec les responsables politiques des pays en développement. Nous le pratiquons enfin par des actions de sensibilisation, que cette Chambre des députés a réclamées à plusieurs reprises et à juste titre. En tant que responsable politique de ce secteur d'activité, il est de mon intention de continuer à l'avenir à rapprocher les citoyens luxembourgeois des réalités passées et présentes du monde en développement.

Permettez-moi de présenter trois exemples à cet égard : le premier de l'année passée, le deuxième de cette année et le troisième de l'année prochaine.

La coopération luxembourgeoise était par exemple étroitement associée à la semaine culturelle qui a encadré la visite d'Etat du président Touré du Mali en novembre dernier. Ensuite, nous par-

ticiperons cette année à une initiative audiovisuelle, à savoir à la production du film « Retour à Gorée » que le musicien sénégalais Youssou N'Dour tourne sur l'histoire de l'esclavage. Enfin, je suis confiant que le sujet de la coopération au développement trouvera sa place dans le cadre de l'année culturelle 2007 – pour l'instant tout semble du moins l'indiquer.

De telles initiatives ont une raison d'être supplémentaire à laquelle j'ai déjà fait allusion. Elles nous permettent de véhiculer de l'Afrique une autre image que celle de la pauvreté, du malheur et du mal développement. L'Afrique n'est peut-être pas riche en termes monétaires ; mais elle est incroyablement riche en histoire et en culture. Cela mérite d'être répété plus souvent, de se savoir davantage, que nous en ayons conscience.

Si, d'un côté, nous nous penchons aujourd'hui plus que jamais sur le développement dans le temps d'autres continents que le nôtre, nous le faisons également dans un souci de protéger nos propres intérêts. Le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan l'a dit dans son rapport « Pour une liberté plus grande » : pas de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité et ni l'une ni l'autre ne se réaliseront sans le respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Mais tout d'abord je voudrais retracer l'effort luxembourgeois en matière de coopération au développement au moyen de quelques chiffres. Et je voudrais le faire en insistant en même temps sur l'aspect qualitatif de cette coopération et le rôle du Luxembourg dans ce domaine précis.

II. LES CHIFFRES – LA QUALITÉ DE LA COOPÉRATION – LE RÔLE DU LUXEMBOURG

En parlant de notre engagement dans le monde en développement, nous ne devons pas perdre de vue nos origines, ni la vitesse fulgurante à laquelle le pays s'est développé au cours du 20e siècle en dépit des sacrifices de nos parents et grands-parents pendant deux guerres mondiales. Les recettes pour ce développement : du travail et encore du travail, dur et exigeant, couplé à une véritable solidarité dans la population et une solidarité solide de l'extérieur. Comment - face aux leçons de notre histoire récente – refuser une solidarité bien comprise et bien vécue à ceux qui, à travers la mondialisation, nous sont plus proches que jamais ? Cela est inconcevable.

Seul celui qui connaît le passé, celui qui comprend le passé, celui-là seul peut prétendre à modeler le futur, et les défis futurs dans le domaine du développement sont énormes. Les objectifs du millénaire pour le développement nous donnent une idée de l'ampleur de ces défis. Nous devons nous y attaquer dès aujourd'hui. Pas seulement demain, ou après-demain.

Bien entendu, cette responsabilité ne pèse pas sur le seul Luxembourg ; elle interpelle la communauté internationale dans son ensemble. L'effort devra venir d'une multitude et surtout de la part de ceux qui sont suffisamment à l'aise pour contribuer leur part plus ou moins grande à l'effort commun. Ainsi, chaque pays industrialisé est appelé à apporter sa contribution de solidarité juste dans la lutte contre la pauvreté. Qu'il me soit permis de souligner que le principe de la contribution de solidarité juste de tout un chacun devrait s'appliquer même en dehors du contexte de la coopération au développement. Le monde serait sans doute meilleur si ce principe venait à s'appliquer à d'autres domaines de la politique étrangère. Mais cela est un autre débat.

Retournons aux chiffres.

Le Luxembourg appartient depuis quelques années au club des 0,7. Il s'agit du groupe des pays qui allouent plus de 0,7 pour cent de leur richesse nationale à la coopération au développement. Depuis le mois de mars 2005, sous présidence luxembourgeoise de l'UE, les 25 Etats membres de l'UE se sont engagés pour la première fois et collectivement à investir d'ici 2015 0,7 pour cent de leur revenu national brut comme aide publique au développement. Voilà une décision qui trace le chemin pour les années à venir.

Le Luxembourg peut prétendre, sans fausse modestie, à un rôle d'avant-garde en matière de coopération et nous continuerons à jouer ce rôle à l'avenir. Notre engagement national en matière de coopération le montre, tout comme l'accord européen que nous avons su préparer à cet égard.

Avant tout cela compte pour les populations dont il s'agit d'améliorer les conditions de vie. Mais cela compte évidemment aussi pour le rôle que le Luxembourg est amené à jouer sur la scène internationale. Restons donc encore un instant dans la perspective luxembourgeoise. Notre effort national en matière de développement, grâce à sa progression quantitative régulière, nous a valu à l'extérieur visibilité et respect. Par ailleurs, il est éminemment important que nous participions aux discussions conceptuelles dans les instances internationales et que nous contribuions par là même à l'amélioration qualitative de la coopération internationale.

En 2005, nous avons rempli notre contrat de ce point de vue. Dans nos fonctions de présidence de l'UE, nous avons ainsi contribué au résultat positif du Forum de Paris sur l'harmonisation des procédures. En effet, tout euro dépensé pour servir des procédures compliquées et souvent duplicatives est un euro perdu pour les plus pauvres parmi les pauvres. Dans un autre registre, nous avons également joué notre rôle aux côtés des Suédois et des Britanniques pour mettre en place à l'ONU un fonds qui permet désormais de répondre d'une manière plus efficace aux catastrophes humanitaires. Ceci, comme nos efforts en matière d'évaluation, de suivi et de contrôle à Luxembourg, contribue à une meilleure qualité de notre politique de coopération.

La combinaison de la conséquence quantitative et de la compétence qualitative en matière de coopération est la meilleure garantie pour récolter crédibilité et reconnaissance à un degré qu'un

petit pays comme le Luxembourg aurait de la peine à atteindre par d'autres moyens de politique étrangère. C'est ainsi que notre coopération internationale est devenue un vecteur important de notre action extérieure. Il n'est dès lors pas surprenant que le gouvernement considère la coopération au développement comme une de ses priorités. En effet, on n'écoutera que celui qui joint son action à sa parole et à ses promesses. Ce n'est que celui-là qui aura voix au chapitre quand il s'agira de définir les orientations et les directions politiques sur le plan international.

Qu'est-ce que cela signifie pour nos partenaires dans les pays en développement ? Au fil des années notre aide au développement s'est émancipée en une véritable coopération au développement, une coopération avec une série de pays en développement basée sur le partenariat et un respect mutuel. La coopération luxembourgeoise est sérieuse quand il s'agit d'identifier, ensemble avec les partenaires du Sud, des priorités communes et de définir, puis de réaliser des programmes à moyen terme.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le présenter récemment à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, la coopération luxembourgeoise a représenté en 2004 0,83 pour cent du revenu national brut. Cette coopération est l'expression de la solidarité des Luxembourgeois vers l'extérieur. Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est un ; personne ne peut l'ignorer et prétendre que les soucis des autres ne le concernent pas. C'est de là que cette politique – aujourd'hui peut-être même plus qu'hier – puise son importance centrale. Tout compte fait, il s'agit de partager la richesse avec ceux qui vivent dans le dénuement le plus complet.

Les perspectives pour 2005 et 2006 prévoient des taux d'aide publique au développement de 0,86 respectivement de 0,89 pour cent - en 2006, l'APD représente quelque 230 millions d'euros - dans l'esprit de la déclaration gouvernementale, mais aussi comme un signal univoque à l'attention de nos partenaires européens.

C'est ainsi que le gouvernement est prêt à maintenir l'effort de coopération à un niveau élevé. A cet égard, il ne faut pas se cacher que la coopération au développement n'évolue pas dans un vacuum ; elle ne saurait faire abstraction des circonstances économiques dans notre pays. C'est précisément pour cette raison que l'effort de coopération continuera certes à augmenter au cours des années à venir, mais de manière mesurée. Je suis persuadé qu'à l'instar des années précédentes nous pourrons compter à cet égard sur l'indispensable soutien de cette Chambre.

L'importance d'une politique de coopération à long terme nous a été rappelée récemment de manière brutale. Je veux parler de Ceuta et Melilla et de ce qui est en train de se passer au large de la Mauritanie. Cette réalité s'appelle migration et c'est de la dimension de développement de la migration que je voudrais parler à présent.

III. MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT

Le Luxembourgeois qui, sûr de soi et modeste à la fois, contemple l'histoire de son pays, se doit d'être particulièrement sensible au sort de ceux qui ont été déracinés, soit par la guerre, soit par le manque de perspective qui ne leur a laissé d'autre choix que de partir et de chercher leur bonheur – tout étant d'ailleurs relatif en la matière – sous d'autres cieux.

Il y a 60 ans, la déportation et le sort du réfugié étaient réels pour les générations antérieures à la nôtre, et il y a à peine 130 ans qu'un tiers de la population du pays ne voyait pas d'autre alternative pour survivre que d'émigrer vers le Nouveau Monde. Ce n'est qu'avec l'essor du développement fin 19e, début 20e siècle que la situation a changé et que le Luxembourg a rapidement changé d'un pays d'émigration en pays d'immigration.
Aujourd'hui comme hier, par temps de grandes migrations, rares sont ceux qui quittent leur pays, leur ville ou leur village par choix, mais plutôt à cause de l'insécurité - en cas de guerre - ou à cause d'une famine ou d'une pauvreté endémique.

Des masses de jeunes gens originaires de pays en développement sont aujourd'hui sur le départ. Faute de perspectives chez eux, ils espèrent une vie meilleure dans un monde qu'ils connaissent tout au plus par ouï-dire. Les images de jeunes Africains accrochés sur les barbelés des exclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla et les statistiques anonymes des centaines de personnes noyées en Méditerranée ou dans l'Atlantique, en route pour l'Europe, sont insupportables et nous interpellent dans notre humanité partagée. Ces images exigent de vraies réponses.

Et les réponses aux questions compliquées ne viennent pas facilement. Elles se trouvent en partie au Sud, en partie au Nord, la plupart du temps au Sud comme au Nord. La politique d'immigration peut sans doute fournir une partie de la réponse, au Luxembourg comme en Europe. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, mais ce n'est pas l'objet de mon propos. Je me limiterai à évoquer le lien entre migration et développement, tout en gardant à l'esprit que chaque cas cache le destin d'un homme ou d'une femme.

Pour illustrer l'aspect développement, je voudrais tout d'abord mentionner le rapport de la Commission globale sur les migrations internationales, de l'ONU.

Ce rapport, qui a été remis en automne 2005 par ses auteurs au Secrétaire général de l'ONU, mentionne tout d'abord la nécessité d'une migration internationale pour subvenir aux besoins en main-d'oeuvre du Nord. Par ailleurs, la Commission souligne à juste titre le rôle positif qu'une diaspora peut jouer dans le développement de son pays d'origine ; notamment par les liens qu'elle entretient entre les émigrés et leurs familles restées au pays, mais aussi par les fonds qu'ils envoient à leur famille et qui alimentent le développement du pays. Cet aspect, connu sous le terme anglais de « remittances », constitue une facette

importante de la politique de développement au sens large. Cela est particulièrement vrai pour un de nos pays cibles, le Cap Vert. Je me félicite que l'Agence luxembourgeoise pour le transfert des technologies financières ait entrepris l'année dernière d'étudier ce phénomène plus en détail.

Mais la Commission de l'ONU fait aussi remarquer de manière tout à fait pertinente l'utilité et l'importance de créer par la coopération au développement des conditions de vie dans les pays en développement qui améliorent le quotidien des populations et qui donnent envie d'y vivre. Et même si la politique de développement ne peut pas résoudre tous les problèmes, surtout pas à court terme, il est clair pour moi qu'à long terme le développement est la réponse la plus prometteuse en termes de durabilité, face aux mouvements de populations auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Tout ceci ne signifie bien entendu pas que la politique de coopération doive dévier de son objectif de base, à savoir la lutte contre la pauvreté. Bien au contraire, elle doit s'y appliquer de manière renforcée, car là où la pauvreté cède au développement, les populations n'éprouvent plus le besoin pressant de partir. C'est aussi simple et en même temps aussi compliqué que cela. A cet égard, il est exclu que la politique de coopération soit subordonnée à la problématique de la migration. Elle doit en tenir compte et elle ne doit pas l'ignorer. Le même raisonnement vaut pour la politique de migration. Tout automatisme entre les deux politiques serait mal venu.

C'est dans cet esprit que le Luxembourg, ensemble avec ses partenaires du Benelux, a pris l'initiative en novembre dernier de mettre le sujet de la migration et du développement à l'ordre du jour au niveau de l'UE.

Dans nombre de pays et de régions, il est essentiel de rétablir les conditions d'un développement « normal » avant de pouvoir même parler de coopération au développement. C'est le cas après une catastrophe humanitaire et c'est précisément de ce point que je voudrais parler dès à présent.

IV. L'HUMANITAIRE

Un peu plus de 10 pour cent de l'aide publique au développement du Luxembourg sont réservés, comme chaque année, pour des actions dans le domaine de l'assistance humanitaire. L'expérience de longue date de la communauté internationale montre que bien trop souvent une guerre ou une catastrophe naturelle viennent menacer ou même détruire complètement les acquis du travail de développement. C'est ainsi, qu'année après année, nous nous voyons contraints d'allouer des montants importants à l'aide d'urgence. C'est avec regret que nous constatons qu'une crise, comme par exemple celle du tsunami, suscite une plus grande générosité chez les donateurs qu'une autre, comme par exemple la crise alimentaire en Afrique de l'Est. En fait le drame humain vit très mal ces nuances. C'est précisément pour cette raison qu'au cours de l'année passée les acteurs humanitaires, avec en tête les Britanniques, les Suédois et les Luxembourgeois, se sont attaqués à la question de l'organisation d'une aide d'urgence toujours plus rapide, toujours plus importante et toujours plus équitable.

C'est ainsi que le sommet de l'ONU New York en septembre dernier a retenu le principe d'un fonds humanitaire renouvelé qui vise à garantir une plus grande efficacité des interventions humanitaires en permettant aux fonds et programmes d'urgence d'intervenir massivement là où une crise vient de se déclarer ou encore dans les « crises oubliées » qui sont sorties des feux de l'actualité et qui sont chroniquement sous-financées. Le gouvernement luxembourgeois s'est impliqué de manière énergique dans la mise en place de ce fonds, entre autres en lançant, ensemble avec la Suède, une large campagne de sensibilisation à ce sujet en marge du sommet de septembre 2005. Ces efforts communs ont porté leurs fruits ; pas plus tard que la semaine passée j'ai participé à New York au lancement de ce nouvel instrument par le Secrétaire général Kofi Annan et le Coordinateur de l'aide d'urgence de l'ONU Jan Egeland. Le Luxembourg contribue à hauteur de quatre millions de dollars à la constitution du nouveau fonds humanitaire dont le capital devrait s'élever prochainement à 450 millions de dollars, dont 250 sont d'ores et déjà disponibles. Ce fonds, à peine mis en place la semaine passée, vient déjà d'actionner un premier financement pour une aide dans le cadre de la crise alimentaire dans la corne de l'Afrique. Une prochaine action est prévue en Côte d'Ivoire.

Dans un monde où les humanitaires ne rapportent souvent que de mauvaises nouvelles, la mise en place du fonds humanitaire, une fois n'est pas coutume, est décidément une bonne nouvelle.

Le Luxembourg dispose depuis un certain temps d'une expérience non négligeable en matière d'action humanitaire. Des interventions concrètes dans des régions de crise sont l'illustration de la compétence que nous avons acquise en la matière – je pense au tsunami, à la présence de la Protection civile en Louisiane après l'ouragan Katrina ou à la récente intervention de l'hélicoptère de Luxembourg Air Rescue venu secourir les victimes du tremblement de terre au Pakistan. L'engagement inlassable des ONG luxembourgeoises sur le plan humanitaire mérite lui aussi d'être dûment souligné ici. Tout comme dans le domaine de l'aide au développement traditionnelle, il est sans doute possible de dégager à long terme l'un ou l'autre avantage comparatif en matière d'aide humanitaire. Cela permettrait au Luxembourg d'intervenir d'une manière encore plus efficace en cas de crises. C'est un grand défi. Nous nous devons de le relever.

Dans le respect total de la spécificité de l'action humanitaire il ne doit pas non plus y avoir de fausses appréhensions entre acteurs qui, par principe, en raison de la nature de leurs missions, auraient tendance à s'éviter. Je veux parler des humanitaires, d'une part, et des militaires, d'autre part. Leurs actions respectives, en cas de crise humanitaire, sont deux pièces d'un même

puzzle. Si ce puzzle est assemblé comme il se doit, l'image est nette. Si les pièces sont mal assemblées, elles se repoussent ou se recoupent d'une manière qui rend l'image floue, d'une manière qui entraîne des recoupements malsains et d'une manière qui n'engendre pas de résultats.

Qu'une chose soit claire : je suis le premier à me réjouir quand les moyens militaires n'ont pas à être employés à la suite d'une crise humanitaire ; cela veut dire en effet que les humanitaires s'en sortent sans appui militaire. Dans ces cas-là, c'est une bonne chose. Mais, de grâce, ne nous faisons donc pas d'illusions : il existe aussi des situations où cela ne marche pas, et, dans le cas du tsunami, j'ai vu de mes propres yeux au Sri Lanka et à Banda Aceh que l'intervention militaire était indispensable. Il s'agit ici de vies humaines, et non pas de savoir si le quatre-quatre ou l'hélicoptère sont peints en blanc ou en vert. Cela s'est vérifié également au cours de la crise au Pakistan, l'an dernier. Secourir les victimes de catastrophes de manière rapide et efficace, voilà ce dont nous avons besoin, tout en veillant, encore une fois, à ce que chacun s'active dans son propre champ d'action et d'excellence. Je pense avant tout à la plus-value que peuvent apporter les militaires dans le domaine des transports et de la logistique en général. Je dis cela en étant et restant tout à fait conscient des réticences et objections qui existent à ce sujet. Je suis disposé à en discuter avec ceux qui voudraient les avancer, et tâcher de les écarter ensemble. Et si je suis entièrement d'accord avec le fait qu'il faut éviter un mélange des genres, je suis néanmoins tout aussi convaincu qu'il est nécessaire, aussi dans l'intérêt d'une gestion sérieuse des deniers publics, de reconnaître des opportunités constructives et de les mettre en oeuvre de manière responsable.

Tout ce que je dis ici ne représente certes pas une révolution, puisque c'est précisément dans cette optique que l'Union européenne voit depuis des années les missions de Petersberg. C'est exactement ainsi, ou de manière similaire, que le Coordinateur humanitaire de l'ONU, Monsieur Jan Egeland, voit les choses. C'est dans cette direction que vont les travaux de l'ONU, quand, par exemple, l'on met la dernière touche à la création d'une « Peacebuilding Commission ». Cette commission est en effet appelée à se pencher, entre autres, sur la manière dont doit être organisée la transition entre un conflit et le moment où une aide au développement traditionnelle est à nouveau possible. Voilà, Mesdames et Messieurs, pour ce qui est de l'humanitaire. Il me reste à dire quelques mots au sujet des orientations générales de notre politique.

V. GRANDES ORIENTATIONS

Même si nous nous appliquons chaque jour à faire mieux, nous n'avons tout de même pas besoin de réinventer notre politique. Nous n'avons pas non plus besoin de modifier les principes de base de notre politique de coopération. Notre engagement décidé dans la lutte contre la pauvreté reste notre fer de lance. Nous souhaitons en l'occurrence mettre l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres. Concrètement, nous continuerons aussi à l'avenir à nous engager principalement dans les secteurs sociaux de la santé et de l'éducation. Le développement rural intégré reste lui aussi en tête de nos priorités, avec les volets eau et assainissement.

Ceci dit, nous souhaitons compléter cette orientation de base par trois nouveaux accents complémentaires, et c'est d'ailleurs ce que nous sommes déjà en train de faire.

Le premier accent est sur l'insertion professionnelle. Que constatons-nous, en particulier dans nos pays cibles en Afrique de l'Ouest ? Nous y faisons un bon travail en matière de formation professionnelle, y compris dans le secteur dit informel. Il s'agit, en résumé, de programmes destinés à ceux qui, à un très jeune âge, ont laissé passer l'occasion, ou n'ont pas eu la possibilité, d'apprendre à lire et à écrire. Or, nous constatons aujourd'hui que ces programmes ne suffisent pas. Ces jeunes dont il est question ici, ont besoin d'un appui supplémentaire. Ceux qui font preuve d'esprit d'initiative devraient avoir la possibilité de créer, puis de gérer leur propre entreprise. C'est ce à quoi nous voulons contribuer en offrant, en collaboration avec le BIT, le Bureau international du travail, des programmes d'insertion spécifiques. Cela se fait déjà en partie en Afrique de l'Ouest, mais cet instrument doit être mis en place de manière plus conséquente et plus répandue, et à cet effet nous tenons avant tout à créer des synergies avec nos propres projets de formation. Parmi tant d'autres soucis en Afrique de l'Ouest, le plus grand est probablement celui du manque de perspectives pour la jeunesse. Dans un environnement où le soutien de l'Etat fait largement défaut – et où la formation scolaire de base fait encore souvent figure de luxe – la formation professionnelle constitue le complément nécessaire afin de donner aux jeunes des perspectives professionnelles concrètes dans leur propre pays.

Le deuxième accent est sur la micro finance. Nous voulons employer la micro finance de façon plus systématique là où l'accès à la vie professionnelle et partant à une certaine indépendance financière ne dépend souvent que d'un petit coup de pouce. Des fonds relativement peu importants accordés à des particuliers peuvent aboutir à des résultats encourageants. Permettez-moi de souligner dans ce contexte l'intérêt du couple grand-ducal pour la coopération luxembourgeoise en général et pour la micro finance en particulier.

Le temps me manque pour m'attarder sur les différents aspects de la micro finance. Juste ceci : la micro finance est l'un des domaines où la coopération luxembourgeoise, les ONG luxembourgeoises et les entreprises luxembourgeoises – en l'occurrence le secteur bancaire - peuvent développer des synergies. C'est ce qu'elles ont déjà fait l'année dernière en organisant ensemble la semaine de la micro finance. C'était une initiative positive, et il devrait y avoir cette année une deuxième édition de cette semaine de la micro finance. Nous avons ici l'occasion de jeter un pont entre le monde de la micro finance et celui de la finance tout court, et ce sur la base d'un intérêt partagé des deux côtés. Nous devons continuer dans cette voie – dans

d'autres secteurs également – sans pour autant renoncer au principe que nos aides ne sont pas dépendantes de l'obtention automatique par des entreprises luxembourgeoises de marchés dans les pays en développement. Nous n'en voulons pas et d'ailleurs cela serait contraire à la tendance internationale. Ce que nous comptons faire par contre, c'est essayer de créer des synergies intelligentes et saines entre la coopération et les entreprises.

Le troisième accent est sur la bonne gouvernance. Nous menons en la matière un dialogue intense avec les autorités ainsi qu'avec la société civile dans nos pays cibles. La bonne gouvernance est également mise en avant en tant que « préoccupation transversale » dans nos Programmes Indicatifs de Coopération. Or, cela ne suffit pas. Il me tient à cœur d'intégrer aussi dans ces programmes des projets concrets en la matière. Ainsi, nous soutenons au Nicaragua un programme destiné à favoriser une plus grande transparence dans les administrations communales. Au Mali, nous soutenons cette nouvelle institution qu'est le médiateur de la république. Nous voulons également appuyer un programme au Sénégal qui décrit, dans les écoles, les méfaits de la corruption afin de combattre celle-ci d'emblée.

Un mot encore sur une question liée aux modalités de la coopération luxembourgeoise.

Au cours de ces derniers mois, l'appel pour une aide budgétaire directe plus importante des pays du Nord pour les pays du Sud s'est fait entendre de plus en plus fortement. Des fonds seraient versés directement au budget des pays bénéficiaires et gérés ensuite par les gouvernements nationaux des pays du Sud. La responsabilisation et l'indépendance de ces pays bénéficiaires de l'aide internationale en dépendraient, c'est ce que l'on entend de plus en plus souvent ; on l'entend de la part de la Commission européenne, mais aussi de la part de nombreux pays membres de l'Union européenne.

Je ne vous cacherai pas que j'ai les plus grands doutes à ce sujet, et ce concernant tant la pertinence que la motivation de cette nouvelle approche. Il me paraît tout d'abord tout sauf pertinent de vouloir, à l'aide d'une seule et même méthode, à savoir l'appui budgétaire, répondre aux exigences et besoins de tous dans tous les pays en développement, d'après le principe « one size fits all » ; c'est quand même légèrement plus compliqué et plus délicat.

Je me demande en outre où est la véritable appropriation quand un donateur verse directement des fonds au budget d'un pays en développement et qu'il dépêche en même temps des cohortes de consultants du Nord dans le ministère des finances de ce pays, afin de reprendre ainsi le contrôle de la gestion des aides budgétaires. Il me semble que de cette façon, une main reprend ce que l'autre semble à peine avoir donné. Et avant tout – lorsque je parle ici de contrôles – l'approche que nous avons adoptée – qui consiste à mettre en oeuvre pratiquement tous les programmes bilatéraux par l'intermédiaire de notre agence d'exécution Lux-Development – ne permet-elle pas de vérifier exactement, sur place, chaque jour, ensemble avec le partenaire, ce qu'il advient de l'argent, où il va, et ainsi de faire en sorte que cet argent profite à ceux à qui il est censé profiter, à savoir aux plus pauvres parmi les pauvres ? A cette question, certes rhétorique, on ne peut à mon avis répondre que par un oui clair et net.

Cela ne signifie pas que nous ne souhaitions pas associer davantage nos partenaires à la réalisation des programmes. Au contraire, nous accordons une très haute importance au principe du partenariat. Cela ne signifie pas davantage que là où il existe des compétences nationales dans nos pays cibles, nous ne voulions pas y recourir ou que nous n'y ayons pas recours. Au contraire, cela aussi fait partie du partenariat et nous tenons à le faire chaque fois que cela est pertinent.

Nous comptons également soutenir davantage – dans l'intérêt d'une efficacité accrue – une approche sectorielle cohérente, qui correspond aux besoins et priorités telles que nos partenaires les définissent et telles que nous les partageons.

Voilà, Monsieur le Président, j'en ai presque fini pour cette année, enfin presque.

J'aurais eu certaines choses à dire quant à l'organisation de notre coopération. Je n'en ferai rien à ce stade, d'abord parce qu'un audit organisationnel est en cours au sein de la Direction de la coopération – je ne manquerai évidemment pas de m'entretenir dans les semaines ou mois à venir avec la commission compétente des résultats de cet audit qui progresse bien – et ensuite parce que j'ai déjà dit ce qu'il y a avait de plus important à dire au sujet de l'organisation en me penchant sur la question des contrôles et, plus particulièrement, celle de l'aide budgétaire.

J'aurais pu évoquer bien d'autres points ; j'aurais dû m'attarder sur beaucoup d'autres sujets. J'aurais dû parler de la pandémie du SIDA, qui fait chaque jour des milliers de victimes et qui anéantit trop souvent tout développement. J'aurais dû parler de Hong Kong et de l'importance du commerce dans le cadre élargi du programme de Doha pour le développement. J'aurais dû parler de la concentration géographique de notre coopération. J'aurais dû parler des femmes et des enfants qui souffrent plus que quiconque du sous-développement et que nous devrions placer au centre de notre politique de développement – nous essayons de le faire, et nous y parvenons souvent, mais pas toujours.

Il s'agit là, Monsieur le Président, de quelques exemples seulement - il en existe d'autres, et en nombre.

Je me suis concentré aujourd'hui sur les défis de la coopération. J'aurais aussi dû parler de ses succès. Il en existe des petits et des grands. Les petites réussites sont aussi importantes que les grandes, mais les grandes réussites sont plus visibles, même s'il ne s'agit souvent que de succès partiels, de victoires d'étapes, comme on dit dans le jargon cycliste.

De tels succès ont été enregistrés dans trois de nos pays cibles, à savoir au Vietnam, au Salvador et au Cap Vert.

Au Vietnam, une évolution économique très positive est en cours. D'année en année, le Vietnam peut compter, pour accompagner cette évolution, sur un montant total de plus de 3 milliards de dollars, tous donateurs confondus. C'est énorme, mais n'oublions pas que le Vietnam compte plus de 84 millions d'habitants. La semaine dernière, nous avons signé avec le Vietnam un nouveau programme sur cinq ans. L'engagement annuel luxembourgeois devrait s'élever à 10 millions d'euros, c'est-à-dire légèrement plus que jusqu'à présent. Nous comptons mettre un accent appuyé sur les régions les plus démunies. Le Vietnam a une chance réelle de prendre congé, d'ici 2010 ou 2015, du cercle des pays en développement les plus pauvres. C'est là le succès partiel auquel nous avons contribué. C'est là le succès définitif que nous avons pour objectif et vers lequel nous devons cibler nos efforts.

Cela vaut aussi pour le Salvador. Ce pays a également enregistré un développement économique positif au cours de ces dernières années. Le Salvador a lui aussi la possibilité de pouvoir dire, dans quelques années ou au cours de la prochaine décennie, « mission accomplie » en matière de lutte contre la pauvreté. J'ai félicité le gouvernement salvadorien en novembre dernier pour cette évolution positive et je leur ai assuré que nous n'allions pas leur tourner le dos du jour au lendemain, et que nous étions disposés à les accompagner pendant une période supplémentaire, non pas dans l'esprit d'un programme de développement classique, mais dans l'esprit d'un programme destiné à consolider les acquis positifs. Ce programme devrait dès lors s'intituler « Programme de consolidation » - il s'agit d'une nouveauté, pour nous aussi, et nous allons au fil des ans élaborer ce programme avec les Salvadoriens.

Au Cap Vert aussi des succès ont été enregistrés ; j'ai évoqué en détail l'année dernière la situation de ce pays. Je maintiens ce que j'ai dit l'année dernière. Il existe une relation particulière entre le Luxembourg et le Cap Vert, entre les Luxembourgeois et les Capverdiens. Cette relation particulière implique des obligations. Elle est à la fois l'indicateur de direction et l'étalon de mesure pour ce partenariat de plus en plus fort qui unit ces deux pays. Nous sommes entre-temps le partenaire le plus important du Cap Vert. C'est très bien, et si cela ne dépend que de nous, il en restera ainsi.

Ces succès, Monsieur le Président, sont tangibles. Ils doivent encore se confirmer dans les années à venir. Nous n'en avons pas non plus été les seuls artisans. Nous y sommes parvenus en collaboration avec nos pays partenaires. Nous y sommes parvenus en collaboration avec des institutions internationales et avec d'autres pays donateurs. Mais nous y sommes surtout parvenus avec le concours de ces nombreux Luxembourgeois qui apportent jour après jour leur pierre à l'édifice de la coopération luxembourgeoise. C'est pourquoi je voudrais conclure par un grand merci : aux membres de cette Chambre des députés, à mes collègues du Gouvernement, aux collaborateurs de la Coopération, du Ministère des Affaires étrangères et des autres ministères, aux collaborateurs de Lux-Development, à nos collaborateurs sur le terrain et à ceux qui nous représentent sur le plan international, à ces nombreuses personnes qui s'engagent dans des ONG ou qui les soutiennent et à bien d'autres encore.

Seuls, nous ne pouvons rien, ensemble, nous pouvons beaucoup.

Je vous remercie.

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DES FINANCES

3.2. ORGANISATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

L'année 2005 a été marquée par trois événements majeurs.

En mars 2005, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide - appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle – a été adoptée. La déclaration de Paris constitue une étape importante vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans la mesure où elle vise à une plus grande coordination des politiques d'aide.

Sous présidence luxembourgeoise l'Union Européenne a su donner un nouvel élan à la poursuite des OMD. C'est ainsi que le Conseil de l'Union Européenne, les 16 et 17 juin 2005, a décidé de fixer une nouvelle cible collective, consistant à porter le rapport Aide publique au développement/Revenu National Brut (APD/RNB) à 0,56% d'ici à 2010. Ce qui correspond à un montant annuel supplémentaire de 20 milliards euro consacrés à l'APD.

En juin 2005, les Ministres des finances du G8 ont trouvé un accord sur l'annulation à 100% de la dette multilatérale des pays à faible revenu. Au total l'ensemble des annulations projetées porte sur environ 55 milliards dollars US de stocks. L'initiative concerne trois institutions multilatérales : l'Association internationale de développement (AID), le Fonds africain de développement (FafD) et le FMI. La contribution luxembourgeoise est provisoirement évaluée à 29,5 millions euro.

Dans ce contexte général d'un renforcement des moyens mis en œuvre pour atteindre les OMD, le Ministère des Finances a continué à suivre les politiques des institutions financières internationales dont il est membre. A cet égard, il y a lieu de citer la participation aux assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI) à Washington, de la Banque asiatique de développement (BasD) à Istanbul, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à Belgrade et du Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome.

Dans toutes ces enceintes, le Ministère des Finances a activement participé au renforcement des politiques de stabilisation et de développement économique et financier. La part du Ministère dans l'aide publique au développement du Luxembourg atteint actuellement 9% de l'APD luxembourgeoise. La majeure partie de cet effort est fournie à travers les contributions aux banques internationales et régionales de développement. Compte tenu de l'objectif du gouvernement luxembourgeois d'atteindre 1% d'APD à moyen terme, le Ministère des Finances continue à développer l'éventail de ses instruments d'aide. Le tableau 1 résume les engagements du Ministère des Finances en matière de coopération au développement.

3.3. COOPÉRATION AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Le Ministère des Finances poursuit une politique active d'APD dans le monde. Son action est à la fois multilatérale et bilatérale. Elle est régie par la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement - OMD définis lors du sommet dit du millénaire en septembre 2000 à New York. L'encadré ci-dessus illustre l'intervention du Ministère des Finances en faveur des OMD.

Interventions du Ministère des Finances dans la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement

Objectif 1. Réduction de moitié de l'extrême pauvreté – Cible 2 : Réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population qui souffre de la faim.

L'agriculture joue un rôle capital dans la gestion des problèmes de développement et, plus particulièrement, dans l'effort international consacré à la réalisation des OMD. C'est pourquoi le Ministère des Finances appuie la recherche agricole internationale (CGIAR) et le développement rural (FIDA).

Objectif 7. Assurer un environnement durable – Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

L'appui du Ministère des Finances aux initiatives visant à protéger l'environnement mondial se traduit par un soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du groupe Banque mondiale dont l'objectif est la mise en œuvre des conventions internationales en matière de protection de l'environnement global.

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement –Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non-discriminatoire – Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés – Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement – Cible 18 : Diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication en partenariat avec le secteur privé.

Dans le but d'atteindre les cibles 13 et 15 le Ministère des Finances participe à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et à l'annulation de la dette multilatérale des pays les plus pauvres (IADM). Les trois principaux instruments qu'il appuie activement sont l'Association internationale du développement (AID) du groupe Banque mondiale, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI et le Fonds asiatique de développement (FAsD). La réa-

lisation de la cible 12 est promue à travers le soutien du Ministère des Finances aux programmes d'assistance technique notamment du FMI et de la Banque mondiale. Concrètement, il s'agit de promouvoir le développement d'un environnement macroéconomique et financier stable (FMI) et d'un cadre légal et institutionnel propice à la croissance du secteur privé (Groupe Banque mondiale, FMI, BERD, BasD, BEI). L'appui en faveur de la cible 18 se traduit par un soutien financier du Ministère des Finances à la Development Gateway Foundation (DGF) de la Banque mondiale.

L'ambition du Ministère des Finances est d'être complémentaire à l'action menée par la Direction de la coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères, en concentrant ses efforts sur des domaines qui ne sont pas couverts par cette dernière, mais qui sont néanmoins importants pour améliorer le sort des pays en développement (PD). Aussi, l'axe central de notre soutien à la lutte contre la pauvreté est constitué par une politique active de promotion d'un développement économique durable dans les PD.

C'est pourquoi il est crucial d'appuyer le développement des conditions favorables pour les investissements étrangers directs. A cet égard un renforcement des cadres institutionnels et légaux ainsi que la mise en place de secteurs financiers efficaces servant mieux les objectifs de développement et de croissance économique s'avèrent indispensables. Le soutien du système bancaire doit surtout s'orienter vers la petite et moyenne entreprise, créatrice d'emplois et fondement de toute économie moderne ; un appui particulier est accordé aux producteurs agricoles par le biais de la microfinance. L'éducation et la santé sont de même une condition préalable à toute amélioration du niveau de vie et de la productivité professionnelle. Or, les ressources publiques dans les PD sont souvent insuffisantes pour investir dans ces secteurs; une réduction du service de la dette, combinée à un accroissement des revenus fiscaux en provenance d'un secteur privé performant, permettrait aux gouvernements d'augmenter les dépenses sociales. L'exploration des opportunités d'investissement dans le secteur de l'environnement (FEM-GEF et protocole de Kyoto -« Clean Development Mechanisms »/« Joint Implementation »-), permettra aux PD de mieux gérer leurs problèmes de pollution face à une industrialisation croissante. Finalement, le financement de la recherche permettra au secteur agricole des PD de répondre à plusieurs exigences : sécurité alimentaire face à l'explosion démographique, conservation du patrimoine phyto-génétique mondial et son ancrage dans le domaine public, ainsi que mise au point de biopesticides pour assurer un développement soutenable.

Le tableau 1 résume les déboursements du Ministère des Finances en matière de coopération au développement pour l'année sous considération. La distinction entre aide publique au développement (APD) et aide publique (AP) est faite selon les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE[1].

3.3.1. PARTICIPATION DANS LES PROGRAMMES DE LA BANQUE MONDIALE

3.3.1.1. Association internationale de développement (AID)

L'AID, filiale de la Banque Mondiale qui accorde des prêts concessionnels aux 80 pays les plus pauvres dans le monde, reste le partenaire de choix du Ministère des Finances en ce qui concerne son action en faveur des pays à faible revenu. Son action à travers les initiatives PPTE et IADM ainsi que ses projets d'investissement (infrastructures notamment), ses prêts d'ajustement et son programme de dons font de l'AID le principal instrument de la Banque mondiale dans sa lutte contre la pauvreté dans le monde.

En 2005 quelque 4,1 millions euro ont été déboursés sur le budget du Ministère des Finances pour supporter les programmes de l'AID.

Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de l'AID, le revenu par habitant d'un pays ne doit pas dépasser 965 dollars US. Lorsqu'un pays se qualifie pour l'assistance de l'AID, une stratégie globale est élaborée en consultation avec le gouvernement et la société civile du pays en question d'une part, et avec les autres bailleurs de fonds d'autre part. La bonne gestion par les pays bénéficiaires des allocations reçues compte dans une large mesure pour la détermination du volume des allocations futures. C'est cette combinaison de procédures d'allocation qui fait de l'AID un des instruments d'aide au développement les plus participatifs et efficaces.

Les fonds mis à disposition par l'AID servent à promouvoir deux types d'opérations bien distinctes : d'une part, des projets d'investissement affectant directement les conditions de vie des plus démunis, comme la fourniture d'eau potable, de systèmes d'irrigation, de soins de santé ou de moyens d'éducation ; d'autre part, des projets d'ajustement structurel soutenant d'une façon plus générale les finances publiques dans les pays bénéficiaires, ceci en vue de faciliter des réformes en matière de restructuration économique, de stimulation de l'emploi, ou de mise en place d'un système de sécurité sociale. Si la majeure partie des allocations se fait sous forme de prêts concessionnels (0% d'intérêt, remboursables sur 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans), une part non négligeable est désormais dispensée sous forme de dons.

[1] En gros, les contributions aux pays en voie de développement (Partie I de la liste OCDE) ainsi qu'aux institutions financières internationales qui les supportent sont classées APD, tandis que les transferts aux pays en transition en Europe Centrale et Orientale (Partie II de la liste OCDE) ainsi qu'aux institutions s'occupant de cette région sont qualifiés de AP. (A noter toutefois qu'un certain nombre de pays appartenant à cette dernière région figurent en Partie I, et à ce titre l'assistance qui leur est accordée est qualifiée de APD).

La période de juillet 2002 à juin 2005 est couverte par la 13ème reconstitution des ressources de l'AID qui a mobilisé une enveloppe totale de presque 18 milliards DTS (droits de tirage spéciaux). Cette somme se compose de 10,02 milliards DTS représentant des contributions des donateurs, le solde étant constitué par les remboursements de crédits antérieurs, les produits d'investissement et les transferts de revenu net de la part de la Banque mondiale. La part du Luxembourg dans les reconstitutions des ressources de l'AID est fixé à 0,1% des contributions bilatérales, ce qui dans le cas de IDA-13 équivaut à 10,02 millions DTS ou 14,38 millions euro. Ce montant a reçu l'aval parlementaire par la loi du 10 novembre 2003.

Les négociations pour la 14ème reconstitution des ressources de l'AID, couvrant la période de juillet 2005 à juin 2008, se sont clôturées en février 2005 à Washington, avec une enveloppe financière totale de 34 milliards dollars US. De ce montant, quelque 18 milliards dollars US proviennent de nouvelles contributions annoncées par les 40 pays donateurs (dont le Luxembourg), le solde étant constitué par les remboursements de crédits antérieurs, les produits d'investissement et les transferts de revenu net de la part de la Banque Mondiale. A noter que les contributions des pays donateurs incluent également des allocations pour compenser l'AID des reflux futurs non réalisés à cause des dons accordés, ainsi que de sa participation dans l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'enveloppe financière IDA-14 représente une augmentation de plus de 25% par rapport à IDA-13, traduisant la confiance des donateurs dans l'efficacité de l'AID, considérée comme incontournable dans la réalisation des OMD d'ici 2015. A cet égard, la conclusion des négociations IDA-14 représente le premier résultat concret réalisé en 2005 pour augmenter tant le volume que la qualité des flux d'APD à l'échelle mondiale en vue d'atteindre les OMD.

Les thèmes-clés poursuivis au cours de la période d'exécution d'IDA-14 sont les suivants :

1. concentration sur les mesures qui dans les pays bénéficiaires accélèrent la croissance économique, désormais universellement acceptée comme « conditio sine qua non » de la réduction durable de la pauvreté ;
2. support du développement du secteur privé en tant que créateur d'emploi et vecteur d'une productivité accrue ;
3. instauration d'un nouveau système d'allocation des dons se basant sur une analyse de soutenabilité de la dette des pays bénéficiaires ;
4. mise en place d'un système d'indicateurs permettant de mesurer d'une façon plus précise l'impact de l'AID sur les progrès réalisés au niveau pays ;
5. coordination accrue sur le terrain entre l'AID et les autres acteurs multilatéraux/bilatéraux en ce qui concerne les actions découlant des stratégies de réduction de la pauvreté (PRS).

Eu égard au rôle central de l'AID dans la réalisation des OMD, combiné à l'appel pour une augmentation généralisée de l'APD d'ici 2015 (reprise comme une des priorités de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne), l'annonce a été faite d'augmenter la part de notre pays dans l'AID de 0,10% du total des contributions à 0,18%, soit 28,83 millions euro. Elle se compose de la contribution de base (26,72 millions euro), du financement des dons (0,57 million euro), ainsi que du financement de l'initiative PPTE-HIPC (1,54 millions euro).

S'y ajoutera l'engagement du Ministère des Finances de contribuer à l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) dont l'objectif est d'annuler la totalité de la dette des pays à faible revenu à l'égard du FMI, de l'AID et du FAfD. La contribution luxembourgeoise à l'AID est provisoirement évaluée à 29,5 millions euro sur une période de 38 ans ou quelque 780.000 euro par an. Cet engagement est d'autant plus nécessaire qu'il permet de contribuer à la solidité financière de l'AID dont le coût de participation à l'IADM est évalué à environ 37 milliards dollars US.

3.3.1.2. Allégement de la dette des pays à faible revenu

En 2005, dans le but de renforcer les mécanismes à la réalisation des OMD, l'initiative IADM est venue s'ajouter à l'initiative PPTE. L'IADM vise l'annulation de la totalité de la dette des pays à faible revenu envers trois institutions multilatérales – le FMI, l'AID de la Banque mondiale et le FAfD. Même avec ce renforcement de l'initiative PPTE les besoins en financements concessionnels de ces pays restent énormes et les initiatives visant à accroître l'efficacité de l'aide ont connu un regain d'actualité tout au long de l'année 2005. C'est ainsi qu'en mars 2005 la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est adoptée. En juin 2005, sous présidence luxembourgeoise, le Conseil européen décide de poursuivre son examen des options les plus prometteuses pour les sources de financement innovantes destinées au développement, dont notamment l'introduction d'une contribution de solidarité sur les billets d'avion. En effet, le recours à des financements innovants à même d'accroître l'aide au développement et de renforcer sa prévisibilité est devenu indispensable afin d'augmenter les moyens d'atteindre d'ici 2015 les OMD.

L'IADM, dont la mise en application est prévue pour 2007 [2], pose cependant deux problèmes majeurs. Dans les mois qui ont suivi son annonce, certains pays débiteurs ont connu un relâchement de leur discipline budgétaire renforçant par là même les craintes des institutions financières internationales impliquées que l'annulation de la dette ne conduise à une recrudescence des recours aux prêts commerciaux (« free rider problem »). D'autre part, l'IADM ne concerne que les pays admissibles à l'initiative PPTE alors que d'autres pays à faible revenu qui ont diligemment remboursé leurs dettes ne sont pas pris en considération (« equity problem »). Pour parer à ces imperfections le

[2] La date de mise en application de l'IADM diffère d'une institution à l'autre. L'AID prévoit que l'annulation de ses créances débutera en 2007.

FMI et la Banque mondiale vont coordonner la mise en œuvre et le suivi de l'IADM. En particulier il est envisagé de passer en revue le cadre d'évaluation de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, censé déterminer le degré de concessionalité de l'aide fournie par le FMI et l'AID, pour y intégrer des mécanismes permettant d'éviter le retour à un surendettement. En parallèle, le FMI procédera à un examen stratégique de son rôle dans les pays à faible revenu pour analyser les effets de l'IADM. Des rapports sur les modalités pratiques de la mise en œuvre de l'IADM seront soumis aux Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale préalablement aux réunions de printemps 2006.

Au demeurant, l'initiative PPTE continue d'afficher des résultats appréciables et permet actuellement à 28 pays de bénéficier d'un allégement de la dette. Le programme d'allégement de la dette a permis de réduire de façon substantielle le stock de la dette des pays pauvres très endettés qui passe ainsi de 84 à 33 milliards dollars US. Ce qui a permis à ces pays d'accroître leurs dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté de 5,9 milliards dollars US en 1999 à 10,8 milliards dollars US en 2004. Le coût total de l'initiative pour les 28 pays[3] est estimé à 56 milliards dollars US en valeur nominale. Environ la moitié proviendra de créanciers bilatéraux et le reste de créanciers multilatéraux.

Le Luxembourg a continué en 2005 à supporter les différents mécanismes multilatéraux d'allégement de la dette des pays à faible revenu, notamment en annonçant sa participation à l'IADM pour un montant total de 29,5 millions euro. Par ailleurs, une part de notre contribution financière à l'AID-14 sert à financer la participation de l'AID à l'initiative PPTE (1,54 millions euro sur la période 2006-2014). Finalement, nous continuons à soutenir le fonds fiduciaire du FIDA pour les pays pauvres très endettés. Au total nos contributions à ce fonds s'élèvent actuellement à 850.000 euro et servent à réduire la dette de deux pays cibles de la coopération luxembourgeoise, à savoir le Mali et le Niger.

3.3.1.3. Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le principal mécanisme financier pour la mise en œuvre des différentes conventions internationales ayant trait à l'environnement global : préservation de la diversité biologique, réduction de l'effet de serre, mesures contre l'épuisement de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants, protection des eaux internationales, ainsi que lutte contre la désertification. La Banque mondiale assure la présidence et le secrétariat permanent du FEM et en gère les moyens financiers. Pour la mise en œuvre des projets, le FEM fait appel à plusieurs agences d'exécution, dont notamment la Banque mondiale, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), et les banques régionales de développement.

Depuis sa création en 1991, le FEM a alloué 4,5 milliards dollars US à quelque 1300 projets dans 140 pays et a généré 14,5 milliards dollars US de co-financement en provenance d'autres partenaires. En 2002, 32 pays donateurs se sont engagés à contribuer un montant total de 3 milliards dollars US pour financer des opérations pendant la période 2002-2006. Le Luxembourg, par son Ministère des Finances, est devenu membre du FEM en 1997. Par sa participation à trois reconstitutions des ressources, le Ministère s'est engagé à hauteur de 12 millions DTS.

Les projets soutenus par le FEM se trouvent surtout dans les domaines « biodiversité » et « changement climatique », mais aussi dans la lutte contre les polluants organiques persistants, ainsi que dans la protection des eaux internationales et de la couche d'ozone. La répartition géographique par nombre de projets fait apparaître une allocation d'à peu près un tiers à l'Afrique, un quart à l'Asie, un cinquième à l'Amérique Latine, et le solde à l'Europe de l'Est et l'Asie centrale.

3.3.1.4. Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR) :

Le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale - CGIAR est un organisme de la Banque mondiale qui soutient les activités de recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire de 16 centres de recherche implantés à travers le monde.

Le Luxembourg finance des projets de recherche de deux de ces centres, le Centre international de la pomme de terre - CIP à Lima et l'Institut international des ressources génétiques - IPGRI à Rome. Ces projets sont mis en œuvre en étroite collaboration avec le Centre de Recherche Public 'Gabriel Lippmann' - CRP.

Le projet de fortification nutritionnelle de la pomme de terre du CIP, en cours depuis 2003, se poursuit jusqu'en 2009. Le Ministère des Finances a signé un accord de financement couvrant cette période à hauteur de 300.000 euro par an. Le projet de conservation génétique des arbres à feuilles de vigne, mis en œuvre par l'IPGRI, a été financé à hauteur de 160.000 euro par an et touche actuellement à sa fin.

En décembre 2005, le Ministère a participé à l'assemblée générale du CGIAR à Marrakech où il a été décidé de rediriger les activités du CGIAR vers 5 domaines prioritaires, à savoir :

[3] Actuellement, l'initiative PPTE concerne 38 pays dont 28 pays qui ont atteint le point de décision et 10 pays qui peuvent être admis à bénéficier d'un allégement de dette au titre de l'initiative renforcée.

- Assurer une production durable (des cultures, de l'élevage, de la pêche, des forêts et des ressources naturelles) ;
- Renforcer les systèmes nationaux de recherche agricole (en associant les chercheurs locaux à ces recherches, en accompagnant les politiques publiques, en contribuant aux actions de formation et en facilitant l'échange d'informations) ;
- Améliorer le patrimoine génétique (pour les cultures prioritaires, l'élevage, l'arboriculture et la pisciculture) ;
- Sauvegarder la biodiversité (en recueillant, répertoriant et préservant des ressources génétiques) ;
- Encourager la recherche sur les politiques ayant un impact majeur sur l'agriculture, l'alimentation, la santé, la diffusion des nouvelles technologies et la gestion et la conservation des ressources naturelles.

Dans un souci de cohérence et d'efficience du groupe, 80% des ressources seront dorénavant affectées exclusivement à ces domaines prioritaires, tandis que 20% des ressources continueront d'être utilisées à la discrétion des centres.

3.3.1.5. Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP)

La microfinance constitue un puissant outil de développement économique et social. Elle se situe au centre de nos préoccupations en matière de coopération au développement. L'accès des pauvres aux services financiers permet de donner un nouvel élan au développement du secteur privé. L'action du Ministère des Finances en matière de microfinance est centrée sur le CGAP, organisme de la Banque mondiale dont le rôle est de promouvoir le microcrédit et la microfinance dans le monde, en mettant en lumière leur apport positif à l'accomplissement des OMD. Le CGAP intervient par l'intermédiaire de dons directs aux institutions de microfinance, par l'élaboration de documentations sur les pratiques optimales et sur les instruments techniques ainsi que par le dialogue sur les politiques et réformes.

Notre soutien au CGAP en 2005 a été financé moyennant une contribution de 200.000 euro imputée sur l'exercice budgétaire 2004. Une nouvelle convention, couvrant les années 2006 et 2007, est en cours d'élaboration. Il est envisagé de maintenir notre appui au CGAP au niveau de 200.000 euro par an. Une première tranche de 200.000 euro est prévue pour la deuxième moitié de 2006.

En 2005, année internationale du microcrédit, le Ministère des Finances en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères, a organisé la Semaine de la microfinance, qui a eu lieu du 17 au 19 octobre 2005, sous le nom de « Luxembourg Microfinance Week : Capital Markets - European Dialogue - Rural Finance ». La contribution du Ministère s'est chiffrée à 150.000 euro. Vu le grand succès de cette conférence il a été décidé de répéter l'événement en 2006.

3.3.1.6. Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS)

Le FIAS, organisme de la Société Financière Internationale, a été créé en 1985 pour conseiller les gouvernements des pays en développement en matière de politiques, programmes et institutions à mettre en place pour attirer des investissements directs en provenance des pays industrialisés. Les investissements directs constituent la première source de formation de capital, de création d'emplois et d'innovation technologique pour les pays en développement.

Le FIAS en 2005 a dépensé 13 millions dollars US sur 74 projets en Afrique sub-saharienne, Asie/Pacifique, Europe de l'Est, Amérique Latine/Caraïbes et au Moyen Orient/Afrique du Nord. Les requêtes les plus fréquentes pour une assistance du FIAS concernaient les politiques d'attraction de flux FDI, la réforme des barrières administratives, le diagnostic du climat d'investissement, la promotion de l'investissement, les conseils en matière de responsabilité sociale des firmes et des analyses par secteur. Le budget 2005 a été financé par la SFI, la BIRD, les clients du FIAS, et le reste par douze pays donateurs dont le Luxembourg.

Cumulativement, le Luxembourg a engagé des fonds d'une valeur totale de plus d'un million euro au profit du FIAS. La période juillet 2003 à juin 2006 est couverte par une contribution de 396.000 euro. L'accord avec le FIAS prévoit qu'une partie des fonds sera utilisée pour la promotion du climat d'investissement dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

3.3.1.7. Development Gateway Foundation

Entre 1995 et 2005, le Ministère des Finances a fourni près de 2 millions dollars US à des programmes multilatéraux de la Banque Mondiale promouvant l'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications dans la lutte contre la pauvreté. Un échange accru d'informations et d'expériences entre pays industrialisés et pays en développement par la voie de l'Internet aura un impact favorable tant sur l'avancement économique que sur la démocratisation des processus de décision dans ces derniers.

La « Development Gateway Foundation », qui a comme père spirituel l'ancien Président de la Banque mondiale Jim Wolfensohn, a succédé en 2004 au programme infoDev de la Banque mondiale. Le Ministère des Finances s'est engagé en 2004 à contribuer un montant de 1,2 million euro répartis en trois tranches annuelles de 400.000 euro sur les années de calendrier 2005, 2006 et 2007. Cette contribution permettra de continuer dans un premier temps la mise en place de portails Internet dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise, orientés vers leurs besoins spécifiques.

3.3.1.8. Global Corporate Governance Forum

Le Forum fut officiellement lancé à Paris en mars 2001, suite à une initiative conjointe Banque mondiale - OCDE. Son objectif consiste à améliorer le cadre institutionnel et les pratiques de bonne gouvernance du secteur privé des pays en développement. Le Ministère des Finances a contribué jusqu'ici un million de dollars. Pour les années 2006 et 2007 il est prévu de contribuer 400.000 euro à cette initiative.

Le Forum organise régulièrement des tables rondes régionales afin de promouvoir le concept de bonne gouvernance en prenant comme référence les Principes de gouvernement d'entreprise édictés par l'OCDE. Ces tables rondes contribuent à la définition de l'action des pouvoirs publics dans les économies émergentes et les pays en transition. Il s'agit d'établir un dialogue continu entre les milieux d'affaires, la société civile et le secteur public dans le but de formuler des recommandations et objectifs politiques concrets visant à promouvoir les principes de bonne gouvernance définis par l'OCDE

3.3.1.9. Global Development Network

Le GDN, initialement une émanation de la Banque Mondiale devenue aujourd'hui indépendante, est un réseau d'institutions de recherche et de politique appliquées, ayant pour but de réunir les communautés de recherche des pays du Nord et du Sud afin de générer des connaissances en matière de développement durable pouvant servir directement les décideurs politiques dans les pays en transition ou en développement.

Le Ministère des Finances a soutenu à hauteur de 312.000 dollars US un projet du GDN s'intitulant « Moving out of poverty », visant à analyser comment des individus ont pu se libérer de façon permanente du fléau de la pauvreté. Le but du projet est notamment de fournir des orientations stratégiques pour les agences de développement poursuivant les objectifs du millénaire. Le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS/INSTEAD) de Differdange a été étroitement et activement associé au projet « Moving out of poverty ».

3.3.2. PARTICIPATION DANS LES PROGRAMMES DU FMI

Au cours de l'année 2005 le FMI a poursuivi les réflexions sur sa stratégie à moyen terme pour améliorer l'efficacité du soutien à ses membres. Le résultat de ces travaux a été présenté dans le rapport du directeur général sur la stratégie à moyen terme du FMI soumis au Comité monétaire et financier du FMI lors des assemblées annuelles 2005. Le rapport définit les grandes priorités suivantes : améliorer l'efficacité de la surveillance, adapter l'éventail des instruments du FMI aux défis et besoins nouveaux des différents pays membres, renforcer les institutions et capacités, établir des priorités et réorganiser le travail du FMI dans le cadre d'un budget à moyen terme prudent, examiner la question de l'équité des quotes-parts et de la voix des pays membres. Des propositions concrètes de mise en application de cette stratégie seront soumises au Comité monétaire et financier du FMI lors des assemblées de printemps 2006.

Les modalités de surveillance bilatérale, multilatérale et régionale du FMI ont été nettement renforcées ces dernières années. Notons à cet égard l'introduction des programmes d'évaluation du secteur financier et l'initiative en matière de codes et normes. Le FMI, compte tenu des questions liées à la mondialisation, préconise un recentrage de la surveillance et une plus grande rationalisation des consultations au titre de l'article IV. Alors que le Luxembourg reconnaît la nécessité d'un tel recadrage il est d'avis que cela ne doit pas s'opérer aux détriments des petites économies ne pouvant pas se prévaloir d'une importance systémique.

Pour ce qui est de son rôle dans les pays à faible revenu, le FMI entend concentrer son action sur les domaines qui relèvent de sa compétence à savoir : les politiques budgétaire, monétaire et de change, les réformes liées à la stabilisation macroéconomique et financière et les conseils en matière de politique macroéconomique. En somme, il s'agit d'établir une division plus systématique des rôles des différentes institutions financières internationales en matière d'aide au développement. Dans ce contexte, la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) pourrait jouer le rôle de point d'ancrage central en favorisant une meilleure articulation entre l'assistance technique et les mesures de renforcement des capacités institutionnelles des pays à faible revenu d'une part, et les objectifs de stabilisation macroéconomique et financière, d'autre part. En parallèle, il est envisagé de procéder à un réaménagement de l'assistance technique en établissant un fonds fiduciaire et en introduisant une rémunération de ces services. Ce dernier aspect de la stratégie à moyen du FMI à l'égard des pays à faible revenu est sans doute plus lié à des considérations d'ordre budgétaire qu'à des préoccupations en matière d'efficacité de l'aide. Il n'empêche qu'un meilleur alignement de l'assistance technique et d'autres services complémentaires sur les programmes de stabilisation macroéconomique et de réforme structurelle permettrait au FMI de renforcer son rôle dans les pays à faible revenu.

L'accumulation de réserves de change abondantes par les pays émergents suite aux crises de capital et les réformes subséquentes de leur politique économique semblent avoir largement réduit leurs vulnérabilités extérieures. Ce phénomène, couplé aux récents remboursements anticipés par l'Argentine et le Brésil de la totalité de leurs dettes auprès du FMI, le privant ainsi d'une partie de ses revenus pour assurer ses frais de fonctionnement, soulève des questions sur la légitimité du FMI face aux pays émergents. D'une part, il s'agit d'adapter les instruments du FMI, notamment de prévention des crises, à cette nouvelle donne, d'autre part, il y a lieu de repenser le rôle des pays émergents dans le processus de décision du FMI.

Le Ministère des Finances suit de près ces évolutions et participe à cet effet régulièrement aux réunions du Comité monétaire et financier et aux assemblées annuelles du FMI. L'intervention du Ministère des Finances au niveau du FMI est centrée sur la coopération au développement. Plus précisément, il s'agit d'appuyer les instruments du FMI dans la lutte contre la pauvreté en l'occurrence, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation de la dette multilatérale (IADM).

3.3.2.1. Soutien de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

En 2005, le concours du Ministère des Finances à la FRPC, dont le but est l'octroi de crédits assortis de faibles taux d'intérêt aux pays à faible revenu, s'est élevé à 1 million dollars US. Il s'est agi de la 9ème tranche de contribution s'inscrivant dans le cadre d'une annonce de contribution de 10 millions dollars US sur 10 ans. La contribution cumulée du Luxembourg, sous forme de dons, à la FRPC - compte de bonification se chiffre à 14,5 millions DTS en tenant compte d'une allocation antérieure de 3 millions DTS.

L'accord de contribution à la FRPC prend fin en 2006 et le Ministère des Finances est en train d'analyser les modalités et le volume de son soutien futur au FMI. La question est d'autant plus complexe que les chances d'une autosuffisance de la FRPC sont difficiles à estimer et que l'impact de l'annulation de la dette multilatérale sur les besoins de financement des programmes concessionnels du FMI reste vague. En effet, afin d'assurer le financement de l'IADM le conseil d'administration du FMI a décidé de modifier le fonds fiduciaire FRPC pour permettre le transfert des ressources financières du compte de bonification de la FRPC vers le fonds fiduciaire MDRI-II nouvellement créé. Le Luxembourg ne s'est pas opposé à cet amendement de la FRPC mais a jugé opportun de protéger ses contributions passées et futures au compte de bonification de la FRPC en indiquant qu'il n'est pas prêt, à l'heure actuelle, de contribuer aux fonds fiduciaires MDRI-I et MDRI-II.

La situation financière de la FRPC en date du 31 décembre 2005 est répertoriée dans le tableau suivant.

POVERTY REDUCTION AND GROWTH FACILITY TRUST

Member	Date of Arrangement	Expiration	Total Amount Agreed	Undrawn Balance	IMF Credit Outstanding Under SAF/ PRGF
Armenia, Republic of	May 25, 2005	May 24, 2008	23,000	16,440	123,418
Bangladesh	June 20, 2003	December 31, 2006	400,330	184,550	215,780
Benin	August 5, 2005	August 4, 2008	6,190	5,310	36,940
Burkina Faso	June 11, 2003	August 15, 2006	24,080	6,880	72,440
Burundi	January 23, 2004	January 22, 2007	69,300	28,600	40,700
Cameroon	October 24, 2005	October 23, 2008	18,570	15,920	190,321
Chad	February 16, 2005	February 15, 2008	25,200	21,000	55,548
Congo, Democratic Republic of	June 12, 2002	March 31, 2006	580,000	26,533	553,467
Congo, Republic of	December 6, 2004	December 5, 2007	54,990	39,270	18,499
Dominica	December 29, 2003	December 28, 2006	7,688	2,322	5,366
Georgia	June 4, 2004	June 3, 2007	98,000	56,000	162,540
Ghana	May 9, 2003	October 31, 2006	184,500	79,100	291,739
Guyana	September 20, 2002	September 12, 2006	54,550	18,520	63,598
Honduras	February 27, 2004	February 26, 2007	71,200	40,687	117,628
Kenya	November 21, 2003	November 20, 2006	225,000	150,000	111,093
Kyrgyz Republic	March 15, 2005	March 14, 2008	8,880	6,350	124,467
Malawi	August 5, 2005	August 4, 2008	38,170	32,751	37,423
Mali	June 23, 2004	June 22, 2007	9,330	6,670	76,396
Mozambique	July 6, 2004	July 5, 2007	11,360	6,500	109,800

Nepal	November 19, 2003	November 18, 2006	49,910	35,650	14,260
Nicaragua	December 13, 2002	February 28, 2006	97,500	41,780	140,481
Niger	January 31, 2005	January 30, 2008	26,320	14,570	89,304
Rwanda	August 12, 2002	February 11, 2006	4,000	571	53,885
Sao Tome & Principe	August 1, 2005	July 31, 2008	2,960	2,537	2,230
Senegal	April 28, 2003	April 27, 2006	24,270	13,860	103,793
Sri Lanka	April 18, 2003	April 17, 2006	269,000	230,610	38,390
Tajikistan, Republic of	December 11, 2002	February 10, 2006	65,000	9,800	88,908
Tanzania	August 16, 2003	August 15, 2006	19,600	5,600	239,631
Uganda	September 13, 2002	January 31, 2006	13,500	2,000	91,728
Zambia	June 16, 2004	June 15, 2007	220,095	44,019	413,596
Total			2,702,493	1,144,400	3,683,367

En sus de la FRPC, le Ministère des Finances appuie, par le biais d'un nouvel accord couvrant la période 2005-2009, le fonds pour l'aide d'urgence aux pays à faible revenu qui sont victimes de catastrophes naturelles. Le montant total de cet engagement s'élève à 1,25 million euro. Cette contribution à fonds perdu entend renforcer l'éventail des instruments à disposition du FMI pour aider les pays à faible revenu. La deuxième tranche de 250.000 euro est à imputer à l'exercice budgétaire 2006.

3.3.2.2. Centres d'assistance technique en Afrique – AFRITAC

Les centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique (AFRITAC) visent à renforcer les capacités administratives des pays de l'Afrique subsaharienne dans le but d'améliorer la mise en ouvre de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Les AFRITAC fonctionnent en étroite concertation avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque Africaine de développement, la Banque mondiale et la communauté des donateurs.

Pendant la phase initiale (2002-2005), le Ministère des Finances a contribué 250.000 euro. La phase I des AFRITAC a généré des résultats encourageants à deux égards. D'un côté, l'évaluation indépendante de 2003 a pu constater que les centres régionaux ont effectivement rehaussé la qualité de l'assistance technique fournie aux pays visés et que cette assistance technique produit une véritable valeur ajoutée par rapport aux autres programmes d'assistance technique du FMI. De l'autre côté, les centres régionaux ont su promouvoir une meilleure compréhension par les services du FMI des besoins en assistance technique de l'Afrique subsaharienne. Les AFRITAC démontrent qu'ils apportent quelque chose en plus, tant sur le plan de la complémentarité par rapport aux autres modalités d'assistance technique du FMI que sous la forme d'une assistance plus fournie aux pays membres.

Le Ministère des Finances partage largement les recommandations et conclusions de l'évaluation indépendante et c'est pourquoi nous avons annoncé, lors de la réunion des bailleurs de fonds en date du 14 septembre 2005, de vouloir continuer notre soutien aux centres régionaux d'assistance technique. Le Luxembourg entend contribuer à la phase II (2006-2008) de l'initiative le montant de 250.000 euro sur trois ans.

3.3.2.3. Financement d'un représentant local du FMI au Kosovo

Après le conflit de mars-juin 1999, le Kosovo, une province de la Serbie dans la République fédérale de Yougoslavie, est mis sous la tutelle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Avec l'aide des institutions financières internationales, un vaste programme de reconstruction est lancé. Dans ce contexte, le FMI est intervenu dès la fin du conflit pour aider à stabiliser la situation macroéconomique et pour fournir de l'assistance technique afin de rétablir la capacité administrative et financière de cette province de la Serbie et du Monténégro. Afin de marquer son soutien aux efforts de reconstruction ainsi entamés, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à financer un bureau de liaison du FMI au Kosovo, pour une valeur totale de 1,362 million dollars US. En 2005, la dernière tranche d'environ 374.000 euro a été transférée au FMI. Notre soutien a permis de financer des politiques macroéconomiques et structurelles, la coordination de l'aide internationale et le renforcement des capacités administratives.

3.3.3 PARTICIPATION DANS LES PROGRAMMES DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Le Ministère a participé à la 28ème session du Conseil des Gouverneurs du FIDA qui s'est déroulée les 16 et 17 février 2005 à Rome. Au cours de la session le Conseil des Gouverneurs a approuvé le programme de travail et le budget de l'organisation

pour 2005. Le niveau d'engagement devrait s'accroître de 8,1% par rapport à 2004 pour atteindre 500 millions dollars US, dont 450 millions pour des prêts et 50 millions dollars US pour des dons. Le Conseil des Gouverneurs a également approuvé un montant de 29,9 millions dollars US pour le mécanisme de financement du développement des programmes. Un système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) a été appliqué pour la première fois dans le programme de prêts pour 2005. A terme ce système est appelé à mettre fin aux enveloppes régionales. L'allocation des ressources (prêts et dons) aux États membres emprunteurs se fera en principe sur la base des évaluations du SAFP.

En 2005, le Luxembourg a contribué 178.500 euro au programme régulier du FIDA. Il s'agit de l'encaissement de la 2ème tranche de notre contribution à FIDA-6, représentant un engagement total de 510.000 euro sur la période février 2004 à février 2007. En décembre 2005, lors de la dernière consultation sur la 7ème reconstitution des ressources financières du FIDA, le Luxembourg a indiqué vouloir contribuer 650.000 euro sur la période 2007-2009 et a indiqué que cette contribution de base pourrait être complétée, le cas échéant, par des projets en co-financement et/ou une contribution financière au titre de la participation du FIDA à l'initiative PPTE.

Depuis 2002, le Ministère soutient par ailleurs un projet de développement rural intégré du FIDA au Laos à travers un co-financement de 1.751.000 euro sur 8 ans. L'envergure totale du projet, qui se concentre sur la province très pauvre d'Oudomxai, est de 24 millions dollars US, dont un prêt de 13,4 millions dollars US du FIDA. La contribution luxembourgeoise finance, d'une part, le chef de projet, un Luxembourgeois (Monsieur Sacha Backes) mis à disposition par Lux-Development et, d'autre part, la composante 'services financiers ruraux' du projet. Cette composante vise à mettre en place des 'caisses villageoises d'épargne et de crédits' destinées à convertir l'épargne des petits agriculteurs en microcrédits subsidiés.

Par ailleurs, le Luxembourg participe depuis plusieurs années à l'allégement de la dette due par deux pays cibles de la coopération luxembourgeoise, le Mali et le Niger, au FIDA à travers des contributions au fonds fiduciaire 'Pays pauvres très endettés' (PPTE) administré par le FIDA.

3.3.4. SUPPORT D'ENTREPRISES ET D'EXPERTS LUXEMBOURGEOIS DANS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Depuis douze ans, le Luxembourg a mis à la disposition de la Banque Mondiale et de la BERD des ressources financières pour faciliter le recrutement d'experts d'origine luxembourgeoise pour l'identification, la supervision et l'évaluation de programmes d'investissements de ces deux organisations : à cet effet, tant les honoraires que les frais de voyage et de séjour de ces consultants peuvent être imputés à la contribution luxembourgeoise. Les fonds sont déposés dans des comptes fiduciaires auprès des institutions concernées, et le Ministère des Finances, en concertation avec la Chambre de Commerce et les représentants luxembourgeois dans les conseils d'administration de la BIRD et de la BERD, supervise l'exécution des accords.

Le système d'encadrement des entreprises et bureaux d'études luxembourgeois en termes d'accès aux marchés publics offerts par les institutions financières internationales se fait par l'intermédiaire d'un guichet à la Chambre de Commerce dont la fonction consiste à rassembler une base de données sur les entreprises luxembourgeoises désireuses de travailler avec les institutions financières internationales dont le Luxembourg est membre, et d'assister les entreprises dans le déblayage des appels d'offre de ces institutions en tenant compte de leur expertise spécifique dans tel ou tel domaine.

Aussi le Ministère des Finances a-t-il organisé en 2005 en collaboration avec l'Office du Ducroire et de la Chambre de Commerce un séminaire sur la BERD au profit des entreprises et bureaux d'études luxembourgeois, issus surtout des secteurs de l'industrie, de l'agro-alimentaire, du conseil et d'audit, de la construction (bureaux d'architectes et d'ingénieurs), de l'aviation et du secteur financier.

En ce qui concerne les consultances auprès de la BERD, le support du Ministère des Finances s'est surtout concentré sur le programme TAM (« TurnAround Management »), dont l'objectif est d'utiliser des dirigeants d'entreprise retraités des pays occidentaux comme conseillers spéciaux auprès de dirigeants d'entreprises des pays de l'Est. Depuis le lancement de la participation luxembourgeoise au programme TAM en 1998, 47 contrats de consultants ont été alloués au profit de 13 entreprises dans les pays d'opération de la BERD, avec un budget total de 1.057.000 euro. Les opérations en cours en 2005 incluent une assistance à 3 entreprises en Hongrie : Ajka Electronical (composantes électroniques), Aranypok Handels (sous-vêtements), et Emika (luminaires). Par ailleurs, dans le cadre de notre support à l'initiative de la BERD en faveur des pays peu avancés dans leur transition (« ETC Initiative »), la décision a été prise en juin 2004 d'accorder 400.000 euro au développement des communautés rurales pauvres au Tajikistan et au Kyrgystan : les experts TAM ont la tâche de conseiller les entreprises locales en matière de production agricole, valorisation et commercialisation des produits, besoins en infrastructure, meilleure utilisation des ressources énergétiques, etc. ; l'objectif est de faire transiter ces communautés d'une agriculture de subsistance vers une agriculture de marché, en développant le sens de l'entreprise, en créant des emplois et en relevant le niveau de vie. A côté des contrats TAM financés sur fonds du Ministère, 16 contrats additionnels ont été accordés à des experts luxembourgeois sous financement communautaire.

En juin 2004 un jeune expert luxembourgeois a été recruté pour travailler dans le département « Environnement » de la BERD pour une durée initiale renouvelable de deux ans. Son mandat est d'identifier et de préparer des projets ayant des re-

tombées environnementales en Europe de l'Est et en Asie Centrale, notamment dans le domaine de la biodiversité.

3.3.5. PARTICIPATION DANS DES COMITÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Ministère des Finances prend part aux travaux des comités de financement de la Commission Européenne, à savoir les comités FED (Fonds Européen de Développement), ALA (Amérique Latine-Asie) et MED (Méditerranée). Ces comités examinent et avisent les projets d'aide au développement financés sur fonds provenant du FED ou du budget communautaire. Ils examinent également les orientations et stratégies proposées par la Commission. A travers sa participation aux comités précités le Ministère des Finances entend suivre de prêt l'aide au développement de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, il y a lieu de souligner le rôle que joue la Banque européenne d'investissement (BEI). La BEI veille à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des pays membres de l'Union Européenne. Mais c'est avant tout son rôle extra-communautaire qui nous intéresse. En effet, la BEI met en oeuvre les volets financiers des accords conclus dans le cadre des politiques européennes d'aide et de coopération au développement. A travers sa participation au conseil d'administration de la BEI, ainsi qu'aux comités 14 relative au programme MEDA du partenariat euro-méditerranéen et de la facilité d'investissement de Cotonou, le Ministère des Finances bénéficie d'une vue d'ensemble sur l'aide financière au développement de l'Union Européenne. Aussi, participe-t-il, le cas échéant, au financement de fonds fiduciaire gérés par la BEI. Ceci est le cas pour la FEMIP – Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat dont le but est de renforcer les liens économiques et financiers entre les pays des deux rives de la méditerranée.

3.3.5.1 Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat – FEMIP

La déclaration de Barcelone, adoptée le 28 novembre 1995 lors de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, a instauré le Partenariat euro-méditerranéen. Le « processus de Barcelone » est né. Il s'agit d'une initiative commune aux 27 partenaires réunis à Barcelone – les 15 membres de l'UE et 12 partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Territoires palestiniens) - pour créer des liens durables dans tous les domaines d'intérêt commun : questions économiques et financières, questions sociales, culturelles et humanitaires.

Le partenariat euro-méditerranéen a donné lieu à de multiples projets et activités pour lesquels l'UE, lors du Conseil européen de Cannes en juin 1995, a décidé de consacrer des ressources budgétaires d'une ampleur sans précédent pour cette région : il s'agit notamment du Programme MEDA, qui octroie des subventions et auquel s'ajoutent les ressources propres de la Banque européenne d'investissement. Après sept années d'application, le bilan du partenariat euro-méditerranéen reste insatisfaisant. Afin de le revitaliser, les Ministres des finances des 27 pays de l'Union et des partenaires méditerranéens (PPM) ont inauguré le 18 octobre 2002 à Barcelone la nouvelle « Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement.

La FEMIP constitue une évolution majeure dans la coopération financière et économique de l'Union et des PPM. Ses priorités d'action sont le développement du secteur privé, l'assistance au processus de réforme et de privatisation des économies des PPM, l'appui renforcé aux projets de coopération régionale et aux investissements de dimension sociale et la mise à disposition de produits financiers innovants, de capitaux à risques et d'assistance technique à l'émergence de projets.

Lors de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères les 2 et 3 décembre 2003, les conclusions du Conseil ECOFIN du 25 novembre 2003, préconisant le renforcement de la FEMIP au sein de la BEI, ont été accueillies favorablement. L'option visant à créer une filiale à participation majoritaire de la BEI sera de nouveau analysée lors d'une évaluation globale de la FEMIP prévue pour décembre 2006.

La décision du Conseil Ecofin du 25 novembre 2003 visant à développer une FEMIP renforcée a notamment conduit à la création d'un fonds fiduciaire destiné à fournir une assistance technique dans le but de promouvoir le développement du secteur privé et de contribuer à l'identification de projets relevant de certains secteurs prioritaires. Le Luxembourg a participé à la création de ce fonds fiduciaire par une contribution financière de l'ordre de 1 million euro. Cette décision a été annoncée lors du comité ministériel de la FEMIP à Alexandrie le 7 juin 2004. Le lancement opérationnel du fonds a eu lieu au début de l'année 2005. Au courant de l'année 2005, sept projets pour un montant total de 3,4 millions euro ont été approuvés par l'assemblée des bailleurs de fonds.

3.3.5.2. Facilité d'Investissement de l'Accord de Cotonou

La Facilité d'investissement (qui a commencé ses opérations en 2003) a été instaurée en vertu de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre les 78 États ACP et l'Union européenne. Elle est destinée à promouvoir le secteur privé et à lutter contre la pauvreté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Dotée d'une enveloppe de 2,2 milliards euro fournie par les États membres de l'UE, la Facilité est administrée sous la forme d'un fonds par la BEI. Par ailleurs la BEI a pris l'engagement de fournir des prêts à long terme sur ses ressources propres pour un montant supplémentaire de 1,7 milliard euro. La Facilité soutient des projets du secteur privé ainsi que des pro-

jets du secteur public mis en œuvre selon des critères commerciaux dans les pays ACP, au moyen de prêts, de garanties et de divers instruments assortis d'un partage des risques. Grâce à son rôle de catalyseur, le secteur privé est considéré comme le moteur de la réduction de la pauvreté et, à terme, de son éradication. La Facilité est destinée à devenir un mécanisme renouvelable financièrement autonome.

Le Ministère des Finances est représenté tant au niveau du Comité institué auprès de la BEI pour aviser les opérations et la politique générale de la Facilité d'investissement qu'au niveau du Conseil d'administration qui prend les décisions d'investissement. Le montant total cumulé des engagements et des décaissements s'élève respectivement à 1.045 millions euro et à 232 millions euro, soit 51% et 11% de la dotation en capital initiale de la FI (2,037 milliards euro). Le portefeuille actuel comprend au total 48 projets dans 23 pays ACP.

3.3.6. BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Ministère des Finances représente le Luxembourg au sein du Conseil d'Administration de la Banque de développement du Conseil de l'Europe qui a son siège social à Paris.

La CEB, liée au Conseil de l'Europe par un « accord partiel » a pour vocation prioritaire la réalisation d'objectifs sociaux au sens large du terme. Les priorités statutaires sont l'aide aux réfugiés et aux migrants ainsi qu'aux victimes de catastrophes naturelles. Les nouvelles priorités avalisées par les organes dirigeants de la CEB sont la création d'emplois dans les PME, la formation professionnelle, le logement social, la santé et l'éducation. A cela s'ajoutent dans une moindre mesure la protection de l'environnement, la modernisation rurale et la protection du patrimoine historique.

En termes géographiques, la CEB intervient dans les régions les moins favorisées des pays membres tout en gardant un important flux d'affaires dans les pays les plus développés afin d'assurer un sain équilibre dans le portefeuille des projets et ainsi garantir un re-financement intéressant.

D'après des premières estimations non-définitives effectuées début 2006, la CEB a approuvé, au cours de l'exercice 2005, 42 nouveaux projets pour un montant total de 2,5 milliards euro, contre 32 en 2004 pour un total de 1,75 milliards euro, soit une augmentation de 44%. Avec un total de 1,559 milliards euro, le niveau des décaissements reste stable, +2% seulement par rapport à 2004, et conforme aux objectifs du Plan 2005-2009, qui prévoyaient un plafonnement à 1,6 milliards euro les deux premières années.

3.4. ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES PAYS D'ASIE

3.4.1. PARTICIPATION DANS DES PROGRAMMES DE LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

En 2005, le Ministère des Finances a financé pour la première fois un projet d'assistance technique de la BAsD au Laos qui a pour objectif d'appuyer des réformes juridiques visant à sécuriser les transactions bancaires relatives aux investissements internationaux. L'identification de ce projet a été réalisée en commun avec le département des cofinancements de la BAsD. La BAsD jouit d'une bonne réputation dans les domaines prioritaires de l'APD réalisée par le Ministère des Finances : support du climat d'investissement et du secteur privé, notamment à travers des réformes judiciaires, d'appui aux petites et moyennes entreprises ou encore d'intermédiation financière. Il est envisagé de continuer les cofinancements directs de ce genre de projets à travers la mise en place d'un accord-cadre.

Au demeurant, l'apport luxembourgeois en matière de lutte contre la pauvreté de la BAsD se situe au niveau de sa participation au Fonds Asiatique de Développement (FAsD). En 2005, le Ministère des Finances a transféré 6,132 millions euro au FAsD. Pour ce qui est de la 8ème reconstitution des ressources du FasD, couvrant la période opérationnelle 2005 à 2008, le montant de la participation luxembourgeoise est fixé à 2,9 millions euro. De son côté, le coût de la participation du Luxembourg au capital de la BAsD s'est élevé à 894.290 euro en espèces et 977.012 euro sous forme de bons du trésor.

3.4.2. LA COOPÉRATION UE – ASIE DANS LE CADRE DE L'ASEM.

Du fait que la 5ème réunion des ministres des Finances de l'ASEM a eu lieu en juin 2005 sous présidence luxembourgeoise, les travaux préparatifs de cette réunion ont incombé au Ministère des Finances. Il s'est agi en l'occurrence de coordonner les travaux entre la partie asiatique représentée par la République Populaire de Chine et l'UE. Ces travaux ont été couronnés de succès par la réunion ministérielle de Tianjin (Chine) coprésidée par le Ministre luxembourgeois de l'Economie.

3.5. ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES PAYS EN TRANSITION D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

3.5.1. PROGRAMMES DE STAGES ET DE FORMATION BANCAIRES

Comme l'année précédente, le Ministère des Finances a alloué une enveloppe de 700 000 euro à l'Agence de transfert des technologies financières (ATTF) en vue d'actions de formations au profit de banquiers. A côté de l'Egypte, la Turquie, la Tunisie, l'Ukraine et la Russie, ce sont essentiellement les pays d'Europe centrale et orientale qui ont bénéficié des 32 actions ou 172

jours de formation. Tant en ce qui concerne les actions de formation menées à l'étranger qu'à Luxembourg, les sujets traités se sont focalisés sur les produits et spécificités de la place financière, les exigences de qualité et de professionnalisme dans la gestion des banques, le risk management et la lutte contre le blanchiment d'argent. En sus de son action de formation, l'ATTF offre des services de consultance aux pays en transition et aux pays en voie de développement. Parmi ces activités, on peut citer :

- Le financement de la participation de 7 pays au jeu de simulation bancaire paneuropéen «Euro Bank Risk Game » ainsi que la tenue à Luxembourg de la session finale de ce jeu dans le cadre de l'assemblée générale du « European Bank Training Network » ;
- Le financement de la participation de 23 banquiers à des séminaires de très haut niveau sur le « Risk Management » organisés à Luxembourg ;
- La tenue à Bucarest en collaboration avec le « Romanian Banking Institute » d'un « Post Graduate Program » de niveau postuniversitaire reconnu comme tel par le Ministère roumain de l'Education Nationale.

La tenue d'un package de séminaires sur la gestion opérationnelle des banques.

3.5.2. RÉFECTION DU SARCOPHAGE DE TCHERNOBYL (UKRAINE)

Depuis sept ans, le Luxembourg est membre du Fonds du sarcophage de Tchernobyl (Chernobyl Shelter Fund-CSF) avec un engagement total de 2,5 millions euro. Ce fonds a comme objectif le financement de projets de stabilisation et de réfection du sarcophage érigé autour de l'unité 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, avec un coût total du projet estimé à plus de 800 millions dollars US.

Le sarcophage, construit à la hâte et dans des conditions périlleuses suite à l'accident nucléaire en 1986, avait en effet commencé à présenter des signes de vieillissement importants il y a quelques années, et le danger d'une nouvelle contamination était devenu imminent. La BERD, en raison de sa compétence régionale et de son expérience en matière de sécurité nucléaire, s'est vu attribuer le rôle de gestionnaire du fonds, ainsi que de coordinateur des travaux à entreprendre.

3.5.3. MISE HORS SERVICE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE IGNALINA (LITUANIE)

Sous la pression de l'Union Européenne, la Lituanie a été amenée à s'engager pour la fermeture de sa centrale nucléaire d'Ignalina, une centrale du type RBMK (« Tchernobyl ») considérée comme très dangereuse au point de vue risque de contamination radioactive. Suite à une visite du Premier Ministre en Lituanie en avril 2001, la décision a été prise que le Luxembourg rejoindrait d'autres pays et la Commission Européenne dans le financement d'un programme de mise hors service de cette centrale : le programme comporte non seulement une contribution aux frais de démantèlement des installations proprement dites, mais encore une assistance pour le traitement du combustible radioactif, la modernisation d'unités de génération électrique non-nucléaires, ainsi que l'introduction de mesures de conservation énergétique.

L'engagement du Luxembourg se chiffre à 1,5 million euro sur une période de 8 ans (2001-08). Les contributions de pays donateurs sont rassemblées au sein d'un fonds fiduciaire (« Ignalina International Decommissioning Support Fund »-IIDSF) maintenu auprès de la BERD, qui en vertu de son expérience en matière de sécurité nucléaire a reçu le mandat de mettre en œuvre le programme.

3.5.4. CONTRIBUTION À UN FONDS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MONGOLIE

Bien que la Mongolie soit devenue membre de la BERD en octobre 2000 (les premières démarches de support de la part du Luxembourg dans ce sens remontent jusqu'en 1997), elle n'est pas encore classée comme pays d'opération, ce qui l'empêche de recevoir une aide directe de cette institution sous forme de prêts ou de prises de participation. Une procédure de reclassement de la Mongolie a été lancée fin 2003, mais son aboutissement tarde étant donné que tous les pays-membres doivent ratifier l'amendement à la Charte de la Banque (le Luxembourg l'a fait par le biais de la loi du 9 juillet 2004).

En attendant que la Mongolie puisse bénéficier des fonds de la BERD, un nombre limité de pays-amis a décidé de contribuer à un fonds fiduciaire d'assistance technique à ce pays, géré par la BERD, dont le but est d'aider la Mongolie à entamer les réformes institutionnelles et structurelles nécessaires pour sa transition vers une économie de marché.

Le Luxembourg s'est engagé à contribuer 1 million euro à ce fonds (contre 3,3 millions euro pour les Pays-Bas et 5 millions euro pour le Japon), à répartir sur une période de 5 ans (2001-2005). En mai 2003, Taiwan s'est joint à ce groupe limité de donateurs avec une contribution de 1 million d'euros.

En ce qui concerne la participation du Luxembourg, il faut surtout relever le recours du Fonds à l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) pour organiser des séminaires de formation pour banquiers mongols. En plus, le Ministre des Finances permet à des boursiers mongols de suivre une formation bancaire à l'Université du Luxembourg.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES EN FAVEUR D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Institution / Programme	Dépenses 2005 en euro	Participations aux reconstitutions des ressources ou au capital et financement de programmes		
		Montant versé	Aide Publique au Développement	Aide Publique
Fonds monétaire international				
	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC-PRGF)	903.824	903.824	
	Fonds du FMI pour les crédits d'urgence octroyés en cas de catastrophe naturelle	250.000	250.000	
	Bureau de liaison au Kosovo	373.470	373.470	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Groupe Banque Mondiale)				
	Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)	1.604.120	1.203.090	401.030
	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR/CIP-IPGRI)	460.000	460.000	
	Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP)	200.000	200.000	
	Global Development Network (GDN)	133.496	133.496	
	Development Gateway Foundation (DGF)	400.000	400.000	
Association internationale de développement (AID-IDA Groupe Banque mondiale)				
	Reconstitution des ressources	4.130.848	4.130.848	
Banque asiatique de développement				
	Capital à libérer	1.871.302	1.871.302	
	Projet d'assistance technique au Laos	127.508	127.508	
Fonds asiatique de développement (Groupe BAsD)				
	Reconstitution des ressources	6.132.000	6.132.000	
Fonds international de développement agricole (FIDA)				
	Reconstitution des ressources	178.500	178.500	
	HIPC Mali	100.000	100.000	
	Projet Oudomxai au Laos	440.347	440.347	
Banque européenne d'investissement				
	FEMIP Trust Fund	500.000	500.000	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement				
	Capital à libérer	562.500		562.500
	ChernobylSF	250.000	250.000	
	Ignalina TF	187.500.		187.500
	Mongolia TF	200.000	200.000	

Institution / Programme	Dépenses 2005 en euro	Participations aux reconstitutions des ressources ou au capital et financement de programmes		
	Archangelsk Environment Action	161.700		161.700
	Early Transition Countries Trust Fund	250.000	250.000	
	Business Advisory Services St. Petersburg and Kaliningrad	299.000		299.000
	PPC Officer	35.356		35.356
	Turn Around Management	200.000		200.000
CNUCED		21.322	21.322	
ATTF		663.882	270.000	393.882
Université du Luxembourg	Etudiants mongols	60.165	60.165	
	Conférence sur la microfinance	150.000		150,000.00
Total		20.846.840	18.455.872	2.390.968

ADRESSES UTILES

I. COORDONNÉES DES MISSIONS ET BUREAUX LUXEMBOURGEOIS À L'ÉTRANGER QUI INTERVIENNENT DANS LA GESTION DES PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi Bureau de la coopération au développement
56, Ly Thai To
Métropole Centre 505-4
Hanoi
Vietnam
tél.: +84-4-936 27 63
fax : +84-4-936 27 64
amblux@fpt.vn

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays cibles en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos. Le responsable du bureau est M. Léo Faber.

Mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar
bd de la République, Immeuble Horizon (2e étage),
B.P. 11750 Dakar, Sénégal
tél.: +221 849 01 47 / 48 / 49
fax : +221 849 01 46
luxmission@luxmission.sn

La mission est chargée des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali. A compter de l'ouverture du Bureau de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou d'ici la fin de l'année les relations de coopération avec le Burkina Faso seront transférées à ce dernier. Son responsable est M. Marc Franck.

Bureau de coordination du Grand-Duché de Luxembourg à Praia (Cap Vert)
Rua 19 de Maio, n° 25, Praínha,
C.P. 163
Praia (Cabo Verde)
tél.: +238 2 61 95 62
fax : +238 2 61 95 63
tél. mobile : ++238 2 92 64 28
coop.lux@cvtelecom.cv

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cap Vert. Son responsable est M. Claude Jentgen.

Mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Quito (fermeture mi-septembre 2006)
Avenida 12 de Octubre 1942 y Cordero
World Trade Center - Oficina 1205
Quito - Ecuador
tél.: +593 2 25 61 848 / 25 61 357
fax : +593 2 25 62 789
cooplux@ecnet.ec

La mission est chargée des relations de coopération avec l'Equateur, ancien pays cible de la coopération luxembourgeoise. Son responsable est M. Paul Scheeck.

Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina
14, Metush Krasniqi
10 000 Pristina - Dragodan
Kosovo
Tél./Fax : +381 (0)38 226 787
GSM Kosovo : +377-44-249 389
GSM Serbie : +381 (0)63 747 77 38
GSM Monténégro : +381 (0)67 433 559
lux_kosovo@ipko.net

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et - si besoin est - dans l'ensemble de la Serbie et au Monténégro. Son responsable est M. Manuel Vega-Mählitz.

Bureau de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou
(ouverture fin 2006)
Son responsable sera M. Roland Reiland.

Bureau de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Managua
(ouverture fin 2006)
Son responsable sera M. René Lauer.

II. AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, LUX-DEVELOPMENT S.A.

10, rue de la Grève
B.P. 2273
L-1022 Luxembourg
tél.: +352 29 58 58 1
fax : +352 29 58 58 200
ask@lux-development.lu
www.lux-development.lu

III. CERCLE DE COOPÉRATION DES ONG DE DÉVELOPPEMENT

13, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
www.cercle.lu
à secrétariat : M. Mike MATHIAS
tél.: +352 26 02 09 11
fax : +352 26 02 09 26
info@cercle.lu

à bureau d'assistance technique (BAT) :
MM. Nelson BINDARIYE (conseiller) et Dennis YAUN (assistant)
Tél.: +352 26 02 09 22
Fax : +352 26 02 09 26
bat@cercle.lu

à Service Education Nord-Sud (SENS) :
Mme Delfina BEIRÃO
Tél.: +352 26 02 09 33
Fax : +352 26 02 09 26
sens@cercle.lu

IV. CENTRES DE DOCUMENTATION AU LUXEMBOURG SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT :

Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)
55, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
tél.: +352 40 04 27-1 / -31
fax : +352 40 04 27-27
education@astm.lu
www.astm.lu

CEREM-LUX (Centre de Recherche et de Documentation en Micro-Finance à Luxembourg)
15, bd Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg
tél.: +352 45 68 68-1
fax : +352 45 68 60
adalux@pt.lu
www.adaceremlux.lu

DIRECTION DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (D5)

SCHILTZ Jean-Louis	Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	(+352) 478 2302	jean-louis.schiltz@mae.etat.lu
SCHMITZ Dory	Secrétaire particulière du Ministre	(+352) 478 2307	dory.schmitz@mae.etat.lu
BICHLER Marc	Directeur	(+352) 478 2364	marc.bichler@mae.etat.lu
LEMAÎTRE Marc	Directeur adjoint	(+352) 478 2457	marc.lemaitre@mae.etat.lu
FRANZISKUS Valérie	Secrétaire	(+352) 478 2351	valerie.franziskus@mae.etat.lu
BIEVER Christian	Conseiller de Légation	(+352) 478 2359	christian.biever@mae.etat.lu
COLOTTE Elisabeth	Secrétaire de Légation 1e.r.	(+352) 478 2474	elisabeth.colotte@mae.etat.lu
DEGARDIN Véronique	Rédacteur stagiaire	(+352) 478 2480	veronique.degardin@mae.etat.lu
DIEDERICH Alex	Chargé de programme	(+352) 478 2453	alex.diederich@mae.etat.lu
DOCKENDORF Luc	Attaché de Légation	(+352) 478 2360	luc.dockendorf@mae.etat.lu
DONVEN Marianne	Employée	(+352) 478 8382	marianne.donven@mae.etat.lu
FEYPEL Daniel	Inspecteur	(+352) 478 2347	daniel.feypel@mae.etat.lu
FLIES Jacques	Secrétaire de Légation	(+352) 478 2354	jacques.flies@mae.etat.lu
HEMMER Patrick	Secrétaire de Légation	(+322) 737 5678	patrick.hemmer@mae.etat.lu
KIRSCH Béatrice	Conseiller de Légation		beatrice.kirsch@mae.etat.lu
KREMER Fatma	Employée	(+352) 478 2458	fatma.kremer@mae.etat.lu
LAUER René	Chargé de programme	(+352) 478 2428	rene.lauer@mae.etat.lu
LENTZ Jean-Marc	Chargé de programme	(+352) 478 2448	jean-marc.lentz@mae.etat.lu
LIPPERT Thierry	Chargé de programme	(+352) 478 2478	thierry.lippert@mae.etat.lu
MASOTTI Anne	Attachée de gouvernement	(+352) 478 8368	anne.masotti@mae.etat.lu
PADJAN Marc	Expéditionnaire	(+352) 478 2425	marc.padjan@mae.etat.lu
RIECHERT Alex	Rédacteur principal	(+352) 478 2440	alex.riechert@mae.etat.lu
SCHEECK Paul	Chargé de programme		paul.scheeck@mae.etat.lu
SCHMITZ Patrice	Rédacteur		patrice.schmitz@mae.etat.lu
TERNES Georges	Secrétaire de Légation	(+352) 478 8369	georges.ternes@mae.etat.lu
TONNAR Manuel	Chargé de mission	(+352) 478 2361	manuel.tonnar@mae.etat.lu
FRANK Marc	Chef de bureau – Dakar	(+221) 849 0147	luxmission@luxmission.sn
HAMADOU Konaté	Consultant- Dakar	(+221) 849 01 47	luxmission@luxmission.sn
FABER Léo	Chef de bureau – Hanoi	(+84) 493 62763	amblux@fpt.vn
ACKERMANN Patrick	Bureau Hanoi	(+84) 493 62763	patrick.ackermann@mae.etat.lu
LAUER René	Chef de bureau – Managua *(ouverture bureau fin 2006)*		rene.lauer@mae.etat.lu
MARX Marianne	Bureau Managua		marianne.marx@mae.etat.lu
REILAND Rol	Chef de bureau – Ouagadougou *(ouverture bureau fin 2006)*		rol.reiland@mae.etat.lu
PESCH Alexandra	Bureau Ouagadougou		alexandra.pesch@mae.etat.lu
JENTGEN Claude	Chef de bureau – Praia	(+238) 261 9562	coop.lux@cvtelecom.cv claude.jentgen@mae.etat.lu
CLEMENT Véronique	Bureau Praia	(+238) 261 9562	veronique.clement@mae.etat.lu
VEGA Manuel	Chef de bureau – Pristina	(+381) 38 266 787	lux_kosovo@ipko.net
SCHEECK Paul	Chef de bureau – Quito *(Fermeture bureau mi septembre 2006)*	(+593) 2 25 61 848	cooplux@ecnet.ec

DIRECTION DE LA COOPERATION - ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

DIRECTION

Directeur	Marc BICHLER	Conseiller de Légation 1e classe
Directeur adjoint	Marc LEMAÎTRE	Conseiller de Légation
Secrétaire de direction	Valérie FRANZISKUS	Employée

SERVICE « ADMINISTRATION ET FINANCES »

Coordination	Marc LEMAÎTRE	Conseiller de Légation
Service financier	Christian BIEVER	Conseiller de Légation
	Alex RIECHERT	Rédacteur principal
	Marc PADJAN	Expéditionnaire
Ressources humaines	Serge HENTZIG	Inspecteur principal
Courrier et archives	Fatma KREMER	Employée
	Angelo STAGNO	CAT
Huissiers	Hervé WOHL	Fonctionnaire
	Gaston PARAGE	Employé

SERVICE « OPÉRATIONS »

Coordination	Jacques FLIES	Secrétaire de Légation

Coopération bilatérale

Afrique I : Burkina Faso, Niger, Namibie, Ruanda

Desk	Alex DIEDERICH	Chargé de programme
Bureau Ouagadougou	Roland REILAND	Agent de la coopération, Chef du bureau
	Alexandra PESCH	Agent de la coopération

Afrique II : Sénégal, Mali, Cap Vert

Desk	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme
Bureau Dakar	Marc FRANCK	Agent de la coopération, Chef du bureau
	Hamadou KONATE	Consultant
Bureau Praia	Claude JENTGEN	Agent de la coopération, Chef du bureau
	Véronique CLEMENT	Agent de la coopération

Amérique latine : Nicaragua, El Salvador, Equateur

Desk	Paul SCHEECK	Chargé de programme
Bureau Managua	René LAUER	Employé, Chef du bureau
	Marianne MARX	Agent de la coopération

Asie : Vietnam, Laos, Chine, Mongolie

Desk	Manu TONNAR	Chargé de programme
Bureau Hanoi	Léo FABER	Employé, Chef du bureau
	Patrick ACKERMANN	Agent de la coopération

Balkans, Territoires palestiniens occupés, autres pays à projets

Desk	Thierry LIPPERT	Chargé de programme
Bureau Pristina	Manuel VEGA	Agent de la coopération, Chef du bureau

Coopération multilatérale

Union européenne

Desk	Marc LEMAÎTRE	Conseiller de Légation
RPUE – Bruxelles	Patrick HEMMER	Secrétaire de légation

ONU et agences spécialisées

Coordination	Elisabeth COLOTTE	Secrétaire de Légation 1er e.r.
Desk	Béatrice KIRSCH	Conseiller de Légation
Desk	Patrice SCHMITZ	Rédacteur

OCDE – CAD

Desk	Georges TERNES	Secrétaire de Légation

Coopération avec les ONG

Accords-cadres	Luc DOCKENDORF	Attaché de Légation
Cofinancements	Véronique DEGARDIN	Rédacteur

Assistance technique

Desk	Serge HENTZIG	Inspecteur principal

Assistance humanitaire

Coordination	Daniel FEYPEL	Inspecteur
Desk Tsunami	Marianne DONVEN	Employée

Sensibilisation

Desk	Luc DOCKENDORF	Attaché de Légation
Desk	Anne MASOTTI	Attachée de gouvernement

SERVICE « CONTRÔLE DE QUALITÉ »

Coordination	Georges TERNES	Secrétaire de Légation
Marchés publics	Thierry LIPPERT	Chargé de programme
Suivi, évaluations, audits	Thierry LIPPERT	Chargé de programme
Knowledge Management	Anne MASOTTI	Attachée de gouvernement
Manuel de procédures	Valérie FRANZISKUS	Employée

LISTE DES ONG AGRÉÉES

ACTION LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ a.s.b.l.
Mme Alina Armani
5, rue des Artisans - L-1141 Luxembourg
Tél.: 40.52.85

ACTION POUR UN MONDE UNI a.s.b.l.
M. Robert Kremer
54, cité Pierre Krier - L-4177 Esch-Alzette
Tél.: 44.69.74

ACTION SOLIDARITE TIERS MONDE a.s.b.l.
Mme Monique Langevin
55, avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
Tél.: 40.04.27-1/-20

ADOUNA a.s.b.l.
M. Abey Hailu Senbeta
10, rue Origer - L-2269 Luxembourg
Tél.: 40.44.56

AIDE A L'ENFANCE DE L'INDE a.s.b.l
M. Dany Heintz
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg
Tél.: 43.36.64/47.21.55

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ a.s.b.l.
Dr Richard Schneider
50, boulevard J.F. Kennedy - L-4170 Esch-Alzette
Tél.: 54.58.56

AIDE AU VIETNAM a.s.b.l.
Mme Maggy Menné
113, rue J. F. Kennedy - L-3249 Bettembourg
Tél.: 51.80.24

AKTIOUN ABC FIR BILDUNG A GESONDHEET AM TIERS MONDE a.s.b.l.
M. Jean Hierzig
B.P. 1744 – L-1017 Luxembourg
Tél.: 48.33.54

AMICALE INTERNATIONALE D'AIDE À L´ENFANCE a.s.b.l.
M. Jean Redo
71, rue de Luxembourg - L-8140 Bridel
Tél.: 50.46.79

APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME a.s.b.l.
M. Axel De Ville
21-25, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg
Tél.: 45.68.68

ARBECHTSGRUPP DRETT WELT BUTTEKER a.s.b.l
Mme Berthy Braun - Ludwig
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg
Tél.: 43.36.64

ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés)
M. Serge Kollwelter
10-12, rue Auguste Laval- L-1922 Luxembourg
Tél.: 43 83 33

ASSOCIATION EUROPE - TIERS-MONDE a.s.b.l.
M. Gérard Brémaud
100, boulevard Konrad Adenauer - L-2950 Luxembourg
Tél.: 43.79.70.04

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ILES DE PAIX a.s.b.l
Mme Gaby Faber
33 C, rue de la Forêt - L-7227 Bereldange
Tél.: 33.21.86

ASSOCIATION SOLIDARITE LUXEMBOURG - NICARAGUA a.s.b.l.
M. Gilbert Stoos
B.P. 1766 - L-1017 Luxembourg
Tél.: 50.47.11

BETEBUERG HELLEFT a.s.b.l.
M. Roby Biwer
8, rue Dr François Baclesse - L-3215 Bettembourg
Tél.: 51.81.70

CHRESCHTE MAM SAHEL a.s.b.l.
Mme Pascale Soares
B.P. 2647 - L-1026 Luxembourg
Tél.: 49.05.55

CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL a.s.b.l.
M. Roger Nilles
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg
Tél.: 26.64.93.89

COMITE LUXEMBOURGEOIS POUR L'UNICEF a.s.b.l.
Mme Sandra Visscher
99, route d´Arlon - L-1140 Luxembourg
Tél.: 44.87.15

COOPERATION HUMANITAIRE LUXEMBOURG a.s.b.l.
Monsieur Francois Prüm
13A, avenue Guillaume - L-1651 Luxembourg
Tél.: 45.07.32

CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE
M. Jacques Hansen
B.P.404 - L-2014 Luxembourg
Tél.: 45.02.02-1

DEFI a.s.b.l.
M. Georges Schenten
12, am ënneschte Flouer - L-6692 Moersdorf
Tél.: 74.81.43

ECLAIREURS ET ECLAIREUSES POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FNEL) a.s.b.l.
Mme Jacqueline Monville
B.P. 2676 - L-1026 Luxembourg
Tél.: 26.48.04.50/46.43

ECPAT LUXEMBOURG a.s.b.l.
M. Jean-Marie Joly
c/o Me De Meester, B.P. 603 - L-2016 Luxembourg
Tél.: 46.83.83-1

ENFANTS DE L´ESPOIR a.s.b.l
Mme Martha Schauss
B.P. 40 - L-4701 Pétange
Tél.: 23.65.19.89

ENFANTS DE TIZI a.s.b.l.
M. Abhi Schumacher
16, in den Kreuzwiesen – L-7319 Steinsel
Tél.: 43.01.34.968 / 33.28.93

ENG BRECK MAT LATÄINAMERIKA a.s.b.l.
M. Jacques Dahm
19, rue Jean l'Aveugle - L-9208 Diekirch
Tél.: 80.80.71

ENG OPPEN HAND FIR MALAWI a.s.b.l
Mme Véronique Weis
32, rue Zithe - L-2763 Luxembourg
Tél.: 4977.63.116

ENTWECKLONG DURCH GERECHTEN HANDEL a.s.b.l.
Mme Berthy Braun-Ludwig
13, rue Pierre Kohner - 1871 Luxembourg
Tél.: 33.21.86

FONDATION CARITAS - LUXEMBOURG
M. François Jacobs
29, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg
Tél.: 40.21.31-1

FONDATION LUXEMBOURG – EL SALVADOR a.s.b.l.
Mme Maryse Dondelinger
14, rue Wangert - L-6931 Mensdorf
Tél.: 26.78.71.69

FONDATION LUXEMBOURGEOISE
RAOUL FOLLEREAU
Mme Claudine Brück
151, av. du 10 Septembre - L-2551 Luxembourg
Tél.: 44.66.06-11

FONDATION MENINOS E MENINAS DE RUA a.s.b.l
Mme Lucina De Bernardi
22, bvd. Pierre Dupong - L-1430 Luxembourg
Tél.: 26.25.82.30

FONDS SOROPTIMIST LUXEMBOURG a.s.b.l.
Mme Maggy Berckes
35, rue de Hassel - L-5772 Weiler-la-Tour
Tél.: 23.66.13.69

FOYER DE LA FEMME a.s.b.l
Mme Lily Gansen
98, bvd. J.F.Kennedy - L-4170 Esch/Alzette
Tél.: 54.26.23

FRERES DES HOMMES a.s.b.l
Mme Cécile Godfroy
11, rue des Bains - L-1212 Luxembourg
Tél.: 46.62.38

GUIDEN A SCOUTEN MAT DER DRETTER WELT a.s.b.l.
M. Francis Schartz
B.P. 313 - L-2013 Luxembourg
Tél.: 44.74.32.65

HADASSAH - LUXEMBOURG a.s.b.l
Mme Karin Reding-Reuter
40, bvd, G.-D. Charlotte - L-1330 Luxembourg
Tél.: 26.92.72-1

HAND AN HAND, KANNER, ELTEREN, DRETT WELT a.s.b.l.
M. Yves Philippart
19, rue Léon Metz - L-4238 Esch/Alzette
Tél.: 55.64.90

HANDICAP INTERNATIONAL LUXEMBOURG a.s.b.l
Mme Marie-Paule Planchard
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg
Tél.: 42.80.60

HELLEF FIR ROSARIO WALFERDANGE a.s.b.l.
Mme Liette Lamesch-Pansin
8, rue des Vergers - L-7255 Helmsange
Tél.: 33.02.19

HELLEF FIR TAPIRAI a.s.b.l
Mme Marie-Louise Tibesart
1, Michelshof - L-6251 Scheidgen
Tél.: 79.00.63
H.E.L.P. a.s.b.l.
M. Robert Altmann
83, rue Krunn – L-6453 Echternach
Tél.: 72.91.63

HOGAR DE CRISTO a.s.b.l.
M. Nicolas Soisson
23, rue Auguste Charles - L-1326 Luxembourg
Tél.: 40.73.11

LISTE DES ONG AGRÉÉES

INDESCH PATENSCHAFTEN a.s.b.l.
M. Marc Weitzel
13, rue Michel Lentz - L-6944 Niederanven
Tél.: 34.04.34

IWERLIEWEN FIR BEDREETE VOLLEKER a.s.b.l.
M. André Rollinger
2, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg
Tél.: 26.25.86.87

KATHOULESCH MÄNNERACTIOUN a.s.b.l.
M. Armand Bartz
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg
Tél.: 447.43-251

KOMM HELLEF MAT PREIZERDAUL a.s.b.l.
M. Emile Calmes
B.P. 3 - L-8606 Bettborn
Tél.: 26.62.99.10

LES AMIS AYUDAME a.s.b.l.
M. Gusty Reuter
16, rue Kiem - L-5337 Moutfort
Tél.: 35.01.10

LES AMIS DE PIRAJA a.s.b.l
Mme Andrée Maquil
5, rue St Gengoul - L-1622 Luxembourg
Tél.: 44.18.74

LES AMIS DU TIBET LUXEMBOURG a.s.b.l.
M. Olivier Mores
36, rue de Keispelt - L-8291 Meispelt
Tél.: 4765-4495

LES AMITIES LUXEMBOURG-AMERIQUE LATINE a.s.b.l.
M. Patrick Hoss
28, rue Alfred de Musset - L-2175 Luxembourg
Tél.: 47.47.38

LETZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWENZER – SERVICE COOPERATION a.s.b.l.
M. Léon Wagener
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg
Tél.: 44.743.252/562

LIONS CLUB INTERNATIONAL a.s.b.l
M. Jean Hannes
40, boulevard Napoléon 1er - L-2210 Luxembourg
Tél.: 45.78.79

LUXEMBOURG-PEROU a.s.b.l.
M. Gilles Peters
9, rue Christophe Glück - L-1632 Luxembourg
Tél.: 4796-2988

MEDAFRICA a.s.b.l
M. Marc Zigrand
5, rue de l'Alzette - L-7210 Walferdange
Tél.: 62.05.32

MEDECINS SANS FRONTIERES a.s.b.l
M. Luc Derlet
70, rue de Gasperich - L-1617 Luxembourg
Tél.: 33.25.15.21

NIÑOS DE LA TIERRA a.s.b.l. (anciennement CHILES KINDER a.s.b.l.)
M. Michel Schaack
20, rue des Champs - L-3327 Crauthem
Tél.: 36.93.37

OBJECTIF TIERS MONDE a.s.b.l
M. Camille Schneider
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg
Tél.: 26.19.01.82

ŒUVRE CGFP D'AIDE AU DEVELOPPEMENT a.s.b.l.
M. Paul Zimmer
3, rue M. Noppeney - L-7378 Bofferdange
Tél.: 33 10 80

ŒUVRE DE MERE TERESA a.s.b.l.
Mme Antoinette Nilles-Becker
1, rue de la Montagne-L-6136 Junglinster
Tél.: 78 00 71

ŒUVRE DIOCESAINE BRIDDERLECH DELEN a.s.b.l.
M. Patrick Godar-Bernet
27, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg
Tél.: 26.84.26.50

OGB-L SOLIDARITE SYNDICALE a.s.b.l.
Mme Marie-Thérèse Sannipoli
60, bd J.F.Kennedy - L-4170 Esch - Alzette
Tél.: 54.05.45.253

PHARMACIENS SANS FRONTIERES a.s.b.l.
M. Christian Kashemwa
2, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg
Tél.: 25.27.03

PHILIPPINES-LUXEMBOURG SOCIETY a.s.b.l.
M. Jean Grotz
22, rue Eugène Welter – L-2723 Howald
Tél.: 49.67.66

PRISMA-LUX a.s.b.l
M. Léon Drucker
13, rue du Commerce - L-1351 Luxembourg
Tél.: 48.86.16-104

LISTE DES ONG AGRÉÉES

PRO NINOS POBRES a.s.b.l.
M. Henri Hirtzig
B.P.100 - L-4901 Bascharage
Tél.: 50.23.67

REGARDS D´ENFANTS D´ETHIOPIE a.s.b.l.
Mme Hénoké Courte
17, rue du X Octobre-L-7243 Bereldange
Tél.: 26 33 04 23

SEMEURS DE JOIE a.s.b.l
Mme Annick Schaack-Larsel
16, rue de l'Eglise - L-7446 Lintgen
Tél.: 32.04.84

SOCIETE KOLPING DU G.D. DE LUXEMBOURG a.s.b.l.
M. Paul Schroeder
40, rue des Champs - L-7218 Walferdange
Tél.: 33.96.48

SOLIDARESCH AKTIOUN ECHTERNACH a.s.b.l.
M. Raymond Becker
B.P.123 - L-6402 Echternach
Tél.: 72.91.59

SOLIDARESCH HELLEF REISERBANN a.s.b.l.
M. Bernard Chrisophe
29, rue de la Forêt - L-3329 Crauthem
Tél.: 36.93.76

SOLIDARITE LUXEMBOURG-CUBA a.s.b.l.
Mme Christiane Tonnar-Meyer
30, rue G. Schneider - L-2522 Luxembourg
Tél.: 47.27.98

SOS ENFANTS EN DETRESSE MERSCH a.s.b.l.
Mme Silvia Palazzari
17, rue des Noyers - L-7594 Beringen
Tél.: 32.76.84

SOS FAIM a.s.b.l.
M. Thierry Defense
9, rue du Canal - L-4050 Esch-Alzette
Tél.: 49.09.96

SOS VILLAGES D'ENFANTS MONDE a.s.b.l.
Mme Sophie Molitor
37, rue Glesener - L-1631 Luxembourg
Tél.: 49.04.30

SOS SAHEL INTERNATIONAL a.s.b.l.
M. Michel Barbancey
23, rue des Etats-Unis - L-1477 Luxembourg
Tél.: 48.97.39

STROOSSEKANNER SAO PAULO a.s.b.l.
Mme Nicole Lorentz
3, rue Belle-Vue
L-1227 Luxembourg
Tél.: 47.57.61

TRANSFAIR-MINKA a.s.b.l.
Mme Daniela Ragni
2a, rue de la gare - L-6910 Roodt/Syre
Tél.: 35.07.62

UNITY FOUNDATION
M. Fernand Schaber
17, allée Léopold Goebel - L-1635 Luxembourg
Tél.: 25.26.20

VATELOT a.s.b.l.
Mme Danièle Faltz
B.P. 1253 - L-1012 Luxembourg
Tél.: 49.94.31-262

WEGA AIDE HUMANITAIRE a.s.b.l.
Mme Fernanda Marques
44, rue Andethana
L-6970 OBERANVEN
Tél.: 34.04.21

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE AU DÉVELOPPEMENT
RAPPORT ANNUEL 2005

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET ACTION HUMANITAIRE

Réalisation : Cropmark
Crédit photo : Direction de la coopération au développement
Impression : Imprimerie Victor Buck

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (352) 478-2351
Fax: (352) 46 38 42